

**ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE**

---

**ACTIVITÉS ET DÉPENSES  
RELATIVES AU  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA PETITE ENFANCE :**

**RAPPORT 2002-2003  
DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

**NOUVELLE SECTION :  
ACTIVITÉS ET DÉPENSES RELATIVES  
À L'APPRENTISSAGE ET À LA GARDE  
DES JEUNES ENFANTS :**

**RAPPORT DE RÉFÉRENCE  
2002-2003**


---

**CADRE MULTILATÉRAL POUR L'APPRENTISSAGE  
ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS**

Il est interdit de reproduire ce document à des fins commerciales, mais sa reproduction à d'autres fins est encouragée, à condition que la source soit citée.

On peut obtenir, sur demande, la présente publication en formats de substitution.

**Pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec :**

	 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ATS : 1 800 465-7735
	 <a href="http://canada.gc.ca">canada.gc.ca</a>
	 Centres d'accès Service Canada

**Ce document est également offert à l'internet à l'adresse suivante :**

[www.unionsociale.gc.ca](http://www.unionsociale.gc.ca)

Ce rapport est co-publié par Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2003

Cat. No.: H21-183/2003

ISBN: 0-662-67444-8

# Table des matières

---

Préface .....	1
<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance .....	3
Reddition de comptes au public .....	3
Soutien offert par le gouvernement du Canada aux jeunes enfants .....	4
Investissements directs consacrés aux jeunes enfants .....	4
Transferts fédéraux contribuant aux investissements des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine du DPE .....	5
Projet de partenariats pour les enfants à l'Île-du-Prince-Édouard .....	7
Le Nouveau-Brunswick a recours à des moyens avant-gardistes pour aider les parents de jeunes enfants .....	8
Évaluation des progrès au Manitoba en matière de développement de la petite enfance à l'aide d'un dispositif de surveillance .....	9
Plan d'action de la petite enfance de l'Ontario .....	10
Portée du rapport .....	11
Mode de présentation du rapport .....	11
<b>2. Santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance .....</b>	<b>15</b>
Coup d'œil sur les activités .....	15
<b>Santé Canada – Faits saillants .....</b>	<b>17</b>
Programme canadien de nutrition prénatale .....	17
Volet du Programme canadien de nutrition prénatale pour les Premières nations et les Inuits .....	18
Activité relative aux troubles causés par l'alcoolisation foetale .....	18
Campagne de sensibilisation à l'acide folique .....	19
Campagne de marketing social pour une grossesse en santé .....	20
Programme d'aide postnatale aux parents .....	20
Réduction du risque de mort subite du nourrisson .....	20
<b>Développement des ressources humaines Canada – Faits saillants .....</b>	<b>21</b>
Assurance-emploi : prestations parentales et de maternité .....	21
Tableau des activités et des dépenses .....	22
<b>3. Soutien aux parents et aux familles .....</b>	<b>25</b>
Coup d'œil sur les activités .....	25
<b>Santé Canada – Faits saillants .....</b>	<b>27</b>
Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes .....	27
Programme d'action communautaire pour les enfants .....	27
Votre enfant est-il en sécurité? .....	28
Y'a personne de parfait .....	29
<b>Développement des ressources humaines Canada – Faits saillants .....</b>	<b>29</b>
Projets du Secrétariat national à l'alphabétisation à l'intention des familles .....	29
Tableau des activités et des dépenses .....	30

---

<b>4. Développement, apprentissage et garde des jeunes enfants</b> .....	33
Coup d'œil sur les activités .....	33
<b>Agence des douanes et du revenu du Canada – Faits saillants</b> .....	34
Supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants .....	34
<b>Citoyenneté et Immigration Canada – Faits saillants</b> .....	35
Cours de langue pour les immigrants au Canada .....	35
Tableau des activités et des dépenses .....	36
<b>5. Soutien de la collectivité</b> .....	39
Coup d'œil sur les activités .....	39
<b>Justice Canada – Faits saillants</b> .....	39
Stratégie nationale pour la prévention du crime .....	39
Tableau des activités et des dépenses .....	41
<b>6. Services aux enfants et aux familles des Premières nations et d'autres peuples autochtones</b> .....	43
Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations .....	43
Coup d'œil sur les activités .....	44
<b>Santé Canada – Faits saillants</b> .....	46
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques .....	46
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones vivant dans les réserves .....	48
<b>Développement des ressources humaines Canada – Faits saillants</b> .....	49
Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations .....	49
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada – Faits saillants</b> .....	49
Études primaires (pré-maternelle et maternelle) .....	49
Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants par les Premières nations .....	50
Tableau des activités et des dépenses .....	52
<b>7. Recherche et information</b> .....	55
Coup d'œil sur les activités .....	55
<b>Santé Canada – Faits saillants</b> .....	58
Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants .....	58
Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants .....	58
Système canadien de surveillance périnatale .....	59
Centres d'excellence pour le bien-être des enfants .....	60
Salubrité de l'environnement des enfants .....	62
Initiative de lutte contre la violence familiale et Centre national d'information sur la violence dans la famille .....	62

Journée nationale de l'enfant .....	62
Enquête nationale sur le conflit entre le travail et la vie personnelle .....	63
Fonds pour la santé de la population .....	63
Programme de lutte contre le tabagisme .....	64
<b>Développement des ressources humaines Canada – Faits saillants .....</b>	<b>64</b>
Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes .....	64
Programme de partenariats pour le développement social .....	65
Comprendre la petite enfance .....	65
<b>Environnement Canada – Faits saillants .....</b>	<b>66</b>
Tableau des activités et des dépenses .....	67
<b>8. Rapport de référence sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants .....</b>	<b>71</b>
Introduction .....	71
Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ....	71
Reddition de comptes au public .....	72
Bien-fondé de la démarche des gouvernements et importance de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants .....	73
Rôle du gouvernement du Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants .....	73
Portée et mode de présentation du rapport de référence .....	77
Coup d'œil sur les activités .....	77
Programmes et services réglementés du gouvernement du Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants .....	78
Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations .....	78
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques .....	83
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones vivant dans les réserves ...	86
Programme de garde d'enfants en Alberta .....	88
Programme de garde d'enfants en Ontario .....	88
Programme d'aide préscolaire aux enfants et de services aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick .....	89
Services aux familles des militaires .....	90
Annexe : Normes provinciales régissant les ratios éducateur-enfants et la taille maximale des groupes .....	94
<b>Annexe A : Sommaire des activités et des dépenses par chaque ministère fédéral .....</b>	<b>97</b>
<b>Annexe B : Cadre commun pour l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'extension des programmes et des services visant le développement de la petite enfance .....</b>	<b>109</b>
<b>Annexe C : Texte intégral de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance conclue en septembre 2000 .....</b>	<b>115</b>
<b>Annexe D : Texte intégral du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants instauré en mars 2003 .....</b>	<b>121</b>
<b>Annexe E : Renseignements .....</b>	<b>127</b>
<b>Annexe F : Sites Web et renseignements connexes .....</b>	<b>129</b>



## Préface



En septembre 2000, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conclu une entente historique visant à améliorer et à étendre les services et les programmes qu'ils offrent aux enfants de moins de six ans et à leur famille.

En 2002-2003, le gouvernement du Canada a transféré 400 millions de dollars aux provinces et aux territoires en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux afin de les aider à investir dans des programmes et services consacrés au développement de la petite enfance (DPE), dans quatre principaux champs d'action : la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance; le soutien aux parents et aux familles; le développement, l'apprentissage et la garde des petits enfants; le soutien des collectivités.

En 2003-2004, ce transfert augmentera pour se chiffrer à 500 millions de dollars. Tous les gouvernements signataires de l'Entente se sont engagés à rendre compte aux Canadiens, tous les ans, des progrès qu'ils réalisent en vue d'améliorer les programmes et les services relatifs au DPE.

En vertu de l'Entente sur le DPE, le 13 mars 2003, les ministres des trois paliers gouvernementaux responsables des services sociaux ont conclu une entente<sup>1</sup> instaurant le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui est destiné à élargir l'accès à des programmes et services connexes, à la fois abordables et adéquats, qui sont régis par les provinces et les territoires. Aux termes de cette entente, le gouvernement du Canada verse 900 millions de dollars

sur cinq ans afin de soutenir les investissements provinciaux et territoriaux dans ces deux domaines. Les gouvernements se sont également engagés à publier des rapports annuels afin de donner aux Canadiens une idée précise des progrès accomplis en vue d'élargir l'accès à de tels programmes et services, et le premier de ces rapports vise l'exercice 2002-2003.

**Le présent rapport donne suite à l'engagement du gouvernement du Canada de rendre annuellement compte des progrès qu'il accomplit en vue d'améliorer les programmes et services relatifs au DPE depuis la mise en application de l'Entente dans ce domaine. Il comprend également le rapport de référence du gouvernement fédéral sur les programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants prévu par le Cadre multilatéral.**

Les gouvernements ont également convenu de publier régulièrement des rapports sur les résultats d'indicateurs du bien-être des enfants, en recourant à un ensemble d'indicateurs qu'ils ont établis d'un commun accord. À titre complémentaire aux renseignements que donne le présent rapport, il est possible de consulter le document intitulé *Le bien-être des jeunes enfants au Canada : rapport du gouvernement du Canada, 2003*. Il s'agit du deuxième rapport que publie le gouvernement fédéral sur le bien-être des enfants.

<sup>1</sup> Bien que le gouvernement du Québec souscrive aux principes généraux de l'Entente sur le DPE et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il n'a pas participé à leur élaboration, car il entend conserver une responsabilité exclusive à l'égard des questions sociales. Le gouvernement du Québec reçoit néanmoins sa part des fonds fédéraux et il investit des sommes importantes afin d'offrir des programmes et des services aux familles et aux enfants.







# 1. Introduction

## Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance

L'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance (DPE) vise deux principaux objectifs :

- Promouvoir le DPE de façon à ce que les enfants s'épanouissent pleinement, c'est-à-dire qu'ils soient en bonne santé sur les plans physique et affectif, et qu'ils soient en sécurité, prêts à s'instruire, socialement impliqués et responsables.
- Aider les enfants à s'épanouir pleinement et les familles à appuyer leurs enfants au sein de collectivités solides.

Cette entente est axée sur les enfants de moins de six ans et sur leur famille.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, les gouvernements se sont entendus sur les quatre grands champs d'action suivants, et ont convenu de consacrer des fonds à l'un d'entre eux ou à l'ensemble, selon leurs priorités respectives :

- Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance.
- Améliorer le soutien aux parents et aux familles.
- Renforcer le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- Renforcer le soutien aux collectivités.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'Entente sur le DPE, on peut consulter les annexes B et C ainsi que le site Web suivant : [www.unionssociale.gc.ca](http://www.unionssociale.gc.ca).

### **Reddition de comptes au public**

Afin que les Canadiens aient une idée précise des progrès accomplis, les gouvernements ont convenu de rendre des comptes, chaque année, sur leurs

investissements dans les programmes et services qu'ils offrent en matière de DPE. Ils se sont également engagés à faire périodiquement état de l'évolution de la situation des jeunes enfants en établissant les rapports suivants :

- Des rapports de référence sur les programmes et les dépenses en matière de DPE antérieurs à l'Entente, et en fonction desquels il est possible de connaître les nouveaux investissements dans ce domaine.
- Des rapports publics annuels de contrôle, fondés sur un cadre commun, permettant d'évaluer les progrès réalisés en ce qui a trait à l'amélioration des programmes et services liés au DPE.
- Des rapports publics périodiques sur le bien-être des jeunes enfants, fondés sur un ensemble commun d'indicateurs révélant les résultats obtenus.

Les gouvernements ont également convenu d'orienter la reddition annuelle de comptes en recourant à un cadre commun énonçant un ensemble de principes et de lignes directrices ainsi que d'indicateurs comparables, afin d'uniformiser l'information qu'ils divulguent au public sur leurs activités et investissements en vertu de l'Entente sur le DPE. Ce cadre commun prévoit que les rapports donnent des renseignements descriptifs sur les programmes ainsi que sur les indicateurs établis en matière de dépenses, de même que sur la disponibilité, l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des programmes offrant des services et/ou du soutien directs. (Le texte intégral du *Cadre commun pour l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'extension des programmes et des services visant le développement de la petite enfance* figure à l'annexe B.)

Le présent rapport, qui s'appuie sur le Cadre commun, témoigne du fait que le gouvernement du Canada respecte son engagement à rendre compte des progrès réalisés en vue d'améliorer les programmes et services consacrés au DPE.

## Soutien offert par le gouvernement du Canada aux jeunes enfants

### *Investissements directs consacrés aux jeunes enfants*

Le gouvernement du Canada a pris un engagement à long terme à l'égard des enfants et joue un rôle prépondérant dans la prestation de divers programmes et services consacrés au DPE. Ils comprennent ceux visant les enfants et les familles à risque, y compris les enfants autochtones vivant à l'extérieur des réserves; les programmes sociaux, sanitaires et financiers destinés aux enfants et aux familles inuits et des Premières nations; la recherche, l'information et l'éducation; les programmes favorisant le DPE.

Outre les activités exposées dans le présent rapport, le gouvernement du Canada contribue de façon appréciable à la santé et au bien-être des jeunes enfants dans le cadre de plusieurs autres programmes. Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à supporter les dépenses qu'ils engagent en matière de soins de santé, d'aide sociale, de services sociaux et d'enseignement postsecondaire. Une partie importante des fonds consacrés aux soins de santé en vertu du TCSPS vise à soutenir directement les jeunes enfants, notamment aux stades prénatal et de

la petite enfance, deux stades au cours desquels les soins de santé s'avèrent essentiels. En outre, les jeunes enfants et leur famille peuvent se prévaloir d'un éventail de services sociaux que dispensent les provinces et les territoires et qui sont financés en vertu du TCSPS. Le gouvernement du Canada contribue également à diverses mesures de soutien du revenu et de mesures fiscales qui contribuent à la santé et au bien-être des familles et des enfants de tous âges, et apporte son soutien aux organisations non gouvernementales.

Le budget fédéral de février 2003 prévoit un certain nombre de nouveaux investissements pour les jeunes enfants et leur famille, dont les suivants :

- Un plan d'investissement à long terme qui augmentera la Prestation nationale pour enfant versée aux familles à faible revenu, soit une augmentation de 965 millions de dollars par année jusqu'en 2007 qui portera le montant maximum de cette prestation à 6 260 \$ par année pour une famille avec deux enfants.
- Une nouvelle Prestation pour enfants handicapés d'un montant maximal de 1 600 \$ par année pour aider les familles à faible et à moyen revenu à surmonter les difficultés qu'occasionne le fait d'élever un enfant gravement handicapé.
- Une mesure de soutien de 900 millions de dollars sur cinq ans afin d'aider les provinces et les territoires qui investissent dans des programmes et des services adéquats et abordables en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ainsi qu'un montant supplémentaire de 35 millions de dollars sur cinq ans qui sera consacré à l'élaboration de programmes fédéraux dans le même domaine à l'intention des enfants des Premières nations, principalement ceux qui vivent dans les réserves.

### ***Transferts fédéraux contribuant aux investissements des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine du DPE***

Le gouvernement du Canada contribue de façon importante à l'application de l'Entente sur le DPE en aidant les provinces et les territoires à soutenir plus adéquatement les jeunes enfants au sein de leur collectivité. En 2002-2003, il leur a transféré 400 millions de dollars en vertu du TCSPS afin de les aider à investir dans

des programmes et services consacrés au DPE. En 2003-2004, ce transfert augmentera pour se chiffrer à 500 millions de dollars. Le financement du gouvernement fédéral a permis d'entreprendre un éventail d'activités dans les provinces et territoires en faveur du DPE. La carte figurant dans le présent chapitre illustre les principales priorités d'investissement des gouvernements provinciaux et territoriaux dans ce domaine.

### **Financement du DPE en vertu du TCSPS**

Ventilation des montants que le gouvernement du Canada verse aux provinces et aux territoires en vertu du TCSPS en vue de soutenir le DPE

(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	TOTAL
Terre-Neuve et Labrador	5,1	6,6	8,2	8,1	8,1	36,1
Île-du-Prince-Édouard	1,3	1,7	2,2	2,2	2,2	9,6
Nouvelle-Écosse	9,0	11,9	14,8	14,7	14,6	65,1
Nouveau-Brunswick	7,3	9,6	11,9	11,8	11,7	52,2
Québec	71,6	95,0	118,4	118,0	117,7	520,7
Ontario	115,0	154,2	193,4	194,1	194,8	851,4
Manitoba	11,1	14,7	18,4	18,3	18,3	80,9
Saskatchewan	9,7	12,7	15,7	15,6	15,4	69,2
Alberta	29,6	39,7	49,8	50,0	50,2	219,4
Colombie-Britannique	39,4	52,5	65,6	65,5	65,4	288,4
Yukon	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	2,1
Territoires du Nord-Ouest	0,4	0,5	0,7	0,7	0,7	2,9
Nunavut	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	2,2
<b>TOTAL</b>	<b>300,0</b>	<b>400,0</b>	<b>500,0</b>	<b>500,0</b>	<b>500,0</b>	<b>2 200,0</b>

Les totaux peuvent ne pas être exacts en raison de l'arrondissement des montants.

Les montants se fondent sur les prévisions démographiques de Statistique Canada s'étendant de 2001-2002 à 2003-2004, ainsi que sur les projections démographiques de Finances Canada pour 2004-2005 et 2005-2006. Étant donné que le TCSPS est calculé en fonction du nombre d'habitants, tous les montants peuvent être révisés dans le cadre du processus périodique d'estimation de ce transfert, et ce, à mesure que des nouvelles données démographiques sont disponibles.

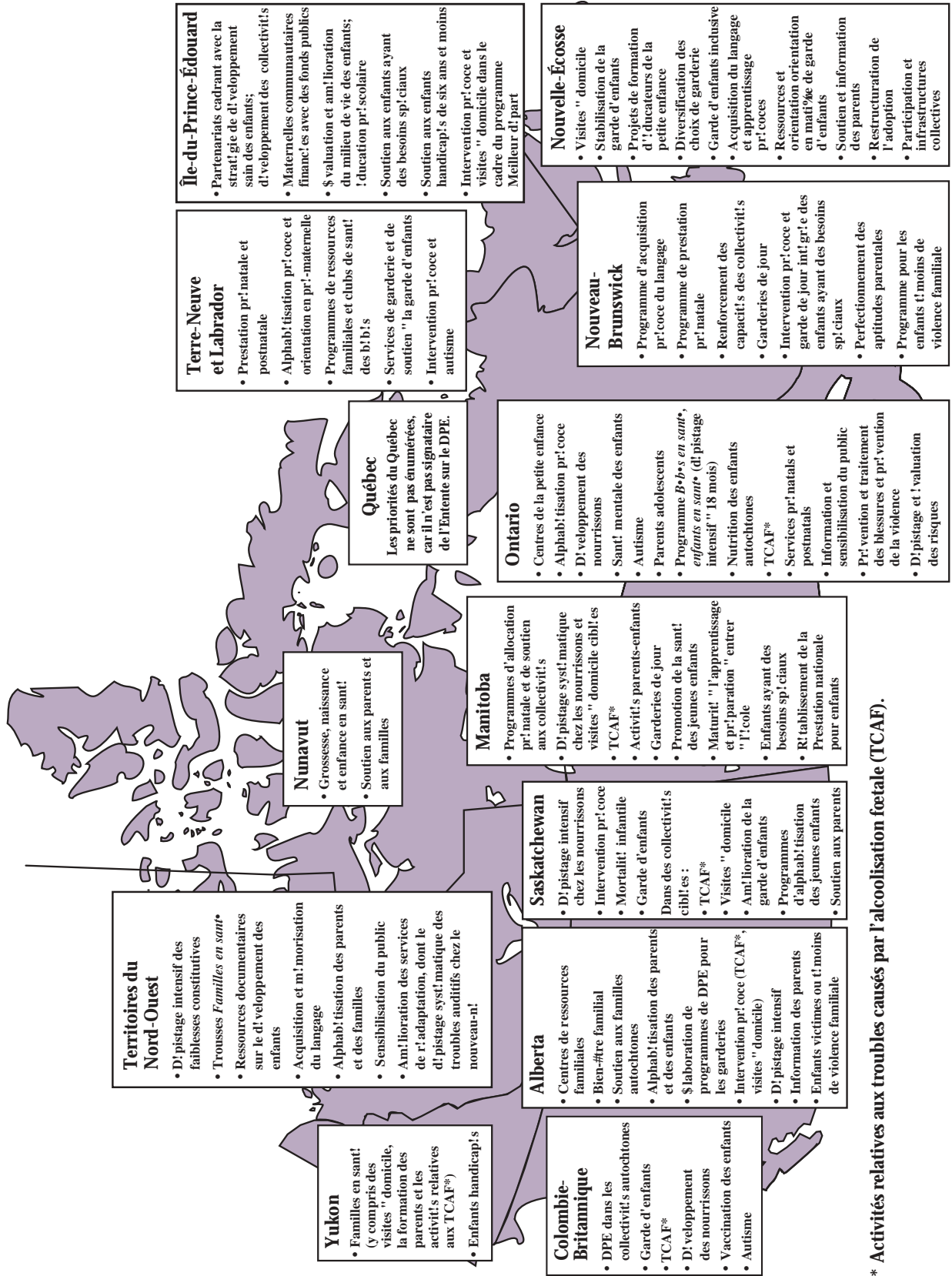
Les paiements prévus en 2004-2005 s'effectueront à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 en vertu du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Toutes les provinces et tous les territoires sont tenus de rendre compte annuellement de leurs investissements dans les programmes et services destinés à améliorer le DPE, ainsi que des progrès réalisés dans les quatre principaux champs d'action qu'énonce l'Entente sur le DPE. Le présent rapport n'ayant pas pour objet d'exposer en

détail les nombreux programmes et services de soutien qu'offrent les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada, on doit donc se référer aux rapports d'étape en matière de DPE qu'établissent ces gouvernements. Les quatre exemples d'activités qui suivent illustrent les investissements de ces derniers<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'exposé de ces activités provinciales se fonde sur les renseignements fournis par chacun des gouvernements visés.

# Domaines d'investissement des provinces et des territoires en 2002-2003 en vertu de l'Entente sur le DPE



\* Activités relatives aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF).



## PROJET DE PARTENARIATS POUR LES ENFANTS À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

La *PEI Partnerships for Children* est un nouveau projet, entrepris en 2002-2003, qui a pour but d'obtenir des résultats fructueux pour les jeunes enfants dans cette province, tout en renforçant les réseaux communautaires. Un réseau de réseaux relie des particuliers, des organismes et des regroupements qui s'emploient à améliorer les résultats obtenus auprès des enfants. Ce réseau est constitué du *PEI Children's Working Group*, qui comprend des représentants des collectivités et des milieux universitaire et gouvernemental. Grâce au projet, chaque réseau constitutif de ce groupe de travail dispose de 10 000 \$ pour réaliser des activités dans les principaux champs d'action qu'énonce la stratégie provinciale pour le développement sain des enfants.



Le financement de ce projet se fonde sur une approche de développement de la collectivité et ne donne pas lieu à un processus de concours. Les demandeurs de subvention doivent démontrer que leur projet vise les objectifs de la stratégie et indiquer de quelle manière ils travailleront de concert avec leurs partenaires pour le réaliser.



Le projet *PEI Partnerships for Children* soutient un éventail d'activités, dont une campagne de marketing social et de sensibilisation du public, l'établissement d'une grille salariale pour les éducateurs de la petite enfance, la réalisation de programmes pour les enfants, et la tenue d'ateliers et de conférences pour les parents. Toutes ces activités ont trait à l'information des femmes enceintes, aux aptitudes sociales des enfants ayant des besoins spéciaux, à la santé mentale des enfants, à l'activité physique, à l'alphabétisation, à l'utilisation adéquate des sièges de voiture et des sièges d'enfant, et à l'information des parents pour qu'ils puissent aider leurs enfants à entrer à l'école à la fin de la petite enfance. Ces activités sont exposées en détail (en anglais seulement) sur le site Web *Healthy Child Development*, à l'adresse ([www.gov.pe.ca/hcd](http://www.gov.pe.ca/hcd)).



Tous les membres du réseau participent à une campagne de sensibilisation du public afin de diffuser les principaux messages provenant de leurs divers éléments constitutifs. Durant deux semaines, ils ont coordonné une campagne dans les journaux et à la radio dans toute l'Île-du-Prince-Édouard. Cette activité a illustré les efforts que déploient les réseaux pour le développement sain des enfants ainsi que leur esprit de collaboration.



En 2002-2003, le gouvernement du Canada a versé 1,7 million de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard en vertu de l'Entente sur le DPE.



## LE NOUVEAU-BRUNSWICK A RECOURS À DES MOYENS AVANT-GARDISTES POUR AIDER LES PARENTS DE JEUNES ENFANTS

Le programme *On Line Training to Engage Communities* (OLTtec) est un programme informatisé conçu pour soutenir l'activité *Communities Raising Children*, l'une des nouvelles activités du programme de DPE du Nouveau-Brunswick.

Cette activité favorise la conclusion de partenariats entre le gouvernement et des entreprises de chaque collectivité afin d'apporter un meilleur soutien aux parents de jeunes enfants dans toute la province. Les travailleurs sociaux ont commencé à collaborer avec des équipes communautaires dans le domaine de la recherche, de l'éducation et de la planification, et ont recours au site Web interactif du programme OLTtec pour soutenir les efforts de renforcement des capacités des collectivités.

Les onze modules du programme offrent la possibilité de partager plus efficacement des ressources, de l'information et des connaissances, et de souligner les expériences fructueuses. La fonction de collecte de données du nouveau programme permettra également de relever des méthodes efficaces de participation de la collectivité.

En 2002-2003, le gouvernement du Canada a versé 9,6 millions de dollars au Nouveau-Brunswick en vertu de l'Entente sur le DPE.



## ÉVALUATION DES PROGRÈS AU MANITOBA EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE À L'AIDE D'UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

La stratégie interministérielle à long terme de soutien du développement sain des enfants et des adolescents du Manitoba est mise en œuvre sous l'égide des ministres de cette province faisant partie du *Healthy Child Manitoba* (comité du cabinet sur la santé des enfants).

Cette stratégie provinciale a pour but d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre des politiques publiques visant les enfants, et d'aider le gouvernement du Manitoba à mettre au point des mécanismes intersectoriels les plus efficaces qui soient afin d'obtenir des résultats fructueux en faveur des enfants, des familles et des collectivités.

Cette stratégie s'appuie sur un élément de premier plan, le *Early Development Instrument (EDI)*, un dispositif de surveillance du développement de la petite enfance au sein des collectivités qui a été mis au point par le Offord Centre for Child Studies. Ce dispositif est destiné à évaluer les résultats qu'obtiennent les collectivités en facilitant le développement sain des jeunes enfants, et de déterminer s'ils sont prêts à entrer en première année du primaire. L'EDI vise cinq domaines précis : la santé physique et le bien-être, les aptitudes sociales, la maturité affective, l'expression orale et le développement cognitif, ainsi que les aptitudes à la communication et les connaissances générales.

Le financement qu'octroie le comité ministériel a facilité la mise en place graduelle et volontaire du EDI dans des divisions scolaires du Manitoba. En 2002-2003, 24 de ces divisions (comptant plus de 8 000 élèves) ont participé à la mise en place de ce dispositif, notamment celles qui participent au programme Comprendre la petite enfance de Développement des ressources humaines Canada. L'ensemble des 38 divisions scolaires du Manitoba, qui comprennent plus de 12 300 élèves, sont censé adopter l'EDI d'ici 2005.

L'information recueillie dans le cadre d'un processus permanent d'évaluation et d'analyse est appliquée aux programmes manitobains *Early Childhood Development Continuum* (voir le graphique casse-tête) et elle est communiquée aux partenaires qui œuvrent au sein des collectivités. Grâce aux partenariats et à l'application de données et de conclusions de recherche qui éclairent l'élaboration de politiques, le Manitoba est en voie d'atteindre ses

objectifs de développement sain des enfants en obtenant les meilleurs résultats possibles.

En 2002-2003, cette province a consacré un excédent de 107 millions de dollars à des investissements en matière de DPE, soit 42 millions de dollars de plus dans ce domaine depuis avril 2000. En 2002-2003, le gouvernement fédéral a financé 14,7 millions de dollars de ce montant total en vertu de l'Entente sur le DPE.



## PLAN D'ACTION DE LA PETITE ENFANCE DE L'ONTARIO

Le gouvernement ontarien estime prioritaire que les plus jeunes enfants débutent leur vie de la meilleure manière possible, en se fondant sur le principe que l'apprentissage et la santé durant leur six premières années ont une incidence tout au long de leur vie. Étant donné que les parents jouent un rôle primordial dans le développement de leurs enfants, l'Ontario a instauré le Plan d'action de la petite enfance en mai 2001 afin que les 850 000 enfants de moins de six ans de la province bénéficient du meilleur départ possible dans la vie.

Ce plan se fonde sur les partenariats, les programmes et les services en place, et prévoit la réalisation d'activités adaptées qui répondent à l'ensemble des besoins des enfants et des familles de l'Ontario. Le plan est assorti d'un éventail de programmes qui favorisent le développement sain de tous les enfants, ainsi que des programmes spéciaux pour les enfants qui éprouvent des problèmes comme l'autisme ou des maladies mentales.

Dans cette province, les activités de DPE visent à favoriser la santé durant la grossesse, à la naissance et au stade de l'enfance; à améliorer le soutien aux parents et aux familles; à renforcer le développement, l'apprentissage et la garde des petits enfants; à apporter un soutien accru à la collectivité.

Grâce au financement de 154,2 millions de dollars que le gouvernement fédéral lui a accordé en 2002-2003 pour le DPE, le gouvernement ontarien a subventionné des programmes destinés à ce que les enfants et leur famille puissent bénéficier du soutien et des services dont ils ont besoin, notamment pour que les enfants débutent leur vie de façon saine. En Ontario, les principaux programmes financent les centres de la petite enfance, le Fonds d'aide au développement de la petite enfance, le Programme d'alphabétisation précoce, les projets pour les femmes enceintes toxicomanes, le dépistage prénatal du VIH, la promotion de l'allaitement, l'éducation et la sensibilisation des parents, la prévention des blessures, et les services infirmiers prénatals et postnatals.





## Portée du rapport

Le présent rapport fait état des activités du gouvernement du Canada qui s'adressent directement aux enfants de moins de six ans et à leur famille. Il couvre la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003, et présente les activités destinées aux enfants canadiens, ainsi qu'aux enfants et à leur famille qui ont immigré au Canada ou s'y sont réfugiés. Il ne traite pas du financement des programmes internationaux et de l'aide destinés aux jeunes enfants et à leur famille à l'étranger.

Le rapport présente les investissements directs, y compris les salaires et les coûts d'exploitation, de même que les subventions et les contributions. Il ne comprend pas les dépenses d'immobilisation comme les investissements en matière de technologie et d'infrastructure. Dans certains cas, les dépenses consacrées aux enfants de moins de six ans sont estimées à partir de dépenses totales plus générales lorsqu'une activité s'adressait aussi à des enfants plus âgés. Le document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada en 2000-2001* décrivait en détail les activités du gouvernement du Canada visant directement les enfants de moins de six ans, et exposait le cadre de référence, les buts et les objectifs de ces activités. Le même rapport établi pour rendre compte des activités et des dépenses en 2002-2003 se fondait sur la même information.

**Cette année encore, ce rapport s'appuie sur cette information et traite des nouvelles activités entreprises en 2002-2003, ainsi que des modifications apportées, au cours de la même période, aux activités décrites précédemment.** Étant donné que les renseignements quantitatifs sur ces activités (notamment le nombre de programmes, de projets ou de cadres d'activité, le nombre de jeunes enfants et de familles ciblées, et les dépenses totales) peuvent varier chaque année, ces données seront mises à jour annuellement.

## Mode de présentation du rapport

Les données de ce rapport sont présentées en fonction des quatre champs d'action de l'Entente sur le DPE, à savoir :

- Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance.
- Améliorer le soutien aux parents et aux familles.
- Renforcer le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- Renforcer le soutien aux collectivités.

La recherche et l'information de même que les programmes et services destinés aux enfants à leur famille appartenant aux Premières nations et à d'autres peuples autochtones font l'objet de chapitres distincts. Le dernier chapitre fait état du rapport de référence établi conformément au *Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*.

Les activités qui se rapportent précisément à l'un des quatre champs d'action (par exemple, l'information directement liée au soutien parental) figurent dans le chapitre qui traite du champ en question. Cependant, étant donné qu'un certain nombre d'activités peuvent se rattacher à deux champs ou plus, elles ne sont présentées qu'une seule fois dans le rapport.

Les chapitres 2 à 7 débutent par un tableau, intitulé *Coup d'œil sur les activités*, qui décrit brièvement toutes les activités entreprises par le gouvernement du Canada en relation avec le thème du chapitre. Ce tableau est suivi d'une section, intitulée *Faits saillants*, qui expose les nouvelles mesures prises dans le cadre de chaque activité. L'information est classée par ministère et elle est présentée, dans la mesure du possible, en fonction des indicateurs énoncés dans le Cadre multilatéral, à savoir, la disponibilité, l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité. Certaines activités portent la mention **Nouveau**, ce qui indique qu'elles ont été entreprises en 2002-2003.

Les chapitres se terminent par un tableau des activités et des dépenses exposant les montants relatifs à chacune des activités. En ce qui a trait aux chapitres traitant du soutien direct aux enfants, ce tableau comprend le nombre d'activités ou de cadres d'activité, le nombre d'enfants de moins de six ans et de familles ciblés par chaque activité, et les dépenses liées à cette dernière. Tous les renseignements disponibles pour les exercices 2000-2001, 2001-2002 et

2002-2003 y figurent. Pour ce qui est des autres programmes de soutien, il n'est question que des groupes et des intermédiaires visés en 2002-2003.

Étant donné que l'un des objectifs de la reddition de comptes consiste à améliorer en permanence ce processus, Santé Canada a mis en place, au cours de l'année, un nouveau mécanisme de collecte de données qui lui permet d'en recueillir un plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle les données sur ces programmes de soutien ne sont disponibles que pour la première fois. Quant aux données sur les dépenses relatives aux autres programmes de soutien, elles ont trait aux trois exercices susmentionnés.

Le chapitre 8 fait état des activités visées par le *Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, et il s'agit du rapport de référence sur les programmes et services connexes du gouvernement du Canada offerts en 2002-2003.

Malgré les efforts déployés pour donner des renseignements aussi détaillés que complets sur ces activités, dans certains cas, ils n'étaient ni disponibles ni pertinents.

Le rapport comprend également six annexes : un sommaire des activités et des dépenses par ministère fédéral; le texte intégral du *Cadre commun pour l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'extension des programmes et des services visant le développement de la petite enfance*; le texte intégral de l'*Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le*

*développement de la petite enfance; le texte intégral du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (mars 2003); les coordonnées de chaque ministère fédéral dont relèvent les activités présentées dans le rapport; et la liste des sites Web relatifs aux activités.*







## 2. Santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance

La grossesse, la naissance et les premiers mois de la petite enfance constituent des stades cruciaux pour que les enfants puissent grandir et de se développer sainement. Leur bien-être dépend impérativement de conditions qui favorisent un bon état de santé des femmes durant leur grossesse et des bébés à la naissance, ainsi que d'une bonne nutrition des nourrissons et de soins adéquats à leur égard. Tous ces éléments facilitent leur croissance et leur permet de jouir d'une bonne santé à l'âge adulte<sup>1, 2</sup>.

Le gouvernement du Canada continue d'investir dans un certain nombre de programmes et d'activités afin de contribuer à un bon état de santé à ce stade important de la vie, en recourant à des moyens comme l'information, le soutien et le suivi. Outre les activités présentées dans ce chapitre, le carnet de santé de l'enfant et le Système canadien de surveillance périnatale (SCSP), dont il est respectivement question aux chapitres 3 et 7, contribuent également à veiller à un bon état de santé durant la grossesse, à la naissance et durant la petite enfance.

### Coup d'œil sur les activités<sup>3</sup>

#### Santé Canada

##### Programme canadien de nutrition prénatale

Fondé sur un principe de développement des collectivités, le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) offre à celles-ci le moyen de mettre sur pied ou d'améliorer des services complets pour les femmes enceintes vulnérables. Le PCNP vise particulièrement les femmes enceintes à risque en raison de leur santé et de leur nutrition déficientes; il s'agit de femmes qui vivent pauvrement, d'adolescentes et de femmes isolées ou qui ont difficilement accès aux services.

##### Volet du Programme canadien de nutrition prénatale pour les Premières nations et les Inuits

Il s'agit d'un volet du PCNP qui fournit des ressources, de la formation et du soutien aux collectivités inuites et des Premières nations. Il a pour principal objectif de les aider à améliorer l'issue des grossesses en informant les femmes enceintes et en leur offrant du soutien durant la grossesse et l'allaitement. Ce volet vise les femmes enceintes, les femmes avec un bébé de moins d'un an et les femmes en âge de procréer qui vivent dans des réserves ou des collectivités inuites.

##### *Les soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale : Lignes directrices nationales\**

Ces lignes directrices nationales sont destinées aux professionnels de la santé et au personnel des programmes qui offrent des soins aux mères et aux nouveau-nés du Canada. Elles se fondent sur des conclusions de recherche et constituent la « norme d'excellence » canadienne dans ce domaine. Santé Canada les a publiées en mai 2000 et les a diffusées, et quoique l'on puisse encore les consulter sur son site Web, elles ne lui occasionnent aucune dépense.

<sup>1</sup> Russell, C.C. (2002). *The State of Knowledge about Prevention/Early Intervention*, Invest in Kids, Toronto.

<sup>2</sup> McCain, M.N. et Mustard J.F. (1999), *Reversing the Real Brain Drain: Early Years Study: Final Report*, Secrétariat à l'enfance de l'Ontario, Toronto.

<sup>3</sup> Le document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada en 2000-2001* expose en détail le cadre de référence, les buts et les objectifs de ces activités. On peut le consulter sur le site Web suivant : [www.unionsociale.gc.ca/ecd/](http://www.unionsociale.gc.ca/ecd/).

\* Cette activité n'ayant occasionné aucune dépense ou subi aucun changement important en 2002-2003 depuis l'établissement du dernier rapport, elle n'est pas exposée en détail dans le présent chapitre.

#### **Activité relative aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale<sup>4</sup>**

Cette activité est destinée à coordonner les travaux de prévention des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF) et à améliorer les résultats obtenus auprès des personnes qui en sont victimes au stade prénatal et tout au long de leur vie. Elle vise aussi à soutenir la prévention, la sensibilisation et l'information du public et des professionnels de la santé, le renforcement des capacités et la mise au point de moyens pratiques à appliquer dans le cadre des programmes communautaires. Le public ciblé comprend les femmes, les enfants et les familles, ainsi que les professionnels de la santé et d'autres disciplines qui travaillent au sein de collectivités dont certains membres sont touchés par la consommation d'alcool.

#### **Campagne de sensibilisation à l'acide folique**

Cette campagne publique a pour but d'informer les professionnels de la santé et les femmes en âge de procréer que l'acide folique prévient la malformation du tube neural.

#### **Stratégie de marketing social pour une grossesse en santé<sup>5</sup>**

Cette stratégie consiste à sensibiliser les femmes enceintes ou celles qui prévoient l'être aux mesures qu'elles peuvent prendre pour que leur grossesse se déroule dans les meilleures conditions possibles.

#### **Programme d'aide postnatale aux parents**

Il s'agit d'un programme communautaire de promotion de la santé grâce auquel les infirmières hospitalières et communautaires interviennent en tant qu'éducatrices en matière de santé en donnant une formation parentale uniforme à la famille des nouveau-nés. Ce programme offre une série de feuillets d'information aux parents sur la période postnatale ainsi qu'un manuel de référence aux professionnels de la santé.

#### **Réduction du risque de mort subite du nourrisson**

En collaboration avec la Fondation canadienne pour l'étude de la mortalité infantile, l'Institut canadien de la santé infantile et la Société canadienne de pédiatrie, Santé Canada a entrepris des activités de sensibilisation du public et des professionnels de la santé au syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN) et aux moyens de réduire ce risque. Ces activités ont pour but ultime de diminuer le nombre de décès provoqués par ce syndrome au Canada.

### **Développement des ressources humaines Canada**

#### **Assurance-emploi : prestations parentales et de maternité**

Les prestations parentales et de maternité que verse Développement des ressources humaines Canada dans le cadre de l'assurance-emploi remplacent temporairement le revenu de travail que gagnaient les parents de nouveau-nés ou d'enfants nouvellement adoptés. Ces prestations leur permettent de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales et de s'absenter de leur travail pour prendre soin de leur bébé durant la première année de sa vie. Les parents peuvent se servir de ces prestations pour répondre à leurs besoins comme ils l'entendent. Les mères biologiques ont droit à 15 semaines de prestations de maternité à la suite d'un accouchement, et les parents peuvent bénéficier de 35 semaines de prestations parentales pour une période maximale combinée de 50 semaines.

<sup>4</sup> Porte le nom d'Initiative du syndrome d'alcoolisme fœtal et des effets de l'alcool sur le fœtus dans le document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada en 2001-2002*.

<sup>5</sup> Porte le nom de Stratégie de marketing pour une grossesse en santé dans le document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada en 2001-2002*.

## Santé Canada – Faits saillants

### *Programme canadien de nutrition prénatale*

En 2002-2003, le nombre de femmes enceintes et en post-partum qui ont bénéficié du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) au Canada a augmenté pour la huitième année consécutive. Elles ont ainsi pu avoir accès à des services complets, notamment des suppléments alimentaires, des conseils en nutrition, du soutien social et de l'aide en matière d'allaitement. Parmi ces femmes, une sur cinq était âgée de moins de 20 ans, environ 23 % étaient des Autochtones et approximativement 30 % vivaient au Canada depuis moins de dix ans.

Le renforcement des capacités des collectivités constitue un principe fondamental du PCNP. En 2002-2003, les responsables de projet ont indiqué que la participation des membres de leur collectivité à ce programme avait augmenté, au même titre que leur intérêt pour les services offerts. Quant au renforcement des capacités au sein des collectivités, il a découlé de la conclusion de partenariats, d'une sensibilisation accrue et de la réponse aux besoins des participantes dont le nombre a augmenté.

L'instruction et la formation du personnel des projets constituent des éléments importants du PCNP pour que les programmes et services qu'il offre donnent des résultats des plus fructueux. Par exemple, en 2002, des employés de six projets du PCNP en Alberta ont participé, durant dix mois, à un projet pilote d'abandon du tabac au cours de la période prénatale. Ce projet visait à ce que ces employés obtiennent de meilleurs résultats auprès des femmes qui fument pendant leur grossesse, et une évaluation de ce projet est en cours.

L'évaluation constitue un élément crucial du PCNP, et elle donne lieu à une collecte annuelle de données. À cette fin, le formulaire d'accueil permet de recueillir des renseignements sur les participantes au programme ainsi que sur l'issue de leur grossesse, alors que le Questionnaire du projet offre de l'information sur la mise en œuvre des projets, la participation de la collectivité et les partenariats, et permet de mesurer le bien-fondé du programme.

En 2002, les responsables du PCNP et du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) de la Région de l'Atlantique ont publié le document intitulé *Au cœur de notre travail*, qui découle d'un processus participatif

### LE PCNP DONNE DES RÉSULTATS TANGIBLES EN ALBERTA

La sécurité alimentaire est une question cruciale pour les participantes au PCNP en Alberta, puisque 55 % d'entre elles estiment qu'elles n'ont pas assez de nourriture et que 80 % mentionnent que cela est dû à un manque d'argent. Une étude a permis de tirer les conclusions suivantes :

- Le phénomène d'insuffisance de poids à la naissance des bébés des participantes au PCNP en Alberta (ce qui exclut les naissances multiples) a diminué au cours de la dernière année en passant de 6,3 à 5,22 %.
- Dans une proportion de 84 %, ces participantes ont continué d'allaiter leur bébé à la sortie de la maternité au cours de l'année, comparativement à 81 % l'année précédente.
- Dans une proportion de 71 %, ces participantes estiment qu'elles se nourrissent mieux grâce au PCNP.

Cette information est tirée du document intitulé *Alberta Regional Individual Client Questionnaire Report 2001-2002*, établi par le Barrington Research Group Inc., et de données non publiées.

### Expériences fructueuses dans le cadre du volet du PCNP pour les Premières nations et les Inuits

Une maman a arrêté de fumer et a commencé à mieux s'alimenter et à faire de l'exercice deux fois par semaine. Elle a décidé d'allaiter son bébé, il y a peine six mois, et vient juste de commencer à lui donner des aliments solides. Elle a déclaré que sans le PCNP, elle n'aurait jamais su comment s'y prendre pour changer sa vie et celle de son bébé.

*Un employé de projet*

Nous allons faire l'épicerie en groupe pour apprendre aux participantes comment s'alimenter. Elles se partagent ensuite les denrées à rapporter à la maison. Certaines ont continué à faire l'épicerie ensemble afin d'acheter en plus grande quantité et de réaliser des économies.

*Un employé de projet*

Les employés du projet local m'apportent beaucoup de soutien, et je suis capable de converser amicalement avec eux à n'importe quel moment. Cette ambiance est bénéfique aux jeunes mères comme moi.

*Une maman*

permanent impliquant les parents, le personnel, les bénévoles, les partenaires des collectivités, les gouvernements et les chercheurs. Ce document a pour but d'établir un cadre théorique pour le PCNP et le PACE dans la Région de l'Atlantique, afin que ce cadre serve de fondement à l'instauration d'un nouveau système d'évaluation et d'établissement de rapports pour ces programmes. On peut consulter ce document sur le site Web suivant : [www.phttp://www.hc-sc.gc.ca/hppb/les-regions/atlantique/index.html](http://www.phttp://www.hc-sc.gc.ca/hppb/les-regions/atlantique/index.html) [ph-atlantic.ca](http://ph-atlantic.ca). En 2003, la Région de l'Atlantique a entrepris un projet pilote afin de mettre à l'essai des outils novateurs, fondés sur ce cadre, qui donnent des moyens d'action en matière d'évaluation et d'établissement de rapports dans le cadre du PACE et du PCNP.

### Volet du Programme canadien de nutrition prénatale pour les Premières nations et les Inuits

Le volet du PCNP pour les Premières nations et les Inuits est axé sur la formation permanente, et, en 2002-2003, environ 500 travailleurs communautaires ont reçu une telle formation afin d'acquérir des compétences essentielles en matière de nutrition pour les femmes enceintes et les nourrissons, et de leur permettre d'appliquer des programmes axés sur la collectivité, à l'échelle régionale, en se fondant sur des données factuelles. Cette formation s'est appuyée sur des ressources et des documents de référence pertinents dans ce domaine.

Santé Canada a réalisé une évaluation de ce volet du PCNP afin d'analyser son déroulement et sa portée à partir des données recueillies, et dans l'optique d'entreprendre une évaluation globale. Il a également évalué les projets du PCNP visant les Inuits, et réalise actuellement une autre évaluation des projets destinés aux Premières nations. Il publiera en 2003-2004 ces deux évaluations du déroulement et de la portée des projets.

### Activité relative aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale

L'activité relative aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF) comporte deux volets : l'un vise l'ensemble du Canada et l'autre les Premières nations et les Inuits. Une augmentation des investissements prévus par la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations (voir le chapitre 6) a permis d'inclure cette activité dans le programme relatif aux TCAF à l'intention de tous ces peuples autochtones.

La mise sur pied de l'Activité relative aux TCAF pour les Premières nations et les Inuits a donné suite à une recommandation du Comité directeur national, qui comprend des représentants de Santé Canada, de l'Assemblée des Premières nations et de l'Inuit Tapiriit Kanatami, et a découlé de consultations élargies avec des membres de ces deux communautés. Ces consultations ont notamment permis de cerner des priorités, dont le renforcement des capacités des collectivités en matière de TCAF.

Les deux volets de l'Activité sont axés sur la prévention des TCAF et sur les interventions visant à améliorer la qualité de vie des personnes qui en sont affectées. Une élaboration de programmes est en cours dans plusieurs domaines et elle vise, notamment : la sensibilisation et la formation du public et des professionnels de la santé; la mise au point d'outils pour les programmes communautaires; le dépistage, l'évaluation et le diagnostic, ainsi que l'élaboration et l'application de lignes directrices nationales pour le diagnostic; le soutien des parents et des familles dont les enfants sont affectés par les TCAF.

En 2002-2003, Santé Canada n'a plus centré ses activités sur la sensibilisation du public aux TCAF pour les faire porter sur la prévention, et ce, en sensibilisant davantage les professionnels de la santé et



## UNE EXPÉRIENCE EN ALBERTA RELATIVE AUX TROUBLES CAUSÉS PAR L'ALCOOLISATION FŒTALE

En Alberta, le financement versé en vertu de la stratégie relative aux TCAF a permis de renforcer les capacités des projets du PACE et du PCNP à l'égard de ces troubles dans les collectivités albertaines. Par exemple, plus de 150 délégués, représentant des projets du PACE, du PCNP et du Programme d'aide préscolaire aux autochtones (PAPA) ainsi que des membres de collectivités, ont participé à un atelier de formation sur les aptitudes et les stratégies dans ce domaine. Ils ont ainsi pu prendre connaissance de stratégies pratiques lorsqu'ils doivent travailler auprès d'enfants et d'adultes touchés par les TCAF, et de techniques d'entrevues permettant de motiver les femmes enceintes à arrêter de consommer de l'alcool et de la drogue. En outre, il est prévu d'apporter de l'aide à ces intervenants lorsqu'ils appliqueront ces techniques d'entrevue. Une employée de projet a déclaré : « J'ai toujours été infirmière en santé communautaire, mais au cours de ces deux derniers jours, j'ai vraiment eu l'impression d'en avoir appris beaucoup, particulièrement sur la manière d'aborder des questions embarrassantes avec les familles que nous rencontrons ».

en perfectionnant leurs connaissances et compétences. Cette démarche a également donné lieu, à l'échelle canadienne, au renforcement de leurs aptitudes en matière de diagnostic, et à la mise au point de moyens de dépistage pour les intervenants de première ligne.

Au cours de la même période, un certain nombre d'activités de sensibilisation du grand public ont tout de même eu cours, dont les deux suivantes :

- *Enceinte? Pas d'alcool* : Cette activité visait les femmes enceintes ou prévoyant l'être et consistait à leur distribuer des dépliants d'information dans les magasins Thyme Maternity et des expositions commerciales spécialisées. D'autres documents ont également visé les professionnels de la santé, et les revues *C'est pour quand?* et *Expecting* les ont diffusés dans l'ensemble du Canada.
- Un partenariat entre Santé Canada et Parents d'aujourd'hui<sup>6</sup> a permis d'obtenir de très bons résultats auprès des femmes de 25 à 40 ans, notamment grâce à des programmes diffusés à la télévision et à la radio, au site Web [famillesdaujourd'hui.com](http://famillesdaujourd'hui.com) et à des articles parus dans *Le Journal de Montréal*.

Au cours de 2002-2003, le gouvernement du Canada a contribué au financement de projets communautaires en vue de renforcer les capacités en matière de TCAF et dans le domaine de la recherche connexe. Des organismes bénévoles ont participé à des consultations concernant la structure de cette activité, l'établissement d'un cadre national d'action et la constitution du Comité consultatif national sur les TCAF.

### ***Campagne de sensibilisation à l'acide folique***

La Campagne de sensibilisation à l'acide folique résulte d'un partenariat entre Santé Canada, l'Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Canada et de la Folic Acid Alliance of Ontario. Santé Canada continue de distribuer, dans le cadre de la Campagne de marketing social pour une grossesse en santé, les documents qu'il a élaborés en 2001-2002.

La Campagne de sensibilisation à l'acide folique a donné lieu, en 2002, à une évaluation analogue à l'étude de référence menée en 2001. Cette évaluation a permis de relever les changements au cours de l'année et de constater la nécessité de

<sup>6</sup> Le Partenariat Parents d'aujourd'hui constituait un programme autonome en 2000-2001 et 2001-2002, mais comme il faisait partie de la campagne sur les TCAF en 2002-2003, il n'est pas considéré distinctement dans les tableaux des activités et des dépenses.

réaliser davantage de travaux afin de mieux faire connaître l'importance que revêt l'acide folique. Les principales conclusions de cette évaluation comprennent les suivantes :

- Très peu de Canadiennes en âge de procréer connaissaient les anomalies du tube neural, et l'enquête précédente a permis de faire la même constatation.
- La plupart des femmes en âge de procréer ne savaient pas encore vraiment en quoi consistait l'acide folique et quelle était son utilité.
- Les femmes n'ont pas pris plus d'acide folique au cours de l'année visée, et même si 40 % de celles qui étaient âgées de 18 à 40 ans en ont pris, une grande proportion d'entre elles n'en connaissaient pas les propriétés.

### ***Campagne de marketing social pour une grossesse en santé***

En 2002-2003, Santé Canada a entrepris des recherches préliminaires afin de recueillir des données de référence sur la Campagne de marketing social pour une grossesse en santé. Ces recherches ont porté sur le degré de sensibilité et sur le comportement des femmes enceintes ou prévoyant l'être à l'égard de plusieurs enjeux : la consommation d'alcool et de tabac, l'activité physique, la nutrition et la prise d'acide folique. Les chercheurs ont constaté que les femmes enceintes connaissaient beaucoup mieux les facteurs qui contribuent à leur santé et à celle des bébés, que les femmes qui n'étaient pas encore enceintes. Compte tenu de l'importance de la planification d'une grossesse, ils ont également conclu que les femmes qui n'étaient pas encore enceintes et leur conjoint devaient mieux connaître les facteurs qui contribuent à la santé des femmes enceintes et des bébés, et prendre les moyens nécessaires à cette fin.

### ***Programme d'aide postnatale aux parents***

En 2002-2003, Santé Canada s'est employé à actualiser le contenu du Programme d'aide postnatale aux parents (PAPP) en vue de le publier. Il entendait également publier, un peu plus tard en 2003, une série de 15 feuillets d'information aux parents traitant, notamment, de questions comme le bain et l'allaitement du bébé, les soins à apporter au cordon ombilical, la jaunisse et la dépression du post-partum. Le Ministère a également révisé le manuel de référence de ce programme destiné aux professionnels de la santé et prévoit publier sa nouvelle version en 2004.

### ***Réduction du risque de mort subite du nourrisson***

Au cours de la dernière décennie, Santé Canada, la Fondation canadienne pour l'étude de la mortalité infantile, la Société canadienne de pédiatrie et l'Institut canadien de la santé infantile ont travaillé en concertation à l'égard du syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN) au Canada. Leurs travaux ont principalement consisté à élaborer des documents de sensibilisation des professionnels de la santé et du public aux facteurs de risques de ce syndrome. Depuis le lancement de la campagne *Dodo sur le dos!* en 1999, Santé Canada a continué de diffuser les documents auxquels le public ne cesse de s'intéresser.

Cette campagne remporte un grand succès (comme en a déjà fait état le *Rapport sur les activités et les dépenses* en 2001-2002), mais le public s'est dit préoccupé par les cas de plagiocéphalie (aplatissement de la boîte crânienne) chez les nourrissons qui

dorment sur le dos, et les établissements pédiatriques ont effectivement fait état d'une augmentation de ces cas. Afin de donner suite à ces préoccupations, en 2002-2003, Santé Canada et ses trois partenaires ont élaboré et diffusé des documents d'information à l'intention des professionnels de la santé et des parents afin de leur indiquer comment prévenir la plagiocéphalie.

## **Développement des ressources humaines Canada – Faits saillants**

### ***Assurance-emploi : prestations parentales et de maternité***

En 2002-2003, le nombre de familles qui ont perçu des prestations parentales et de maternité en vertu du Régime d'assurance-emploi a augmenté, tout comme les dépenses de ce régime. Les conclusions du *Rapport de contrôle et d'évaluation de 2002* révèlent que les Canadiens réagissent avec enthousiasme aux récentes améliorations apportées à l'assurance-emploi (dont fait état le *Rapport sur les activités et les dépenses* en 2001-2002). En fait, les données montrent que les Canadiens se prévalent davantage des prestations parentales et durant une plus longue période.

DRHC a lancé un projet pilote, en septembre 2002, afin de s'assurer que les femmes ont accès à toutes les prestations parentales et de maternité auxquelles elles ont droit. Ce projet vise les femmes enceintes qui, en vertu d'un régime de rémunération provincial, arrêtent de travailler pour protéger leur santé et celle de leur futur bébé. Ce ministère a fait de nouveaux investissements pour former ses employés afin qu'ils puissent améliorer la réalisation de ce projet pilote.

DRHC évalue constamment le rendement et l'efficacité du Régime d'assurance-emploi. En 2001, il a commencé à évaluer le programme élargi de prestations parentales et a poursuivi cette démarche en 2002-2003. Cette évaluation consiste à déterminer la portée et les résultats du Régime, dont les principaux éléments suivants : la durée du congé parental et du congé non payé subséquent aux prestations parentales, la probabilité de réintégration dans le même emploi, et le taux de retours au travail ainsi que leur durée après le versement des prestations parentales. Dans le cadre de cette évaluation, DRHC prévoit également examiner les écarts quant au nombre de participants, les incidences sur les enfants, la satisfaction des prestataires et le recours des pères à ce régime, et envisage d'en publier les conclusions en 2004.

Ce ministère examine le Régime d'assurance-emploi tous les ans dans le cadre d'un processus de suivi afin d'évaluer ses incidences sur les particuliers, les collectivités et l'économie. Le *Rapport de contrôle et d'évaluation* de 2002, qu'il a déposé au Parlement au printemps de 2003, révèle qu'en moyenne, les femmes se sont prévaluées, dans une proportion de plus de 97 %, de leur admissibilité aux prestations de maternité. D'autre part, de 2000-2001 à 2001-2002, le nombre de demandes de prestations de maternité a augmenté de près de 10 % et celui de prestations parentales de 18 %. En ce qui concerne les hommes, ils ont eu recours à ces prestations parentales dans une proportion de près de 80 %.

## Santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance Tableau des activités et des dépenses

Programmes offrant un soutien direct												
Groupes ciblés par les activités												
	Cadres d'activité						Nombre					
	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Enfants de moins de six ans et leur famille						Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille					
<b>Santé Canada</b>												
Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)	301 projets	325 projets	320 projets	34 000 femmes	45 600 femmes	44 000 femmes	27 366 000 \$	31 000 000 \$	31 000 000 \$			
Volet du PCNP pour les Premières nations et les Inuits	> 550 projets	439 <sup>i</sup> projets	n. d.	7 500 <sup>ii</sup> enfants > 6 000 familles	6 000 enfants	n. d.	14 200 000 \$	14 200 000 \$	14 200 000 \$			14 200 000 \$
<b>Développement des ressources humaines Canada</b>												
Assurance-emploi : prestations de maternité	--	--	--	176 000 nouvelles demandes	193 020 nouvelles demandes	n. d.	752 000 000 \$	848 000 000 \$	848 000 000 \$			859 000 000 \$ <sup>iii</sup>
Assurance-emploi : prestations parentales	--	--	--	178 000 nouvelles demandes	196 000 nouvelles demandes	n. d.	502 000 000 \$	1 311 000 000 \$	1 311 000 000 \$			1 930 000 000 \$ <sup>iii</sup>
<b>Dépenses totales</b>							<b>1 295 566 000 \$</b>	<b>2 204 200 000 \$</b>	<b>2 204 200 000 \$</b>			<b>2 834 200 000 \$</b>

Autres programmes de soutien															
	Intermédiaires dans les activités				Groupes ciblés par les activités				Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille						
	2002-2003		2002-2003		2002-2003		2002-2003		2000-2001		2001-2002		2002-2003		
	Intermédiaires				Nombre d'intermédiaires				Enfants de moins de six ans				Autres		
<b>Santé Canada</b>															
Activité relative aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF)	Employés des projets communautaires. Professionnels de la santé.		n. d.												
Volet de l'Activité relative aux TCAF pour les Premières nations et les Inuits	--	--	--	--	X	X	X	X	2 650 000 \$	3 300 000 \$	3 300 000 \$	3 300 000 \$	3 300 000 \$	3 300 000 \$	
									1 350 000 \$	1 700 000 \$	1 700 000 \$	1 700 000 \$	1 700 000 \$ <sup>iv</sup>	1 700 000 \$	

Autres programmes de soutien (suite)										
	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités			Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille				
	Intermédiaires		Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres		2000-2001	2001-2002	2002-2003
	2002-2003	--	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Campagne de marketing social sur les TCAF	--	--	--			Femmes de 25 à 40 ans		--	240 000 \$	120 000 \$ <sup>ix</sup>
Campagne de sensibilisation à l'acide folique	Médecins de famille, Néonatalogistes, obstétriciens, sages-femmes, hôpitaux, Pharmaciens, diététiciens, généticiens, écoles de sciences infirmières, Services de santé publique.	26 000 2 800 21 500			<b>X</b>	Professionnels de la santé		--	600 000 \$	85 000 \$ <sup>v</sup>
Campagne de marketing social pour une grossesse en santé	n. d.	n. d.				Femmes enceintes ou prévoyant l'être		--	12 000 \$	125 000 \$ <sup>vi</sup>
Programme d'aide postnatale aux parents	Hôpitaux, centres de santé publique et communautaire	600			<b>X</b>	Professionnels de la santé		100 000 \$	35 000 \$	5 500 \$ <sup>vii</sup>
Réduction du risque de mort subite du nourrisson	Infirmières, sages-femmes, médecins, Hôpitaux, centres de santé publique et communautaire.	n. d.			<b>X</b>	Professionnels de la santé		40 000 \$	50 000 \$	5 000 \$ <sup>viii</sup>
<b>Dépenses totales</b>								<b>4 140 000 \$</b>	<b>5 937 000 \$</b>	<b>5 340 500 \$</b>

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

<sup>i</sup> Cette diminution est due à la manière de dénombrer les projets, car un certain nombre d'entre eux peuvent desservir des collectivités avoisinantes.

<sup>ii</sup> Estimation.

<sup>iii</sup> Estimation. Augmentation des dépenses découlant des améliorations apportées aux prestations; les Canadiens sont plus nombreux à s'en prévaloir et durant une plus longue période.

<sup>iv</sup> En raison de l'annonce tardive (Octobre 2002) et la nécessité de planifier et de consulter avant d'allouer les fonds, le montant additionnel disponible de 10 millions de dollars n'a pu être alloué totalement pendant l'année fiscale 2002-2003. Tout le financement disponible a été alloué de manière à répondre aux besoins des programmes à l'échelle régionale y compris les services jugés prioritaires par les Premières Nations.

<sup>v</sup> Diminution des dépenses en raison de l'élaboration d'aucun autre document en 2002-2003.

<sup>vi</sup> Augmentation des dépenses en raison des contributions versées dans le cadre de l'Activité relative aux TCAF et de la Campagne de sensibilisation à l'acide folique.

<sup>vii</sup> Diminution des dépenses due au fait que Santé Canada a cessé de soutenir la mise en œuvre et la surveillance du programme pour fournir des ressources documentaires.

<sup>viii</sup> Diminution des dépenses due au fait que Santé Canada a continué de diffuser des documents en 2002-2003, mais sans en élaborer de nouveaux.

<sup>ix</sup> Diminution des dépenses en raison de restrictions budgétaires.





## 3. Soutien aux parents et aux familles

Des recherches ont révélé que la relation des parents avec leur nourrisson et leurs jeunes enfants a une influence déterminante sur la santé et le développement de ces derniers. Aucune relation n'étant aussi fondamentale que celle-là, le rôle des parents et leur capacité d'offrir un milieu de vie enrichissant et stimulant à leurs enfants constituent des éléments essentiels. Cependant, les parents ont besoin de soutien et d'information pour s'acquitter le mieux possible de leurs responsabilités à cet égard<sup>1</sup>.

Comme en témoigne le document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada en 2000-2001*, le gouvernement fédéral investit dans des programmes visant à améliorer les

compétences parentales, dans des mesures de soutien aux parents qui traversent des périodes difficiles et dans des ressources pour aider les parents et les familles à soutenir leurs enfants. Outre les activités décrites dans le présent chapitre, d'autres activités et centres contribuent au soutien des parents et des familles, notamment le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques, le Programme d'aide préscolaire aux Premières nations vivant dans les réserves et l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations (chapitre 6); les prestations parentales et de maternité offertes dans le cadre de l'Assurance-emploi et l'Activité relative aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale (chapitre 2); les Centres de ressources pour les familles des militaires (chapitre 4).

### Coup d'œil sur les activités<sup>2</sup>

#### Santé Canada

##### *Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes* **Nouveau**

Ces guides sont destinés à sensibiliser le public à l'importance de l'activité physique pour que les enfants grandissent et se développent sainement, et à faciliter une plus grande régularité de cette activité chez les enfants et les jeunes inactifs. Ils sont publiés à l'intention de ces derniers ainsi que des familles, des enseignants et d'autres intervenants prépondérants dans la vie des enfants.

##### *Carnet de santé de l'enfant* \*

Le carnet de santé de l'enfant permet aux parents d'exercer un suivi de la santé de leurs enfants. Il a été mis au point en partenariat avec la Société canadienne de pédiatrie, l'Institut canadien de la santé infantile, l'Association canadienne de santé publique, le Collège des médecins de famille du Canada et Santé Canada. La société privée Procter & Gamble-Pampers y apporte également son soutien.

<sup>1</sup> Chao, R. et Willms D. (2002). « The effects of parenting practices on children's outcomes », dans Willms, J.D. (éd.), *Vulnerable Children* (pp.149-166), University of Alberta Press, Edmonton.

<sup>2</sup> Le document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada en 2000-2001* expose en détail le cadre de référence, les buts et les objectifs de ces activités. On peut le consulter sur le Web, à l'adresse suivante : [www.unionsociale.gc.ca/ecd/](http://www.unionsociale.gc.ca/ecd/).

\* Les activités menées dans le cadre de ce programme n'ayant pas varié de façon notable en 2002-2003, il n'en est pas question dans le présent chapitre. Il donne toutefois lieu à un exposé de renseignements quantitatifs sur cette période dans le tableau des activités et des dépenses qui se trouve à la fin du chapitre.

### **Programme d'action communautaire pour les enfants**

Le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) finance des regroupements communautaires qui mettent sur pied et offrent des services répondant aux besoins que suscite le développement des enfants de moins de six ans qui vivent dans des conditions à risque. Il se fonde sur le principe que les collectivités sont bien placées pour cerner les besoins des enfants qui y vivent et sont en mesure de réunir les ressources nécessaires pour y répondre. Les parents et les familles disposent de programmes qui appuient leurs efforts de diverses façons, en leur offrant notamment de l'information et de l'éducation, du soutien social, de l'apprentissage et des soins au stade de la petite enfance, ainsi que de la formation. Le PACE est destiné à répondre aux besoins des enfants de moins de six ans et de leur famille qui vivent dans des conditions à risque, y compris les enfants de familles à faible revenu; dont les parents sont adolescents; qui sont susceptibles de connaître des retards de croissance; qui éprouvent des problèmes sociaux, affectifs ou comportementaux; qui sont ou ont été victimes de violence et de négligence.

### **Préparez-vous pour la vie\***

Il s'agit d'une campagne nationale de sensibilisation des parents et des fournisseurs de soins visant à les aider à en faire le plus possible durant les cinq premières années de vie des enfants, et ce, en mettant à leur disposition, de façon toute aussi pratique que conviviale, les plus récentes conclusions de recherches et informations sur le développement de l'enfant. Cette campagne permet de leur offrir des outils tels que des vidéos, des émissions de télévision, des articles de revue et des activités communautaires.

### ***Votre enfant est-il en sécurité?***

Cette brochure est publiée à l'intention des adultes afin de les aider à offrir un milieu de vie sécuritaire aux jeunes enfants. Elle a globalement pour objet d'améliorer leur qualité de vie en diminuant les risques de blessures découlant de produits de consommation, et traite de questions comme la sécurité des berceaux, des articles d'occasion et des terrains de jeu, et elle s'adresse aux familles et aux gardiens d'enfant.

### **Y'a personne de parfait**

Il s'agit d'un programme de soutien et de sensibilisation des parents d'enfants de moins de six ans, notamment les parents adolescents, seuls, isolés socialement ou géographiquement, à faible revenu ou dont le niveau d'instruction limité les empêche de comprendre adéquatement l'information que leur fournit un groupe d'entraide.

## **Développement des ressources humaines Canada**

### **Projets du Secrétariat national à l'alphabétisation à l'intention des familles**

Les projets du Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA) mis sur pied à l'intention des familles canadiennes offrent aux parents, aux enfants et aux autres membres de la famille la possibilité d'apprendre à lire et à écrire. Le SNA estime que la famille constitue le point de départ et le fondement de l'alphabétisation, de sorte que le soutien qu'il apporte dans ce domaine favorise l'acquisition d'aptitudes par tous les membres de la famille et leur détermination à ne pas cesser de s'instruire. Le SNA incite ses partenaires, dans l'ensemble du Canada, à investir dans l'alphabétisation et finance divers projets pour la famille dans ce domaine.



## Santé Canada – Faits saillants

### *Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes* **Nouveau**

Santé Canada est d'avis que la constante augmentation des cas de poids excessif et d'obésité, combinée à un faible taux d'activité physique, menace gravement la santé des enfants et des jeunes au Canada.

Afin de contrer ce phénomène, Santé Canada et la Société canadienne de physiologie de l'exercice ont publié des guides d'activité physique canadiens pour les enfants et pour les jeunes ainsi que plusieurs ressources documentaires, dont un guide pédagogique, un guide familial et des revues interactives à l'intention des enfants et des jeunes. Ces guides constituent le premier ensemble de lignes directrices nationales dont l'objectif consiste à les aider à améliorer leur santé en pratiquant régulièrement une activité physique.

L'élaboration des guides a bénéficié de l'aide du Comité consultatif national, qui est coprésidé par Santé Canada et la Société canadienne de physiologie de l'exercice, ainsi que de la participation des provinces et des territoires et d'organismes qui encouragent les enfants et les jeunes à l'activité physique. Plus de 65 organismes nationaux ont cautionné ces guides et les ressources documentaires connexes.

Conçus à l'intention des enfants et des jeunes, des parents, des enseignants, des médecins et des dirigeants de collectivité, les guides sont censés les sensibiliser à l'importance que revêt l'activité physique pour que les enfants grandissent et se développent sainement, et faciliter une plus grande régularité de cette activité chez ceux qui sont inactifs. On peut consulter ces documents sur le site

## DONNÉES FACTUELLES SUR LES ENFANTS ET LEURS ACTIVITÉS PHYSIQUES

- Des recherches révèlent que plus de la moitié des enfants et des jeunes Canadiens n'ont pas suffisamment d'activité physique pour que leur croissance et leur développement soient complets.
- D'autre part, les filles sont moins actives que les garçons, puisque l'on considère que seulement 39 % d'entre elles et 48 % des garçons sont suffisamment actifs.

Source : *Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, sondage indicateur de l'activité physique en 2000*

Web suivant : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/guideap/index.html>, ou les commander par téléphone, au 1 888 334-9769.

Santé Canada évalue actuellement l'efficacité des stratégies de diffusion de ces documents et de l'application des conseils qu'ils contiennent, le degré de sensibilité de la population à leur égard, les changements de comportement qu'ils favorisent ainsi que le caractère motivant que peut avoir l'utilisation d'un podomètre dans le cadre d'une activité physique.

### *Programme d'action communautaire pour les enfants*

En 2002-2003, un nombre croissant de personnes a eu recours aux services offerts par le PACE. Plus de 120 000 parents, fournisseurs de soins et enfants se sont prévalus de ces services au cours d'un mois type, et les projets du PACE ont continué de soutenir des enfants et des familles vulnérables. Malgré le plus grand nombre de personnes desservies, pour l'ensemble des projets, leurs responsables ont déclaré 23 employés à temps plein de moins en 2002-2003, ce qui signifie qu'ils desservent un plus grand nombre de participants avec moins de personnel.

Santé Canada estime que la formation du personnel des projets constitue une priorité dans le cadre du PACE, notamment dans les domaines de l'évaluation et de la planification.

En 2002-2003, il a offert des séances de formation pour les formateurs à l'intention du personnel du PACE et du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) dans les domaines de la gestion, de la formation et de la surveillance des ressources humaines. Cette formation portait sur un ensemble d'outils pratiques et bilingues visant six champs d'activité : la dotation en personnel, l'orientation, la formation, la surveillance, l'évaluation du rendement et la gestion. Au cours de la même période, le Ministère a également tenu des ateliers au Québec pour aider les responsables de projet à évaluer les résultats des programmes, et il a collaboré à l'élaboration de guides d'évaluation, de planification et d'établissement de rapports.

Santé Canada a instauré un processus d'évaluation national du PACE depuis 1995, et il se fonde sur les données recueillies annuellement par le truchement du Profil national du programme (PNP). Ce processus d'évaluation est destiné à connaître les progrès et l'évolution des projets communautaires et de leurs volets, et, en 2002-2003, les responsables de 97 % des projets du PACE ont répondu au questionnaire du PNP.

Chaque région réalise également des évaluations en fonction des priorités régionales du programme. Au Manitoba,

par exemple, en 2002-2003, le bureau régional a entrepris une évaluation qualitative de l'approche du PACE axée sur l'autonomie, et le rapport qui en résulte sera publié un peu plus tard au cours de l'année. Cette évaluation a donné lieu à la création de groupes de réflexion avec les employés des projets et les participants.

Les partenariats et les activités concertées au sein des collectivités constituent des éléments essentiels pour les projets du PACE. Les responsables de projet ont fait état d'un plus grand nombre de partenaires en 2002-2003, en révélant qu'entre un et cinq d'entre eux collaboraient aux activités de 29 % des projets. Sur les 15 partenaires en moyenne que comptaient les projets, 87 %, soit la majorité, étaient des organismes de santé, 69 % des établissements d'enseignement et 62 % des associations locales ou communautaires.

Le Fonds pour les projets nationaux (FPN) du PACE et du PCNP (dont il est question dans le rapport de l'année dernière) a financé quatre nouveaux projets en 2002-2003; l'un portait sur le rôle du père, un autre sur la santé mentale et les deux derniers sur l'alphabétisation.

### ***Votre enfant est-il en sécurité?***

Cette brochure est publiée à l'intention des nouveaux parents, de ceux qui ont des jeunes enfants et des autres personnes qui en ont la garde, afin de les aider à leur offrir un milieu de vie sécuritaire. Elle a globalement pour objet d'éviter que ces enfants risquent de se blesser avec des produits de consommation, et elle traite de questions comme la sécurité des berceaux, des articles d'occasion et des terrains de jeu. La brochure *Votre enfant est-il en sécurité?* a été élaborée en 1999, à la suite de travaux réalisés par des groupes de réflexion, et elle a fait l'objet de plusieurs révisions.

## **PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LES ENFANTS**

### **Québec**

Un projet du PACE au Québec soutient et valorise la place et le rôle du père, et il aide la collectivité à mieux comprendre à quel point la participation du père peut contribuer au développement de l'enfant. Il vise à apporter aux pères l'aide particulière qu'ils réclament, et offre aux personnes et aux organismes qui travaillent auprès d'eux les outils dont ils ont besoin à cette fin. Plus de 60 organismes communautaires ont bénéficié de séances de formation, et un site Web, à l'adresse <http://www.graveardec.uqam.ca/pere/index.html>, offre une variété d'outils, d'activités, de documents et de liens favorisant une plus grande attention des pères à l'égard de leurs enfants.

## ***Y'a personne de parfait***

En 2002-2003, Santé Canada a révisé le guide de formation du programme *Y'a personne de parfait*, en collaboration avec des formateurs de toutes les régions canadiennes, et il prévoit publier la nouvelle version sur cédérom en 2003.

### **Y'A PERSONNE DE PARFAIT**

Les documents publiés dans le cadre du programme *Y'a personne de parfait* constituent des ressources de premier ordre et jouissent d'une grande popularité parmi les parents et les animateurs. Ils les trouvent tellement pertinents, utiles et faciles à utiliser que de nombreux parents déclarent qu'ils s'y réfèrent en permanence en dehors des séances en groupe. À titre d'anecdote, ces documents servent dans les cours d'anglais langue seconde offerts aux immigrants nouvellement arrivés au Canada. Le programme et les documents ont été traduits en japonais en 2002 et sont maintenant utilisés à l'échelle internationale.

*Un animateur du programme  
Y'a personne de parfait*

## **Développement des ressources humaines Canada – Faits saillants**

### ***Projets du Secrétariat national à l'alphabétisation à l'intention des familles***

Chaque année, les projets du Secrétariat national à l'alphabétisation à l'intention des familles suscitent un plus grand nombre de demandes de participation que la quantité de fonds disponibles ne permet d'en accepter, soit trois fois plus en moyenne. Le SNA a financé 67 projets en 2002-2003 afin d'offrir aux parents la possibilité d'apprendre à lire et à écrire et de les aider à prendre part au développement de leurs jeunes enfants. Certains de ces projets leur ont donné cette possibilité tout en leur permettant d'acquérir des compétences

parentales, alors que d'autres leur ont permis d'interagir avec leurs enfants afin de créer un milieu favorable à l'apprentissage de la langue.

Au cours de la même période, le SNA a soutenu la formation d'intervenants et l'élaboration de ressources documentaires à leur intention et à celle des participants, notamment des ateliers de formation et des conférences pour les intervenants en alphabétisation familiale qui comprenaient des séances en personne et en ligne. Le SNA a également financé l'élaboration et la distribution de matériel didactique dans l'ensemble du pays.

Par ailleurs, en 2002-2003, il a réalisé une évaluation :

- de la pertinence du programme d'alphabétisation;
- de sa mise en œuvre;
- de l'atteinte des objectifs établis;
- de sa portée et des résultats obtenus.

Le SNA publiera un rapport sur cette évaluation vers la fin de 2003, dont les conclusions préliminaires s'avèrent positives. Elles révèlent, en effet, que le Secrétariat a réussi à mieux faire connaître l'importance de l'alphabétisation, à renforcer la collaboration et à multiplier les partenariats avec les intervenants dans ce domaine, et à donner davantage de moyens aux organismes intéressés pour obtenir des résultats fructueux auprès des participants.

### **ALPHABÉTISATION FAMILIALE**

#### **La Journée de l'alphabétisation familiale et ABC Canada**

Le SNA a apporté périodiquement son soutien à ABC Canada afin que cet organisme mette sur pied un certain nombre de projets, notamment la Journée de l'alphabétisation familiale dont la commémoration a lieu le 27 janvier de chaque année. À l'occasion de cette journée, ABC Canada organise des activités et des événements spéciaux afin de sensibiliser le public à l'alphabétisation, et distribue du matériel publicitaire, dont des annonces de services publics, des tee-shirts, des affiches et des signets.

### **READ TO ME! Foundation Inc.**

#### **Nouvelle-Écosse**

Grâce au financement que lui octroient le SNA et la Halifax Youth Foundation, la Read to Me Foundation offre à chaque nouveau-né de Nouvelle-Écosse, avant son départ de la maternité, un sac rempli de livres, de dépliants sur l'apprentissage de la lecture, une liste des ressources d'alphabétisation et d'apprentissage offertes par la collectivité, ainsi qu'une première carte de membre à la bibliothèque (*My First Library Card*). Cette activité favorise l'apprentissage de chaque enfant à partir de la naissance, aide les parents à jouer un rôle de premier enseignant et valorise un milieu familial ouvert à l'acquisition de connaissances.

## Soutien aux parents et aux familles Tableau des activités et des dépenses

### Programmes offrant un soutien direct

	Groupes ciblés par les activités										Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille					
	Nombre															
	Cadres d'activité		Enfants de moins de six ans et leur famille								2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
<b>Santé Canada</b>																
Programme d'action communautaire pour les enfants	409	410	408 <sup>i</sup>	57 038 enfants 47 234 parents et/ou fournisseurs de soins	60 729 enfants 50 435 parents et/ou fournisseurs de soins	66 468 enfants 52 136 parents et/ou fournisseurs de soins	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$
Y'a personne de parfait		1 000	1 000	12 000 parents	12 000 parents	12 000 parents	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	70 000 \$
<b>Développement des ressources humaines Canada</b>																
Projets du Secrétariat national à l'alphabétisation à l'intention des familles	104 projets	90 projets	67 <sup>ii</sup> projets	n. d.	n. d.	n. d.	4 101 000 \$ <sup>iii</sup>	3 123 000 \$ <sup>iii</sup>	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	4 101 000 \$	3 123 000 \$	4 578 000 \$ <sup>iii</sup>	4 578 000 \$ <sup>iii</sup>
<b>Dépenses totales</b>							<b>63 741 000 \$</b>	<b>62 693 000 \$</b>					<b>63 741 000 \$</b>	<b>62 693 000 \$</b>	<b>64 148 000 \$</b>	<b>64 148 000 \$</b>

### Autres programmes de soutien

	Intermédiaires dans les activités				Groupes ciblés par les activités				Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille										
	Intermédiaires				Nombre d'intermédiaires		Enfants de moins de six ans		Familles		Autres								
	2002-2003				2002-2003		2002-2003		2002-2003		2002-2003		2000-2001		2001-2002		2002-2003		
<b>Santé Canada</b>																			
Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes	Enseignants, parents, médecins et dirigeants de collectivité.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	100 000 \$ <sup>iv</sup>	200 000 \$ <sup>v</sup>	200 000 \$ <sup>v</sup>	200 000 \$ <sup>v</sup>	500 000 \$ <sup>vi</sup>		
Carnet de santé de l'enfant	Professionnels de la santé, organismes de santé publique et communautaire, et organismes de services sociaux.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	105 000 \$	85 000 \$	0 \$ <sup>vii</sup>	0 \$ <sup>vii</sup>	0 \$ <sup>vii</sup>		
Préparez-vous pour la vie	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	100 000 \$	50 000 \$	0 \$ <sup>viii</sup>	0 \$ <sup>viii</sup>	0 \$ <sup>viii</sup>		

Autres programmes de soutien (suite)									
	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités		Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille				
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
2002-2003		2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
	Médecins,					--	--	25 000 \$	
	infirmières en santé publique, travailleurs sociaux et personnel hospitalier.	n. d.		X	Gardiens d'enfants				
<b>Dépenses totales</b>						<b>305 000 \$</b>	<b>335 000 \$</b>	<b>525 000 \$</b>	

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

i Estimation.

ii Le nombre de projets a diminué en raison d'une augmentation du financement accordé à certains projets pour réaliser des activités d'envergure.

iii Comprend le financement de tous les projets; la plupart visaient les jeunes enfants et leur famille.

iv Comprend les dépenses pour les enfants de six à neuf ans.

v Comprend les dépenses pour les enfants de six à neuf ans.

vi Comprend les dépenses pour les enfants de six à neuf ans. L'augmentation des dépenses découle des frais d'impression.

vii Santé Canada ne prévoit pas réimprimer le carnet de santé de l'enfant, car il est maintenant disponible sur son site Web.

viii Santé Canada a subventionné la mise au point d'outils pour le programme Préparez-vous pour la vie, mais ne finance plus la campagne.



## 4. Développement, apprentissage et garde des jeunes enfants



Les conclusions de recherche démontrent clairement que lorsque les parents ou les fournisseurs de soins offrent aux jeunes enfants les meilleures conditions de vie possibles, cela multiplie leurs chances de se développer pleinement, tant sur le plan du comportement que de l'apprentissage et de la santé. Il est en effet prouvé qu'un milieu qui assure aux jeunes enfants un apprentissage et des soins des plus adéquats a une influence positive et durable sur leur développement et leur cognition<sup>1, 2</sup>.

Le gouvernement du Canada continue d'apporter une aide financière aux familles pour leur permettre de supporter les frais d'apprentissage et de garde de leurs jeunes enfants, et il offre directement certains programmes aux membres des Forces canadiennes et à leur famille (voir le présent chapitre), ainsi qu'aux enfants des Premières nations et d'autres peuples autochtones (voir le chapitre 6). En outre, le Programme de partenariats pour le

développement social (voir le chapitre 7) est offert en concertation avec des organismes sociaux à but non lucratif afin d'accroître les connaissances, de favoriser la création d'alliances et de réseaux, et de renforcer les capacités au sein du secteur qui contribue à l'élaboration de politiques et de programmes des plus adéquats en relation avec l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Par ailleurs, plusieurs programmes communautaires, dont le Programme canadien de nutrition prénatale et le Programme d'action communautaire pour les enfants (voir respectivement les chapitres 2 et 3), fournissent aux jeunes enfants des services des mieux conçus en matière d'apprentissage et de garde. Le chapitre 8 présente d'autres programmes et services du gouvernement du Canada offrant aux enfants une aide directe dans ce domaine, et ce, dans *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport de référence 2002-2003*.

### Coup d'œil sur les activités<sup>3</sup>

#### Agence des douanes et du revenu du Canada

##### Prestation fiscale canadienne pour enfants et supplément

La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) est un montant mensuel non imposable que l'Agence des douanes et du revenu du Canada verse aux familles admissibles afin de les aider à supporter les frais d'éducation de leurs enfants de moins de 18 ans. La PFCE peut comprendre le supplément de la Prestation nationale pour enfants qui est versé aux familles à faible revenu ayant des enfants à charge. Elle offre aussi un supplément mensuel qui est destiné à aider les parents à faible ou à moyen revenu à élever des enfants de moins de sept ans dans leur foyer.

<sup>1</sup> NICHD Early Child Care Research Network (2002). « Early child care and children's development prior to school entry: Results from the NICHD Study of Early Child Care », *American Educational Research Journal* : 39.

<sup>2</sup> Doherty, G. (1996). *The Great Child Care Debate: The Long-Term Effects of Non-Parental Child Care*, document hors série, n° 7, Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto, Toronto.

<sup>3</sup> Le document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada en 2000-2001* expose en détail le cadre de référence, les buts et les objectifs de ces activités. On peut le consulter sur le site Web suivant : [www.unionsociale.gc.ca/ecd/](http://www.unionsociale.gc.ca/ecd/).

\* Les activités menées dans le cadre de ce programme n'ayant pas varié de façon notable en 2002-2003, il n'en est pas question dans le présent chapitre. Il donne toutefois lieu à un exposé de renseignements quantitatifs sur cette période dans le tableau des activités et des dépenses qui se trouve à la fin du chapitre.

**Déduction pour frais de garde d'enfants\***

La déduction pour frais de garde d'enfants aide un parent, ou une autre personne qui en a la charge, à supporter des frais de garde dans une école maternelle ou une garderie de jour, un camp ou un centre sportif de jour, un pensionnat ou un camp (y compris un centre de loisirs qui offre l'hébergement), ou un établissement d'enseignement. Les parents d'enfants de moins de 17 ans peuvent déduire ces frais de leur revenu. Quant aux parents d'enfants gravement handicapés qui sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées, ils peuvent déduire un montant supplémentaire.

**Santé Canada****Calendrier *En toute sécurité*\***

Ce calendrier contient des messages à l'intention des parents et des fournisseurs de soins afin de leur indiquer de quelle manière agir pour assurer la sécurité des jeunes enfants et éviter qu'ils se blessent. Santé Canada a publié et diffusé ce calendrier en janvier 2002 et cette activité s'est avérée fructueuse. Toutefois, en raison de changements dans les priorités, il a décidé de ne pas élaborer la version 2002-2003 de ce calendrier.

**Citoyenneté et Immigration Canada****Cours de langue pour immigrants au Canada**

Les Cours de langue pour les immigrants au Canada permettent à ces derniers de devenir des membres à part entière de la société canadienne dans les meilleurs délais. Afin que les personnes qui ont des enfants puissent assister aux cours, un volet du programme couvre les frais d'une garderie de jour agréée ou d'une garderie sur le lieu des cours.

**Défense nationale****Services aux familles des militaires\***

Dans le cadre des Services aux familles des militaires, les Centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) situés au sein des bases, des escadres et des stations des Forces canadiennes offrent, notamment, de l'information et de l'orientation aux familles, des services aux enfants et aux adolescents, ainsi que des services de prévention et d'intervention. Le volet des CRFM consacré aux jeunes et aux adolescents offre différents types de services à ces derniers, dont certains visant plus particulièrement les enfants de moins de six ans.

**Agence des douanes et du revenu du Canada –  
Faits saillants*****Supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants***

Le supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de moins de sept ans constitue une

allocation mensuelle non imposable qui s'ajoute à la PFCE de base pour aider les familles admissibles à élever leurs enfants. La prestation est indexée en fonction du taux d'inflation, ce qui signifie que le montant du supplément a augmenté de 228 \$ par enfant de moins de sept ans en juillet 2002, alors qu'il avait augmenté de 221 \$ en juillet 2001 et de 219 \$ en juillet 2000. Lorsqu'un



bénéficiaire, son conjoint ou son conjoint de fait réclame des frais de garde d'enfants, le supplément est réduit de 25 % du montant des frais de garde réclamés.

## **Citoyenneté et Immigration Canada – Faits saillants**

### ***Cours de langue pour les immigrants au Canada***

Les Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) permettent à ces derniers de devenir des membres à part entière de la société canadienne dans les meilleurs délais. Le volet de garde d'enfants de ce programme permet aux parents d'assister aux cours en couvrant leurs frais de garde d'enfants dans une garderie de jour agréée ou une garderie sur le lieu des cours. Ce programme s'adresse aux nouveaux arrivants qui ont un statut de résidents permanents.

Les CLIC sont dispensés par environ 300 organismes dans l'ensemble du Canada, dont des centres communautaires, des écoles et des entreprises, et 186 de ces organismes offrent des services de garde d'enfants.



## Développement, apprentissage et garde des jeunes enfants Tableaux des activités et des dépenses

### Programmes offrant un soutien direct

	Groupes ciblés par les activités												Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille					
	Cadres d'activité						Nombre											
	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
<b>Agence des douanes et du revenu Canada</b>																		
Supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants	--	--	--	--	--	--	1 642 486 enfants 1 234 252 familles	1 627 680 enfants 1 236 809 familles	1 562 983 enfants 1 191 124 familles				284 200 000 \$ <sup>i</sup>	297 449 000 \$ <sup>ii</sup>	295 460 000 \$ <sup>iii</sup>			
Déduction pour frais de garde d'enfants	--	--	--	--	--	--	1 072 780 demandes	1 080 210 demandes	1 086 010 demandes				2 893 438 000 \$	2 911 392 000 \$	2 891 969 000 \$			
<b>Citoyenneté et Immigration Canada</b>																		
Cours de langue pour les immigrants au Canada	300	300	300				50 000 immigrants adultes	50 000 immigrants adultes	50 000 immigrants adultes				92 136 000 \$ <sup>iv</sup>	90 311 000 \$ <sup>v</sup>	91 794 000 \$ <sup>vi</sup>			
<b>Dépenses totales</b>												<b>3 269 774 000 \$</b>	<b>3 299 152 000 \$</b>	<b>3 279 223 000 \$</b>				

### Autres programmes de soutien

	Intermédiaires dans les activités						Groupes ciblés par les activités						Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille				
	Intermédiaires			Nombre d'intermédiaires			Enfants de moins de six ans		Familles		Autres						
	2002-2003			2002-2003			2002-2003		2002-2003		2002-2003		2000-2001		2001-2002		2002-2003
<b>Santé Canada</b>																	
Calendrier « En toute sécurité »	n. d.			n. d.					X			--		135 000 \$			00 \$ <sup>v</sup>
Campagne de marketing social pour la santé des enfants	--			--					X			--		25 000 \$			00 \$ <sup>vi</sup>

Autres programmes de soutien (suite)						
	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités		Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille	
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	
	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	
<b>Défense nationale</b>						
Services aux familles des militaires	n. d.	n. d.			Familles avec des enfants jusqu'à 18 ans	4 000 000 \$ <sup>vii</sup>
<b>Dépenses totales</b>						<b>4 000 000 \$</b>
						<b>4 160 000 \$</b>
						<b>4 000 000 \$<sup>vii</sup></b>

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

i Montant correspondant à la période s'étendant de juillet 2000 à juin 2001.

ii Montant correspondant à la période s'étendant de juillet 2001 à juin 2002.

iii Montant correspondant à la période s'étendant de juillet 2002 à juin 2003.

iv Comprend les frais de cours de langue aux adultes, de garde d'enfants et de déplacement.

v En raison de changements dans les priorités, Santé Canada a décidé de ne pas élaborer la version 2003 de ce calendrier.

vi En raison de changements dans les priorités, Santé Canada a décidé de reporter la campagne générale sur la santé des enfants, ce qui signifie qu'aucune campagne n'a eu lieu en 2002-2003.

vii Estimation fondée sur la proportion du financement total consacrée aux services pour les enfants et les adolescents ainsi qu'à d'autres domaines d'activité pouvant viser cette catégorie d'âge.





## 5. Soutien de la collectivité

On estime de plus en plus que lorsque la collectivité apporte son soutien aux jeunes enfants, elle contribue de façon importante à ce qu'ils se développent sainement. Ce soutien peut prendre diverses formes, notamment un soutien officiel des réseaux d'éducation et de loisirs ou un soutien informel des amis et de la famille.

Le gouvernement du Canada a instauré un certain nombre de programmes visant à renforcer les mesures de soutien à l'égard des jeunes enfants dans les collectivités. Outre les activités auxquelles donne lieu la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) dont il est question dans le présent chapitre, le gouvernement fédéral offre un éventail de programmes

fondés sur le développement et le renforcement des capacités des collectivités. Il s'agit, notamment, du Programme canadien de nutrition prénatale (voir le chapitre 2); du Programme d'action communautaire pour les enfants (voir le chapitre 3); de l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations, du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques, et du Programme d'aide préscolaire aux Premières nations (voir le chapitre 6). Ces programmes font l'objet d'autres chapitres dans le présent rapport, mais ils sont également essentiels au renforcement des services de soutien que les collectivités fournissent aux enfants et à leur famille.

### Coup d'œil sur les activités<sup>1</sup>

#### Justice Canada

##### Stratégie nationale pour la prévention du crime

La Stratégie nationale pour la prévention du crime vise à prévenir la criminalité par le truchement de l'animation sociale, et elle contribue à renforcer les capacités de soutien des collectivités à l'égard des enfants. Elle comporte trois volets : l'Initiative pour des collectivités plus sûres, le Programme d'information et d'éducation auprès du public, et le Centre national de prévention du crime (CNPC). En vertu de cette stratégie, Justice Canada verse des subventions et des contributions aux organismes communautaires qui s'emploient à prévenir la criminalité.

#### Justice Canada – Faits saillants

##### *Stratégie nationale pour la prévention du crime*

Dans le cadre de la SNPC, Justice Canada accorde la priorité aux enfants de moins de six ans. Comme l'illustre le tableau à la fin du chapitre, en 2002-2003, les dépenses et les activités destinées à combler les besoins de cette catégorie d'enfants se sont accrues. Cet accroissement est dû au fait que Justice Canada, conformément à la SNPC, donne

suite aux demandes de financement des collectivités en fonction des besoins qu'elles cernent dans leur milieu.

Les partenariats avec les secteurs bénévole et privé ont toujours constitué une pierre angulaire des programmes instaurés en vertu de la SNPC, et en 2002-2003, ces partenariats ont continué de se multiplier. Grâce à la Stratégie, le Réseau des entreprises pour la prévention du crime s'est amélioré et étendu, et compte dans ses rangs l'Association canadienne des chaînes

<sup>1</sup> Le document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada en 2000-2001* expose en détail le cadre de référence, les buts et les objectifs de ces activités. On peut le consulter sur le site Web suivant : [www.unionsociale.gc.ca/eecd/](http://www.unionsociale.gc.ca/eecd/).

de pharmacies, la Corporation des associations de détaillants d'automobiles, l'Association des banquiers canadiens, le Conseil canadien des distributeurs en alimentation, la Fédération canadienne des épiciers indépendants, l'Institut canadien des produits pétroliers, le Bureau d'assurance du Canada et le Conseil canadien du commerce de détail. La SNPC favorise également la réalisation de travaux en concertation avec les responsables du Programme d'action communautaire pour les enfants ainsi qu'avec la Fédération canadienne des municipalités, l'Association canadienne des parcs et loisirs, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, le Réseau Éducation – Médias, les Annonceurs responsables en publicité pour enfants et l'Association canadienne de santé publique. Les secteurs bénévole et privé continuent de jouer un rôle consultatif de premier plan dans la mise en œuvre de la SNPC.

Cette stratégie aide également les collectivités à rechercher et à appliquer

des solutions communautaires aux problèmes locaux en vue de réduire la criminalité et la victimisation. De nombreux projets financés dans le cadre de la SNPC sont axés sur le renforcement des capacités des collectivités canadiennes et les aident à élaborer et à réaliser des projets qui favorisent le développement sain des enfants. En 2002-2003, les programmes de financement prévus dans le cadre de la Stratégie ont donné à un très grand nombre de collectivités les moyens de prévenir la criminalité en recourant à l'animation sociale. Les travaux menés dans le cadre de cette stratégie ont permis de créer des partenariats au sein des collectivités ou de les renforcer.

Justice Canada recueille systématiquement des données pour tirer des enseignements de ses programmes de financement. Au cours de la dernière année, il a apporté des modifications aux mécanismes de collecte de données, aux formulaires de demande de subvention, aux bases de données, aux systèmes de contrôle financier et aux méthodes d'évaluation.

## ***TOGETHER WE LIGHT THE WAY***

### **Oshawa, Ontario**

#### ***Projets financés dans le cadre de la SNPC***

À Oshawa, en Ontario, le Conseil scolaire du district de Durham a mis sur pied un projet d'intervention précoce en milieu scolaire, intitulé *Together We Light the Way*, afin d'aider les enfants, les parents et les enseignants à respecter leurs semblables et ceux qui se comportent correctement, et de faire preuve d'estime envers eux-mêmes. Le projet permet d'atténuer les comportements antisociaux chez les jeunes enfants en intégrant des activités spéciales au programme scolaire, dont les suivantes :

- *Circles of Love : Reading Together* – favorise le goût pour les livres et la lecture.
- *The Choice is Yours* – aide les enfants à faire des choix judicieux, éclairés et positifs.
- *Triple S* – incite la collectivité à rendre hommage aux élèves et à souligner leurs réalisations à l'école et dans le cadre de travaux d'intérêt collectif.
- *Parent Rap* – incite les parents à s'impliquer utilement.

Ce projet a donné lieu à certaines expériences des plus fructueuses. Par exemple, dans une école, on a constaté une diminution de 40 % des bagarres, et dans une autre, aucune intimidation n'a eu lieu depuis des mois.

## Soutien de la collectivité Tableau des activités et des dépenses

### Autres programmes de soutien

	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités			Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille		
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	2000-2001	2001-2002	2002-2003
<b>Justice Canada</b>								
Stratégie nationale pour la prévention du crime	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	Enseignants, milieu policier, services de santé et services de loisirs. <sup>i</sup>	n. d.	X	X		1 370 000 <sup>ii</sup>	1 378 000 \$ <sup>iii</sup>	2 628 000 \$ <sup>iii</sup>
<b>Dépenses totales</b>						<b>1 370 000 \$</b>	<b>1 378 000 \$</b>	<b>2 628 000 \$</b>

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

<sup>i</sup> Cette liste ne comprend pas tous les intermédiaires.

<sup>ii</sup> Représente le montant total des subventions et des contributions versées par le SNPC. Il est impossible de déterminer le montant exact consacré aux enfants de moins de six ans et à leur famille.

<sup>iii</sup> Augmentation des dépenses en raison du financement d'un plus grand nombre de projets.







## 6. Services aux enfants et aux familles des Premières nations et d'autres peuples autochtones

Le gouvernement du Canada joue un rôle de premier plan en offrant un éventail de programmes et de services sociaux et sanitaires destinés à améliorer la qualité de vie des enfants et de leur famille qui vivent dans les réserves des Premières nations et dans les collectivités inuites. En outre, il consacre une variété de programmes aux enfants et aux familles d'autres peuples autochtones, par exemple les enfants des Premières nations vivant à l'extérieur des réserves et les enfants métis. Ces programmes et services sont administrés dans le cadre de programmes s'adressant directement aux collectivités, en vertu d'ententes entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et des organismes autochtones. Le gouvernement du Canada offre également plusieurs programmes novateurs destinés aux enfants et aux familles à risque, dont certains visent les enfants autochtones vulnérables. Le développement des jeunes enfants autochtones constitue une priorité au Canada, car il est essentiel qu'ils débutent leur vie en bonne santé et se développent adéquatement<sup>1, 2</sup>.

Le présent chapitre traite des services réservés aux enfants inuits, métis et des Premières nations. Deux programmes qui ne sont pas abordés dans ce chapitre, le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) et l'Activité relative aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF), comportent également des volets destinés particulièrement aux enfants et aux familles vivant dans les réserves. En outre, le PCNP et l'Activité relative aux TCAF, qui font l'objet du chapitre 2 du présent rapport, offrent des services aux enfants et aux familles inuits, métis et des Premières nations vivant à l'extérieur des réserves. Le Programme d'action communautaire pour les

enfants (PACE), dont il est question au chapitre 3, est également axé sur les enfants métis et inuits ainsi que sur les enfants des Premières nations vivant à l'extérieur des réserves.

Le chapitre 8 fait, quant à lui, état des programmes et services réglementés que le gouvernement du Canada offre aux enfants autochtones en matière de garde et d'apprentissage précoce.

### Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations

En complément de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance (DPE) conclue en septembre 2000, le gouvernement du Canada a instauré, en octobre 2002, la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations. Cette stratégie prévoit 320 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les programmes en vigueur consacrés au DPE (le Programme d'aide préscolaire aux autochtones [PAPA] et les Services de garde à l'intention des Premières nations et des Inuits), multiplier les efforts déployés à l'égard du syndrome d'alcoolisation fœtale et des effets de l'alcool sur le fœtus dans les collectivités des Premières nations, et soutenir de nouvelles mesures de suivi du bien-être des enfants autochtones en améliorant la recherche et l'acquisition de connaissances.

La Stratégie fédérale comporte un volet de renforcement des capacités qui prévoit, d'une part, la création d'un réseau autochtone de fournisseurs de services pour contribuer au DPE, et, d'autre part, le financement de six organismes autochtones nationaux

<sup>1</sup> Hertzman, C. (1999). « Population health and human development », dans D.P. Keating et C. Hertzman (éd.), *Developmental Health and the Wealth of Nations* (pp. 21-40), Guilford Press, New York.

<sup>2</sup> McCain, M.N. et J.F. Mustard. *Reversing the Real Brain Drain: Early Years Study: Final Report*, Secrétariat à l'enfance de l'Ontario, Toronto.

afin qu'ils participent activement, le cas échéant, aux travaux des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans ce domaine. Ce réseau permettra de combler les besoins des fournisseurs de services autochtones en matière d'information et de formation.

Les trois ministères fédéraux participant à l'application de la Stratégie, à savoir Santé Canada, Développement des ressources humaines Canada, et Affaires indiennes et du Nord Canada, travaillent de concert avec des intervenants autochtones à la mise au point d'une approche intégrée et plus adéquatement coordonnée qui servira à élaborer les programmes fédéraux destinés aux enfants et à leur famille vivant dans les réserves et à ceux des collectivités inuites. Il est prévu de

réaliser une analyse du contexte avec l'aide d'intervenants autochtones, une série de projets pilotes d'aménagement des collectivités autochtones, ainsi qu'une consultation nationale (à l'automne de 2003) afin d'éclairer la mise au point de cette approche fédérale intégrée qui permettra d'élaborer des programmes relatifs au DPE. Un éventail d'intervenants autochtones et de représentants d'autres milieux, notamment des gouvernements provinciaux et territoriaux, participeront également à cette consultation nationale. En outre, des outils d'évaluation sont à l'essai afin de déterminer s'il est possible d'obtenir, en commun, des résultats mesurables par le truchement de diverses activités visant le DPE au sein des collectivités.

## Coup d'œil sur les activités<sup>3</sup>

### Santé Canada

#### Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN) est un programme d'intervention précoce qui s'adresse aux enfants et aux familles des peuples inuits, métis et des Premières nations vivant dans les centres urbains et les grandes collectivités nordiques. Il s'agit d'un programme administré localement et adapté au développement et à la culture, qui répond aux besoins spirituels, affectifs, intellectuels et physiques des enfants qui y participent tout en les préparant à entrer à l'école. Le PAPACUN aide les parents à répondre aux besoins de développement de leurs enfants à la maison, et il se fonde sur six éléments : la culture et la langue, l'éducation, la promotion de la santé, la nutrition, le soutien social et la participation des parents.

#### Grandir ensemble\*

Le programme Grandir ensemble aide les collectivités inuites et des Premières nations à élaborer des programmes adaptés à la culture qui ont trait à la santé mentale, au développement des enfants, à la prévention des blessures, au rôle parental et à la santé des nourrissons. Ce programme s'adresse tout particulièrement aux enfants inuits et des Premières nations et se fonde sur le principe que les besoins de ces enfants sont indissociables de ceux de leur famille et de leur collectivité.

<sup>3</sup> Le document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada en 2000-2001* expose en détail le cadre de référence, les buts et les objectifs de ces activités. On peut le consulter sur le site Web suivant : [www.unionsociale.gc.ca/eecd/](http://www.unionsociale.gc.ca/eecd/).

\* Les activités menées dans le cadre de ce programme n'ayant pas varié de façon notable en 2002-2003, il n'en est pas question dans le présent chapitre. Il donne toutefois lieu à un exposé de renseignements quantitatifs sur cette période dans le tableau des activités et des dépenses qui se trouve à la fin du chapitre.

### **Programme d'aide préscolaire aux Autochtones vivant dans les réserves<sup>4</sup>**

En 1998-1999, Santé Canada a étendu la portée du PAPA afin qu'il s'adresse également aux collectivités des Premières nations. Il s'agit d'un programme d'intervention précoce destiné aux enfants jusqu'à six ans et à leur famille vivant dans les réserves, et il a pour objet de préparer ces enfants à entrer à l'école en répondant à leurs besoins affectifs, sociaux, sanitaires, nutritionnels et psychologiques.

## **Développement des ressources humaines Canada**

### **Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations**

L'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations (IGEIPN) donne aux collectivités la possibilité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes offrant des services de garde d'enfants qui répondent aux besoins locaux et régionaux des Autochtones et des Inuits. Cette activité est aussi destinée à multiplier les services adéquats de garde d'enfants offerts aux collectivités inuites et des Premières nations.

## **Affaires indiennes et du Nord Canada**

### **Programme de garde d'enfants en Alberta\***

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière et administrative avec celui de l'Alberta en vertu de laquelle il finance directement des places en garderie pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves. Ces fonds doivent servir à fournir des services de DPE et d'apprentissage comparables à ceux qu'offre le gouvernement provincial aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

### **Programme de garde d'enfants en Ontario\***

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière avec celui de l'Ontario en vertu de laquelle il soutient les services de garde d'enfants dans les réserves. Ces fonds doivent servir à fournir des services de DPE et d'apprentissage comparables à ceux qu'offre le gouvernement provincial aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

### **Études primaires (pré-maternelle et maternelle)**

L'objectif du programme d'études primaires d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) consiste à offrir aux enfants des Premières nations qui vivent habituellement dans les réserves des études primaires qui sont sensiblement comparables à celles offertes par la province ou le territoire dans lequel ils résident. Ce ministère finance également les écoles fédérales gérées par les Premières nations, rembourse les frais des élèves qui fréquentent les écoles provinciales et territoriales, et subventionnent les services de soutien aux élèves en matière de transport, d'orientation, d'hébergement et d'éducation spécialisée.

<sup>4</sup> Portait le nom d'Aide préscolaire aux Autochtones dans les versions 2000-2001 et 2001-2002 du document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada*.

### **Programme d'aide préscolaire aux enfants et de services aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick<sup>5</sup> \***

Les principaux objectifs du Programme d'aide préscolaire aux enfants et de services aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick consistent à entretenir l'union au sein des familles, à aider les enfants qui souffrent de carences physiques, affectives, sociales et/ou éducatives, et à les soutenir et à les protéger lorsqu'ils vivent dans un milieu qui leur est préjudiciable. Ce programme offre des soins et des services, dans des centres ou à domicile, aux enfants de moins de six ans et à leurs parents. Ce programme est présentement sous révision.

### **Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants par les Premières nations**

La Prestation nationale pour enfants (PNE) découle d'un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières nations qui est destiné à prévenir et à réduire l'incidence de la pauvreté sur les enfants, tout en aidant les parents lorsqu'ils intègrent le marché du travail. En instaurant le supplément à la PNE, le gouvernement fédéral a augmenté le montant qu'il verse aux familles à faible revenu ayant des enfants à charge, sans tenir compte de la source de ce revenu. De leur côté, les gouvernements provinciaux et territoriaux de même que les Premières nations ont ajusté les prestations d'aide sociale visant les enfants d'un montant qui est partiellement ou totalement équivalent au supplément à la PNE. Ces ajustements ont permis aux provinces, aux territoires et aux Premières nations d'instaurer et d'améliorer des prestations ou des nouveaux services pour les familles à faible revenu ayant des enfants à charge. Grâce à la PNE, aucune famille bénéficiaire de l'aide sociale dans les provinces et territoires n'a fait l'objet d'une réduction du soutien du revenu.

## **Santé Canada – Faits saillants**

### ***Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques***

Avant l'instauration du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN), Santé Canada n'offrait pas les programmes généraux d'aide préscolaire aux enfants autochtones dans la majeure partie de la centaine de collectivités visées,

notamment dans les régions éloignées ou isolées. Le PAPACUN a donné lieu à des mesures proactives qui ont favorisé la mise en place de projets dans les collectivités où ce programme s'imposait. La Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, mise en application en 2002, a permis d'accroître le financement de ce programme et d'élargir sa portée. En 2002-2003, il a particulièrement visé à améliorer la formation des

<sup>5</sup> Portait le nom d'Aide préscolaire aux Autochtones du Nouveau-Brunswick dans les versions 2000-2001 et 2001-2002 du document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada*.

## EXPÉRIENCES VÉCUES DANS LE CADRE DU PAPACUN

« Les enfants qui participent au PAPACUN sont merveilleux; ils représentent la génération de l'avenir. Nous avons tous une petite idée de la voie qu'ils emprunteront dans la vie, et nous avons le devoir d'intervenir au plus tôt et de leur montrer la valeur de la vie familiale. Ce programme est crucial pour nos collectivités, et les employés du projet accomplissent un travail extraordinaire. Je me sens toujours respectée et bienvenue dans leur établissement. »

*Une grand-mère  
(Kokum)*

« Un employé du Programme d'intervention précoce m'a suggéré d'inscrire mon fils au PAPACUN lorsqu'il aurait l'âge requis. Je l'y ai donc inscrit à trois ans, et c'est la meilleure des choses que j'ai pu faire pour lui. Le programme lui a donné la possibilité de s'instruire et d'être fier de son héritage culturel, mais il lui a aussi permis de bénéficier de toutes les ressources linguistiques sur place pour apprendre à s'exprimer. Il est devenu le garçon qu'il est aujourd'hui parce qu'il a appris à communiquer et à avoir confiance en ses moyens. »

*Un parent*

représentants des collectivités en leur offrant des cours sur la méthode High/Scope, ainsi qu'une accréditation pour pouvoir l'appliquer dans le cadre de l'enseignement préscolaire. À l'origine, cette méthode s'adressait aux enfants à risque, mais il a fait ses preuves auprès de diverses catégories d'enfants. Dans le cadre du PAPACUN, elle est adaptée aux besoins, aux conditions de vie et à la culture des collectivités autochtones, et un aîné a assisté à chaque séance de formation afin de veiller à ce que la méthode soit compatible avec les valeurs autochtones. Outre la formation à la méthode High/Scope, Santé Canada a offert, dans vingt centres, une formation au Système d'évaluation du rendement, un outil destiné à observer le rendement des enfants. Par ailleurs, plus d'une centaine de centres ont délégué des représentants à l'atelier national de formation qui s'est tenu à Ottawa, en 2002.

Le PAPACUN donne lieu à un processus annuel destiné à évaluer sa mise en œuvre et son administration qui permet de recueillir des données démographiques, statistiques et opérationnelles concernant les participants. Une évaluation des résultats du PAPACUN a débuté à l'automne de 2002 et elle donnera lieu à un relevé des changements constatés chez les enfants, les parents et les collectivités participant au programme à la suite d'un examen de la portée de tous ses volets. L'évaluation est axée sur un échantillon de dix centres et se fondera sur l'information recueillie par des évaluateurs des collectivités qui observeront et évalueront les enfants, et mèneront des entrevues structurées avec des membres des collectivités visées. Les conclusions de cette évaluation de la portée du programme feront l'objet d'un rapport provisoire qui sera publié au cours de l'hiver de 2004.

## RÉFLEXIONS PERSONNELLES AU SUJET DU PAPACUN

### L'entrée à la grande école

Michael a commencé à fréquenter le projet du PAPACUN lorsqu'il était encore dans le ventre de sa mère. Il a maintenant cinq ans et sait écrire son nom, réciter l'alphabet et compter, et il chante des chansons en inuktitut. Sa mère siège au Comité consultatif parental, et celui-ci joue un rôle important en ce qui a trait à l'orientation du programme. Elle s'est déplacée à Ottawa pour assister à un atelier national de formation sur le PAPA qui lui a permis d'acquérir des connaissances sur le comportement positif des parents et d'apprendre à avoir soin d'elle-même. Elle a eu la chance d'assister à cet atelier, car elle et Michael ont montré le plus haut taux de participation au projet durant toute l'année. Michael fréquente maintenant la grande école, mais il a dit à son éducatrice du projet qu'il ne manquerait pas de lui rendre visite. Sa mère est vraiment ravie qu'il ait franchi cette étape et, à la remise des diplômes, elle a fait un cadeau au personnel du projet pour le remercier de tout ce qu'il a fait pour sa famille.

*Jenny Lyall*

*Membre du Conseil national du PAPA*

*Aboriginal Family Centre*

*Happy Valley-Goose Bay, Labrador*

*Récits d'une création : Réflexions personnelles à propos  
du programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans  
les collectivités urbaines et nordiques*

### ***Programme d'aide préscolaire aux Autochtones vivant dans les réserves***

Santé Canada a exercé un suivi de la mise en œuvre du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les réserves dans le cadre d'une évaluation de cette mise en œuvre, qu'il a réalisée en 2002-2003 et dont il publiera les conclusions au printemps de 2004. Des conclusions préliminaires ont permis de constater que ce programme donne de très bons résultats depuis son instauration et qu'il est perçu favorablement par les parents et les membres des

collectivités. Les parents estiment qu'il leur permet de mieux connaître les principes de développement, de santé et de nutrition des jeunes enfants, ainsi que les services sociaux mis à leur disposition. Les enfants des collectivités sont de plus en plus nombreux à participer aux activités et aux événements, ce qui révèle une sensibilité accrue à ces principes de la part des membres des collectivités. Quant aux enseignants de maternelle, ils ont constaté que le PAPA permet aux enfants de mieux se préparer à entrer à l'école.

## Développement des ressources humaines Canada – Faits saillants

### *Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations*

En 2002, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a accordé un financement supplémentaire à l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations en vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations. Ce financement a servi à améliorer les conditions de fonctionnement des garderies existantes et visera à y créer 500 nouvelles places en 2003-2004. Jusqu'à l'année dernière, les allocations versées dans le cadre de l'Initiative se chiffraient à quelque 6 000 \$ par année par place en garderie. Grâce à l'augmentation du financement que prévoit la Stratégie, ce montant est désormais de 6 500 \$ en moyenne.

DRHC continue de considérer la formation comme un élément prioritaire en matière de garde d'enfants dans le cadre de l'Initiative. En 2002, il a collaboré avec les responsables du PAPA à Santé Canada (tant le volet pour les Autochtones vivant dans les réserves que celui pour ceux qui vivent dans les collectivités urbaines et nordiques) afin de tenir des ateliers à l'intention du personnel des garderies et des centres du PAPA.

En plus de financer ces activités, DRHC a fait des investissements en 2002-2003 pour accroître le financement qu'il accorde, dans le

cadre de l'Initiative, en vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

## Affaires indiennes et du Nord Canada – Faits saillants

### *Études primaires (pré-maternelle et maternelle)*

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) réalise actuellement une évaluation nationale du programme d'enseignement dans les écoles primaires fédérales gérées par les conseils de bande. Cette évaluation, qui sera publiée en 2004, permettra de constituer une base de données de référence pour la surveillance du programme et aidera à informer les changements à apporter à sa conception et à son exécution. En outre, tous les cinq ans, les écoles des Premières nations devront réaliser des évaluations dont les conclusions seront disponibles dans les bureaux régionaux d'AINC. Le Ministère publiera également une fiche de rendement sur ses programmes d'éducation un peu plus tard en 2003.

En 2002-2003, il a également entrepris un projet pilote de mise au point d'indicateurs du rendement de l'éducation spécialisée qui fournira des données aux responsables de l'élaboration des politiques sur l'efficacité et la gestion des programmes dans ce domaine. AINC a travaillé en collaboration avec les Premières nations et les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan afin d'examiner la manière de relever systématiquement

les résultats obtenus par les élèves qui suivent un programme d'éducation spécialisée, d'analyser ces résultats et d'établir des rapports à leur sujet. En 2002-2003, le projet pilote a visé pas moins de six écoles des Premières nations en Saskatchewan afin de vérifier la validité du cadre global d'évaluation. En 2003-2004, 59 établissements scolaires participeront au projet, dont quinze écoles des Premières nations. Au cours des trois premières années du projet, un de ses principaux objectifs a consisté à élaborer un ensemble d'indicateurs pour pouvoir rendre globalement compte des résultats obtenus par chaque élève en fonction des objectifs qu'il doit atteindre.

### ***Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants par les Premières nations***

En 2002-2003, AINC a publié le document intitulé *Évaluation provisoire du réinvestissement de la Prestation*

*nationale pour enfants chez les Premières nations*, qui a constitué un outil important pour déterminer le bien-fondé du projet de réinvestissement de la PNE. Les données de cette évaluation ont été recueillies grâce à diverses activités, notamment au cours de visites dans huit collectivités des Premières nations de quatre régions, ainsi que dans le cadre de cercles de discussion au sein de chaque collectivité, d'entrevues avec des chefs, des membres de conseils de bande et vingt-huit intervenants de premier plan. L'évaluation a aussi permis de mener deux études de cas dans des collectivités qui ont révélé qu'elles appliquent des méthodes fructueuses de collecte et de communication de données. Elle a également offert la possibilité de mettre en lumière trois nécessités : la souplesse qui doit imprégner l'élaboration des programmes pour les Premières nations, la prise en main des programmes par ces dernières et l'importance de

## **EXEMPLES D'ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS PAR LES PREMIÈRES NATIONS**

- **Nutrition des enfants** : Les programmes de nutrition améliorent la santé et le bien-être des enfants en leur offrant des repas et en apprenant à leurs parents comment se nourrir adéquatement et cuisiner. Dans certains cas, il s'agit de programmes scolaires de formation en nutrition et de distribution de denrées alimentaires et de repas (déjeuners chauds, petits déjeuners et collations).
- **Enrichissement culturel des collectivités** : Cette activité finance des programmes et des services d'éducation culturelle dans les domaines des arts, de la musique et des contes, ainsi que de formation de groupes d'entraide ou de groupes réunissant les aînés et les adolescents d'une collectivité. Elle sert également à financer le soutien aux parents, aux familles et aux collectivités en vue d'acquérir des connaissances pratiques ou encore d'organiser des fêtes culturelles.



rendre compte des résultats obtenus. L'évaluation a aussi révélé des résultats notables et rapides chez les enfants et les familles qui ont participé aux activités subventionnées grâce au réinvestissement de la PNE. En général, les familles à faible revenu tirent parti des projets réalisés en vertu de la PNE, et certains exemples montrent que la collectivité au complet en retire des avantages. Le principal défi auquel les Premières nations et AINC devront faire face consistera à mettre sur pied un processus d'établissement de rapports pour relever les résultats ainsi que les méthodes les plus fructueuses.



## Services aux enfants et aux familles des Premières nations et d'autres peuples autochtones Tableau des activités et des dépenses

	Programmes offrant un soutien direct											
	Groupes ciblés par les activités						Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille					
	Cadres d'activité			Nombre			Enfants de moins de six ans et leur famille			Enfants de moins de six ans et leur famille		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003
<b>Santé Canada</b>												
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques	114	114	114	3 200 enfants	3 536 enfants	3 536 enfants	22 500 000 \$	22 500 000 \$	22 500 000 \$	22 500 000 \$	22 500 000 \$ <sup>c</sup>	
Grandir ensemble	650	650	650	45 000 enfants	n. d.	n. d.	20 000 000 \$	18 300 000 \$	17 600 000 \$ <sup>c</sup>			
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones vivant dans les réserves	n. d.	n. d.	n. d.	7 700 enfants	7 000 enfants	7 000 enfants	25 000 000 \$	25 000 000 \$	25 000 000 \$	34 727 000 \$ <sup>ii</sup>		
<b>Développement des ressources humaines Canada</b>												
Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations	389	389	389	>7 000 enfants	7 000 enfants	7 000 enfants	41 000 000 \$ <sup>iii</sup>	41 000 000 \$ <sup>iii</sup>	41 000 000 \$ <sup>iii</sup>	50 000 000 \$ <sup>iv</sup>		
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>												
Programme de garde d'enfants en Alberta	17	17	17	1 046 enfants	1 113 enfants	1 006 <sup>c</sup> enfants	2 665 000 \$	2 665 000 \$	2 665 000 \$	2 665 000 \$		
Programme de garde d'enfants en Ontario	67 programmes	51 Premières nations avec 57 programmes	51 Premières nations avec 57 programmes	2 097 places subventionnées	3 243 enfants	3 018 enfants	12 177 000 \$	13 407 000 \$	13 407 000 \$	14 291 000 \$ <sup>v</sup>		
Études primaires (pré-maternelle et maternelle)	384	387	387	13 793 enfants	13 409 enfants	13 846 enfants	33 055 000 \$	32 388 000 \$	34 615 000 \$ <sup>iii</sup>			
Programme d'aide préscolaire aux enfants et services aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick	15	15	15	n. d.	381	n. d.	1 544 000 \$	1 466 000 \$	1 408 000 \$			
<b>Dépenses totales</b>							<b>157 941 000 \$</b>	<b>156 726 000 \$</b>	<b>177 806 000 \$</b>			

Autres programmes de soutien						
	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités		Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille	
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	
	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>						
Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations	--	--		<b>X</b>		4 080 000 \$ <sup>viii</sup> 1 943 000 \$ <sup>ix</sup> n. d.
<b>Dépenses totales</b>						<b>4 080 000 \$</b> <b>1 943 000 \$</b> <b>n. d.</b>

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

<sup>i</sup> Diminution résultant d'un transfert de fonds aux collectivités des Premières nations.

<sup>ii</sup> En raison de l'annonce tardive (Octobre 2002), le montant disponible de 46,5 millions de dollars sur une base annuelle n'a pu être alloué totalement pendant l'année fiscale 2002-2003. Tout le financement disponible a été alloué de manière à répondre aux besoins des programmes à l'échelle régionale y compris les services jugés prioritaires par les Premières Nations.

<sup>iii</sup> Comprend les dépenses pour les enfants de moins de 12 ans, mais la plupart visent ceux de moins de six ans.

<sup>iv</sup> Comprend les dépenses pour les enfants de moins de 12 ans, mais la plupart visent ceux de moins de six ans. Le financement de l'IGEPN a augmenté de 9 000 000 \$ en vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

<sup>v</sup> Estimation.

<sup>vi</sup> Le montant des dépenses en 2001-2002 ne comprenait pas la part provinciale.

<sup>vii</sup> Hausse découlant d'un accroissement du nombre d'élèves.

<sup>viii</sup> Inclut les réinvestissements de la Prestation nationale pour enfants, en 2000-2001, par les Premières nations dans les garderies de jour (617 000 \$) et dans les programmes relatifs au DPE (3 463 000 \$).

<sup>ix</sup> Inclut les réinvestissements de la Prestation nationale pour enfants, en 2001-2002, par les Premières nations dans les garderies de jour (697 000 \$) et dans les programmes relatifs au DPE (3 463 000 \$).

<sup>x</sup> En raison de l'annonce tardive (Octobre 2002), le montant disponible de 35 millions de dollars sur une base annuelle n'a pu être alloué totalement pendant l'année fiscale 2002-2003. L'augmentation du financement pour le programme et du nombre d'enfants desservis sera documenté dans le rapport d'activités et dépenses de l'an prochain.





## 7. Recherche et information

Dans le cadre de l'Entente sur le développement de la petite enfance (DPE), les gouvernements ont convenu de mener des activités concertées de recherche et d'acquisition de connaissances dans ce domaine, d'échanger de l'information sur les pratiques qui permettent d'améliorer efficacement les résultats obtenus auprès des enfants, et de diffuser conjointement les conclusions des recherches. Le gouvernement du Canada réalise d'importantes activités en matière d'information, de recherche et de surveillance relatives aux jeunes enfants et à leur famille. En outre, il

apporte son soutien à des projets et à des activités privilégiant des méthodes à la fois nouvelles et novatrices en vue d'améliorer le DPE. Ces travaux servent de fondement à la connaissance et à la compréhension du développement sain de l'enfant ainsi qu'à l'élaboration de politiques publiques judicieuses. Les données recueillies dans le cadre des nombreuses activités exposées dans le présent chapitre sont à la base du document connexe à ce rapport, intitulé *Le bien-être des jeunes enfants au Canada : Rapport du gouvernement du Canada, 2003*, dont il est fait mention dans la préface.

### Coup d'œil sur les activités<sup>1</sup>

#### Santé Canada

##### Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants

Ce programme fait état des modèles de traitement du cancer chez les enfants, en évalue les résultats cliniques et détermine les facteurs de risque de cette maladie au stade de l'enfance. Il a été mis sur pied à l'intention des professionnels de la santé, des décideurs, des gouvernements, des patients et de leur famille.

##### Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT)\*

Ce système de surveillance permet de recueillir des données sur les traumatismes que subissent les enfants, et ce, auprès des urgences de dix hôpitaux pédiatriques et de cinq hôpitaux généraux du Canada. Ces données sont destinées aux décideurs, aux services de santé publique, aux organisations non gouvernementales (ONG), aux professionnels de la santé, aux chercheurs, aux médias et au public.

##### Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants

Il s'agit d'une étude nationale sur l'incidence des cas de violence et de négligence envers les enfants signalés aux services d'aide à l'enfance du Canada et ayant fait l'objet d'une enquête par ces services. Elle consiste à recueillir des renseignements de base et à cerner les tendances des cas signalés, ainsi qu'à les catégoriser et à en déterminer la gravité. Les données et les rapports découlant de cette étude sont utiles aux divers paliers ministériels, aux services de santé publique, aux ONG, aux professionnels de la santé, aux chercheurs, aux médias et au public.

<sup>1</sup> Le document intitulé *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance : Rapport sur les activités et dépenses du gouvernement du Canada en 2000-2001* expose en détail le cadre de référence, les buts et les objectifs de ces activités. On peut le consulter sur le Web, à l'adresse suivante : [www.unionsociale.gc.ca/ecd/](http://www.unionsociale.gc.ca/ecd/).

\* Les activités menées dans le cadre de ce programme n'ayant pas varié de façon notable en 2002-2003, il n'en est pas question dans le présent chapitre. Il donne toutefois lieu à un exposé de renseignements quantitatifs sur cette période dans le tableau des activités et des dépenses qui se trouve à la fin du chapitre.

### **Système canadien de surveillance périnatale**

Ce système permet d'exercer un suivi des déterminants de l'état de santé des mères et des bébés et d'établir des rapports à leur sujet grâce à un cycle permanent de collecte de données, de leur analyse et de leur interprétation par des spécialistes, et de leur divulgation en vue de prendre des mesures connexes. Parmi les utilisateurs des données de ce système, on compte des professionnels, des ministères, des organismes et des instituts de recherche en santé, des facultés de médecine, des collèges, des chercheurs et des particuliers.

### **Centres d'excellence pour le bien-être des enfants**

Ces centres s'emploient à mieux connaître les besoins des enfants sur le plan de la santé physique et mentale ainsi que les facteurs essentiels à leur développement sain. Trois des cinq centres mènent des recherches sur des questions touchant le DPE; il s'agit du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, du Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, et du Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux.

### **Salubrité de l'environnement des enfants**

La Division de la santé environnementale des enfants informe les parents et les fournisseurs de soins sur la manière de protéger les enfants des menaces auxquelles les expose leur environnement.

### **Initiative de lutte contre la violence familiale et Centre national d'information sur la violence dans la famille**

Cette activité a pour but de sensibiliser le public aux risques que présente la violence familiale et à la nécessité de participer aux mesures prises en vue de faire face à ce problème. Elle vise également à renforcer les capacités des intervenants dans les domaines de la justice pénale, du logement et des soins médicaux, et à soutenir la collecte, la recherche et l'évaluation de données afin de trouver des moyens d'intervenir efficacement. Dans le cadre de l'activité, Santé Canada administre le Centre national d'information sur la violence dans la famille.

### **Journée nationale de l'enfant**

En 1993, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur la journée de l'enfant* proclamant le 20 novembre de chaque année *Journée nationale de l'enfant*. Cette journée a pour but de promouvoir l'application au Canada de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Santé Canada joue un rôle de chef de file dans le cadre de cette journée en élaborant et en diffusant des documents éducatifs et publicitaires qui visent à inciter les écoles, les organismes communautaires, les familles et d'autres intervenants auprès des enfants à commémorer cette journée dans l'ensemble du pays.

### **Enquête nationale sur le conflit entre le travail et la vie personnelle**

Il s'agit d'un projet de recherche pluriannuel permettant d'étudier des questions délicates touchant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle, de déterminer les risques de conflit entre ces deux vies, de cerner les conséquences graves que peut avoir un tel conflit et de formuler des conseils pour mieux les concilier. Les conclusions de l'étude menée auprès d'employés des secteurs public, privé et non gouvernemental permettront d'étoffer les connaissances dans ce domaine.

### **Fonds pour la santé de la population**

Ce fonds est destiné à soutenir des projets ponctuels parrainés par des organismes sans but lucratif bénévoles et des établissements d'enseignement canadiens. Les projets doivent appliquer une approche axée sur la santé de la population et traiter des priorités établies par Santé Canada relativement à une ou à plus d'une des trois étapes de la vie, à savoir de l'enfance à l'adolescence, du début jusqu'au milieu de l'âge adulte et le troisième âge.

### **Programme de lutte contre le tabagisme**

La Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) est destinée à réduire la consommation de tabac au Canada, et elle est axée sur quatre éléments complémentaires : la protection contre la fumée de tabac, la prévention de la consommation, l'abandon du tabagisme et la réduction de ses effets néfastes. Santé Canada mène des campagnes de sensibilisation dans les médias, informe les professionnels de la santé et le public, et finance des projets visant trois des éléments susmentionnés, soit la prévention de la consommation, la protection contre la fumée de tabac et la réduction de ses effets néfastes. La stratégie s'adresse au grand public, aux chercheurs, aux professionnels de la santé, aux femmes enceintes, aux parents et aux adolescents.

## **Développement des ressources humaines Canada**

### **Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes**

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) est une étude à long terme qui permet d'exercer un suivi du développement et du bien-être des enfants canadiens, de la naissance jusqu'au début de l'âge adulte. Cette enquête, menée tous les deux ans, permet de recueillir des données à l'échelle nationale sur plus de 30 000 enfants, dont environ la moitié ont moins de six ans. Elle est censée fournir des données longitudinales et des conclusions de recherche sur le développement humain aux décideurs, aux fournisseurs de services, aux chercheurs, aux collectivités et au public. Ces données révèlent l'influence que la famille, les amis, l'école et la collectivité peuvent avoir sur le développement physique de l'enfant, son comportement et son apprentissage.

### **Programme de partenariats pour le développement social**

Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) octroie des subventions et verse des contributions à l'échelle nationale dans le cadre de partenariats avec des organismes sans but lucratif du secteur social, et ce, afin de donner suite aux objectifs fondamentaux qu'a fixés le gouvernement du Canada en vue d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et de favoriser leur participation sans réserve au développement de la société. L'apprentissage et la garde des jeunes enfants constituent l'un des trois principaux domaines visés par ce programme, et ses fonds servent à promouvoir la recherche, la diffusion et l'application de connaissances, de solutions novatrices et de méthodes adéquates relativement aux enfants et aux familles; à favoriser la concertation et la création de partenariats et de réseaux; à renforcer les capacités des organismes sans but lucratif qui œuvrent dans le domaine social.

### **Comprendre la petite enfance**

Le programme Comprendre la petite enfance (CPE) constitue une activité nationale de recherche qui vise à procurer aux collectivités l'information dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées lorsqu'elles élaborent des politiques et programmes qui doivent s'avérer pertinents pour les familles ayant de jeunes enfants. Cette activité a pour but de faire connaître l'influence que des éléments peuvent avoir sur le DPE au sein des collectivités, et d'aider ces dernières à se servir plus adéquatement de cette information pour suivre le développement des enfants et intervenir fructueusement à son sujet.

### **Environnement Canada**

Environnement Canada consacre des fonds à des programmes consacrés particulièrement aux enfants, notamment les programmes de sensibilisation à la protection contre les rayons ultraviolets, les programmes d'observation volontaire des phénomènes météorologiques, les programmes de connaissance de l'environnement, et les programmes d'information et de sensibilisation des jeunes à l'environnement. Ce ministère subventionne également des projets par le truchement du volet de sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique.

## **Santé Canada – Faits saillants**

### ***Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants***

En 2002-2003, le Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants a donné lieu à la poursuite de travaux en partenariat avec des centres d'oncologie infantile, des services provinciaux d'enregistrement de données sur le cancer et des organismes bénévoles tels que la Fondation des éclaireurs pour le cancer dans l'enfance du Canada.

Au cours de cette même période, le Programme a permis de réaliser plusieurs activités importantes, notamment la conception d'un logiciel de saisie de données sur le Web pour le Système de surveillance du traitement du cancer et des résultats chez les enfants, ainsi qu'un certain nombre d'analyses essentielles sur les séquelles du cancer infantile, et des rapports sur les méthodes de traitement de cette maladie et les résultats obtenus.

### ***Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants***

Santé Canada a mis à la disposition de chercheurs externes et d'autres personnes intéressées les données qu'il a recueillies dans le cadre du premier cycle de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants. À titre d'exemple, l'un de ces chercheurs a étudié la relation entre les mauvais traitements que subissent les enfants et la consommation de drogue et d'alcool, tandis qu'un autre s'est penché sur la relation entre les cas de violence envers les enfants et le fait qu'ils soient handicapés. Des représentants de treize ministères fédéraux se sont réunis pour examiner les conclusions de cette étude et envisager la possibilité d'en tenir compte lorsqu'ils élaborent des politiques. Le deuxième cycle de collecte de données est censé débiter à l'automne de 2003.



## LE SCSP RÉPOND AUX BESOINS EN INFORMATION DES PROFESSIONNELS CANADIENS DE LA SANTÉ

Le Canada jouit d'une excellente réputation en matière de surveillance de la santé au stade périnatal, et les activités dans ce domaine facilitent les efforts que déploient, à l'échelle nationale, les scientifiques, les agents d'éducation sanitaire, les professionnels de la santé, les décideurs et le public. Le SCSP offre des conditions enviables aux fournisseurs de soins canadiens, car il met à leur disposition des données scientifiques fiables sur des questions qui touchent les mères et leur bébé.

*D<sup>re</sup> Beverley Chalmers, DSc (Med), PhD  
Centre de recherche sur la santé des femmes  
Centre collaborateur de l'Organisation mondiale  
de la santé pour la santé des femmes  
Sunnybrook and Women's Health Science Centre  
University of Toronto  
Présidente de l'Enquête sur l'expérience de la maternité  
dans le cadre du SCSP*

Le SCSP établit régulièrement des rapports scientifiques que publient des revues médicales très cotées en Amérique du Nord. Les études et analyses sur lesquelles se fondent ces rapports ont trait aux questions médicales les plus fondamentales au Canada, et elles permettent d'offrir périodiquement au public canadien l'information scientifique la plus rigoureuse qui soit sur des questions qui se rapportent à la fois aux mères et à leur nourrisson.

*D<sup>r</sup> Reg Sauve, MD,  
professeur de pédiatrie et de médecine communautaire  
The University of Calgary  
Président du comité directeur du SCSP*

### **Système canadien de surveillance périnatale**

En 2002-2003, les travaux entrepris par Santé Canada dans le cadre du Système canadien de surveillance périnatale (SCSP) ont eu pour but d'établir un nouveau rapport connexe que Santé Canada prévoit publier vers la fin de l'année.

Au cours de cette période, le SCSP a également donné lieu à l'élaboration du questionnaire de l'Enquête sur l'expérience de la maternité et à la réalisation d'une étude pilote sur cette enquête, dont les objectifs sont les suivants :

- Relever les connaissances acquises par les Canadiennes, l'expérience qu'elles ont vécue et leurs manières d'agir aux

stades de la grossesse, de l'accouchement et des premiers mois du post-partum, ainsi que leur perception des soins périnataux.

- Recueillir de l'information permettant d'étudier en profondeur certains sous-groupes démographiques qui sont les plus susceptibles de connaître des problèmes de santé périnataux, notamment les immigrantes et réfugiées récemment arrivées au pays et les mères adolescentes.
- Cerner le point de vue des femmes quant aux forces et aux faiblesses du système canadien de santé.

La réalisation et l'administration de cette enquête nationale feront l'objet d'un partenariat entre Santé Canada et Statistique Canada.

### ***Centres d'excellence pour le bien-être des enfants***

Trois centres d'excellence pour le bien-être des enfants mènent des recherches sur des questions touchant le DPE : le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, et le Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux.

#### ***Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants***

Le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants (CEDJE) diffuse des connaissances scientifiques sur le développement social et affectif des jeunes enfants, et offre des politiques et des services leur permettant de se développer sainement.

En 2002-2003, le Centre a organisé les trois colloques suivants : *Intervenir tôt pour prévenir la violence* (Montréal, été de 2002); *Tabac et alcool pendant la grossesse : des effets à vie sur l'enfant* (Ottawa, automne de 2002); *Programmes efficaces en petite enfance : allier la recherche, les politiques et la pratique* (Banff, hiver de 2003).

La Table des citoyens, qui regroupe des organismes voués aux enfants, formule des recommandations au CEDJE, et ses fonctions dans ce domaine en 2002-2003 ont notamment consisté :

- à exprimer son avis sur les thèmes des conférences et publications du CEDJE;
- à cerner des sujets à soumettre à son examen;
- à le conseiller sur des stratégies visant à rejoindre ses publics cibles, à savoir les fournisseurs de services, les planificateurs et les décideurs gouvernementaux.

La Table des citoyens comprend, entre autres membres, les organismes suivants : l'Association des CLSC du Québec, la British Columbia Aboriginal Child Care

Society, la Early Childhood Development Association of Prince Edward Island, l'Association ontarienne de garde d'enfants à domicile, la Manitoba Child Care Association et la Canadian Association for Community Education.

#### ***Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants***

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPBE) a pour mandat d'offrir ses compétences en matières d'enseignement universitaire, de recherche, d'élaboration de politiques publiques et d'aide à l'enfance au Canada.

En 2002-2003, le CEPBE a constitué des bases de données à partir de recherches qu'ont publiées ou que réalisent présentement des chercheurs canadiens sur le bien-être des enfants, et que l'on peut consulter sur le site Web du Centre. Il a également organisé un symposium à Banff, au cours de l'hiver de 2003, intitulé *Collaboration communautaire et approches différentielles*, et a apporté son soutien à un certain nombre d'activités de recherche, dont les suivantes :

- *Self-Managed Care – Evaluating Partnership, Social Networks and Community-Capacity Building in the Provision of Respite Services* (L'autogestion des soins : Évaluation des capacités des partenaires, des réseaux sociaux et des collectivités en matière de services de relève); Winnipeg Child and Family Services, University of Manitoba.
- *Impact of Service Provider Change on the Protection of Children* (Les répercussions d'un changement de fournisseur de soins sur la protection des enfants); Centre de la petite enfance de Simcoe-Grey, York University.
- *Use of Family Conferencing and Circles in Child Welfare in the Mi'kmaq Community in Nova Scotia* (Le recours à la concertation des familles et aux cercles familiaux pour le bien-être des

enfants de la communauté mi'kmaq de Nouvelle-Écosse); Mi'kmaq Family & Children's Services of Nova Scotia, Acadia University.

- L'évaluation des incidences de l'intervention précoce au sein du réseau de protection de la jeunesse dans le cadre du Programme d'intervention rapide et intensive et des activités du Centre jeunesse de Montréal; Centre jeunesse de Montréal, Université du Québec à Montréal.
- L'évaluation du programme de renforcement des compétences parentales visant à élever les enfants sans punition corporelle; Centre Mariebourg et Université du Québec à Montréal.

*Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux*

Le Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux vise à soutenir l'intervention précoce et à améliorer les services dans les collectivités rurales et éloignées, dont celles du nord du Canada. Il se penche sur des questions relatives aux problèmes d'apprentissage, notamment la toxicomanie, la santé mentale, ainsi que la nutrition, la santé et le développement des enfants. Ce centre travaille en concertation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des universités et des organismes bénévoles.

En 2002-2003, le Centre a organisé une série d'ateliers et d'exposés à l'intention des planificateurs et des fournisseurs de services dans diverses régions du Canada afin de renforcer les capacités des collectivités. Par exemple, il a tenu des ateliers à Halifax, intitulés *Early Intervention – Present Policies and Practices and Future Directions and Research* (L'intervention précoce : politiques et méthodes actuelles, orientations et recherches) et *Policy and Practice for Family Support* (Les politiques et les méthodes de soutien aux familles); un atelier à Thunder Bay, intitulé

*Promising Practices in the North – Leadership, Education and Wellness, Learning Language and Literacy* (Des méthodes prometteuses dans le Nord : esprit d'initiative, éducation et bien-être, connaissance de la langue et alphabétisation), ainsi qu'une conférence intitulée *Getting Together, the Second Annual Conference on Early Literacy and Teaching* (Entre nous : deuxième conférence annuelle sur l'alphabétisation et l'enseignement précoces).

Le Centre a réalisé un grand nombre de ses projets en collaboration avec des collectivités des Premières nations.

En 2002-2003, il a également travaillé de concert avec les organismes suivants :

- L'Alliance nationale pour les enfants, dans le cadre d'une table ronde sur les enfants handicapés.
- Le Centre de ressources préscolaires pour les parents, afin de rassembler des ressources documentaires pour les familles francophones, le personnel des services d'aide et d'autres spécialistes qui travaillent auprès des enfants ayant des besoins spéciaux.
- L'organisme Early Childhood Educators of BC (section de Caledonia), afin de relever les résultats fructueux et les défis en ce qui a trait aux services subventionnés d'aide à l'enfance dans le nord de la Colombie-Britannique;
- La BC Aboriginal Child Care Society, afin de mener une enquête intitulée *Special Needs Children (0-6) and their Care Providers – An Inquiry into 58 On-Reserve Licensed Child Care Centres in British Columbia* (Les enfants de moins de 6 ans ayant des besoins spéciaux et leurs fournisseurs de soins : enquête menée dans 58 centres agréés de la petite enfance en Colombie-Britannique).
- Le IWK Children's Health Centre, afin d'étudier des stratégies de téléenseignement pour les enfants autistes hébergés par des centres de la petite enfance.

### ***Salubrité de l'environnement des enfants***

La Division de la santé environnementale des enfants, qui a été créée en 2000, renseigne les parents et les fournisseurs de soins sur la manière de protéger les enfants des menaces environnementales. Elle fait partie de Santé Canada, mais elle collabore avec Environnement Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Ressources naturelles Canada, Agriculture Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Un groupe de travail fédéral sur la salubrité de l'environnement des enfants, comprenant des représentants de chacun de ces ministères et organismes, veille à l'exactitude des renseignements diffusés aux parents et aux fournisseurs de soins.

La Division a réalisé un certain nombre d'activités en 2002-2003 : l'élaboration d'une brochure sur la salubrité de l'environnement des enfants, qui sera publiée à l'automne de 2003 à l'intention des parents et des fournisseurs de soins; un atelier concernant les recherches sur la salubrité de l'environnement des enfants, qui s'est tenu en mars 2002 et a rassemblé quatre-vingt dix spécialistes canadiens représentant un éventail d'organismes gouvernementaux de la santé et de l'environnement, d'universités, d'instituts et de centres de recherche, d'hôpitaux de recherche, de centres de soins de santé, d'entreprises privées et de groupes de défense d'intérêts publics.

### ***Initiative de lutte contre la violence familiale et Centre national d'information sur la violence dans la famille***

Santé Canada continue de diriger et de coordonner les activités de douze ministères fédéraux en matière de

lutte contre la violence familiale, et il administre le Centre national d'information sur la violence dans la famille pour le compte de ministères partenaires. En outre, Santé Canada réalise des recherches et élabore des politiques et projets afin de mieux cerner les effets de la violence familiale sur la santé et d'y remédier.

En 2002-2003, Santé Canada a aussi coordonné l'établissement du *Rapport de l'an cinq sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale*, lequel fait le bilan des activités qu'ont réalisées les ministères participants entre 1997-1998 et 2001-2002.

### ***Journée nationale de l'enfant***

La Journée nationale de l'enfant vise à sensibiliser la population canadienne à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et en novembre 2002, elle a eu pour thème *Un monde digne des enfants*. Ce thème, qui constitue l'engagement pris par les participants à la session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants, s'appuie sur celui de l'année dernière qui incitait les jeunes à participer.

En 2002, Santé Canada a invité les établissements scolaires des quatre coins du pays à commémorer la Journée nationale de l'enfant. À cette fin, il leur a fait parvenir un cédérom à l'intention des enseignants qui explique en quoi consiste cette journée, énumère les droits de l'enfant et fait le bilan de la session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants. Les établissements scolaires et les détachements de la Gendarmerie royale du Canada ont également reçu des cartes postales préconisant *Un monde digne des enfants*, ainsi que la participation des enfants et des adolescents à la commémoration de la Journée nationale de l'enfant de 2002.

### ***Enquête nationale sur le conflit entre le travail et la vie personnelle***

En 2002-2003, Santé Canada a continué d'analyser et de diffuser les conclusions de l'Enquête nationale sur le conflit entre le travail et la vie personnelle, et le premier rapport qui en découle est consultable sur le site Web du Ministère.

Les travaux se poursuivent en vue d'établir le deuxième rapport, qui étudie la fréquence de cinq formes de conflit entre la vie professionnelle et la vie personnelle et leurs répercussions chez les employeurs, les employés et leur famille. En 2003, Développement des Ressources humaines Canada (DRHC) a également publié un rapport que des chercheurs chevronnés ont établi en se fondant sur les données de l'Enquête.

Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- La plupart des Canadiens perçoivent le « travail » comme la principale cause de conflit entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Cinq fois plus de répondants ont évoqué des problèmes reliés à leur travail qui les empêchent de mener une autre vie en dehors de ce dernier, plutôt que des problèmes au sein de leur foyer.
- Des circonstances familiales et personnelles s'avèrent problématiques, notamment le décès d'un membre de la famille, un divorce ou une séparation, ainsi que le fait d'être parent ou beau-parent, d'être responsable d'une personne âgée, de manquer de soutien au sein de la collectivité, d'éprouver des problèmes de santé physique ou mentale, de manquer de temps pour assumer un rôle personnel ou familial, d'avoir une personne handicapée à sa charge, et d'assumer des responsabilités à la fois envers des enfants et envers des aînés. Les commentaires recueillis révèlent que du côté familial, un grand nombre des questions que soulève la conciliation entre la vie professionnelle

et la vie personnelle sont passagères et ne dépendent que du stade de la vie d'une personne. Autrement dit, un employé a besoin de différents types de soutien selon l'étape où il est rendu dans la vie.

- Les contraintes financières constituent également de sérieuses entraves à la conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle.

### **EN QUOI CONSISTE UN CONFLIT ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE PERSONNELLE?**

C'est un emploi qui entrave la vie familiale. C'est une famille qui entrave la carrière et les possibilités d'avancement. Ce sont des tâches domestiques qui empiètent sur le temps dont on dispose pour s'occuper de soi. C'est consacrer tellement de temps à se rendre au travail et à en revenir que cela mine une grande partie de l'énergie. C'est le fait d'être surchargé et donc d'avoir trop à faire en trop peu de temps. C'est constamment ressentir la pression du temps qui fuit. C'est devoir assumer un rôle monoparental ou vivre avec un bourreau de travail. C'est essayer de concilier un ou deux emplois avec sa vie. C'est essayer de concilier le travail et les études avec sa vie. C'est décider de ne pas avoir d'enfants pour le moment (ou même jamais) parce qu'on ne voit pas comment on pourrait gérer une seule chose de plus.

*Témoignages canadiens : À la recherche de la conciliation travail-vie personnelle*

*Linda Duxbury*

*Christopher Higgins*

*Donna Cogill*

### ***Fonds pour la santé de la population***

Le Fonds pour la santé de la population (FSP) soutient des projets visant à renforcer le pouvoir d'action des collectivités relativement aux déterminants de la santé. Les priorités établies à l'égard des enfants et des adolescents n'ont pas changé et consistent à favoriser le développement sain des jeunes enfants en leur offrant des conditions de vie optimales, à soutenir les familles, à créer des milieux physiques et sociaux rassurants, favorables et exempts de violence, et à promouvoir le développement sain des adolescents. En 2001-2002, Santé Canada a sollicité de nouvelles propositions de financement, dans le cadre du FSP, pour

des activités visant les enfants et les adolescents, et le financement de ces activités a débuté en 2002-2003. À l'heure actuelle, le FSP finance les neuf projets suivants axés sur le DPE :

- *Early Childhood Vision Loss and Its Impact on Development* (La perte de la vue au cours de l'enfance et ses répercussions sur le développement).
- *Healthy Start for Life – Promoting Healthy Eating and Lifestyle During the Toddler and Preschool Years* (Commencer la vie en santé : une bonne nutrition et une vie saine des premiers pas à l'âge préscolaire).
- *Baby First Project* (Priorité aux bébés).
- *NutriSTEP Project* (Projet de nutrition saine au stade préscolaire).
- Mise en œuvre et évaluation de l'Initiative Amis des bébés dans les services de santé.
- Soutien aux enfants autochtones ayant des problèmes d'apprentissage et de comportement.
- Enfants handicapés sous la garde d'organismes autochtones de protection de l'enfance.
- Perfectionnement des compétences des formateurs de parents en vue de soutenir les familles.
- Projet d'amélioration de la gestion des allergies, de l'asthme et de l'anaphylaxie au Canada.

### ***Programme de lutte contre le tabagisme***

Le Programme de lutte contre le tabagisme permet de financer des projets pilotes en vertu de son programme de subventions et de contributions, et, en 2002-2003, il a octroyé des subventions pour six projets visant les femmes enceintes et les enfants :

- *Catching our Breath* : projet pour les femmes enceintes et les nouvelles mères de Vancouver défavorisées sur les plans social et financier.

- *Kick Butt for Two* : projet pour les femmes enceintes de Lethbridge.
- *Smoking Cessation During Pregnancy* : projet pour les femmes de Grande Prairie.
- *Quit4Life* : projet pour les jeunes femmes du comté de Pictou.
- *Pregnets* : conférence sur les interventions faites auprès des femmes enceintes et en post-partum pour qu'elles arrêtent de fumer.
- *Kids Need Breathing Space* : campagne visant à sensibiliser davantage le public de la Colombie-Britannique à la fumée secondaire et à ses effets sur les jeunes enfants.

L'évaluation des résultats obtenus constitue un élément important de chaque projet (ceux susmentionnés venant de débiter, n'ont pas encore fait l'objet d'une telle évaluation). On peut consulter les rapports d'étape de l'application des stratégies fédérales et nationales de lutte contre le tabagisme sur le site Web suivant : <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tabac/politique/index.html>.

## **Développement des ressources humaines Canada – Faits saillants**

### ***Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes***

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) du Canada continue de donner lieu à la collecte d'une grande variété de données. DRHC a déjà recueilli ces données dans le cadre de quatre cycles bisannuels (1994-1995, 1996-1997, 1998-1999 et 2000-2001), et il a entrepris la planification des prochains cycles.

Jusqu'à présent, les chercheurs ont fondé leurs analyses sur les données recueillies au cours des trois premiers cycles de l'Enquête, et en plus des recherches

menées de façon indépendante par divers universitaires et chercheurs, la Direction générale de la recherche appliquée à DRHC finance des recherches fondées sur l'ELNEJ et portant sur un éventail de sujets en relation avec le développement de l'enfant. Les plus récentes d'entre elles sont axées sur des questions telles que les répercussions du mariage de jeunes parents et des relations difficiles entre les parents sur la vie de leurs enfants au sein de la famille; le niveau d'instruction des enfants au Canada; la prévalence de l'hyperactivité, de l'impulsivité et de la distraction chez les enfants canadiens; les effets, sur le comportement de l'enfant, du travail de la mère et de la composition de la famille; les tendances du développement chez le jeune enfant.

En plus de servir aux recherches, l'ELNEJ constitue la principale source de données d'un ensemble d'indicateurs du bien-être des jeunes enfants dont les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se servent pour établir des rapports visés par l'Entente sur le DPE. Ces indicateurs, au même titre que d'autres tirés des données de l'ELNEJ, sont exposés dans le rapport du gouvernement fédéral sur le bien-être des jeunes enfants au Canada.

### ***Programme de partenariats pour le développement social***

Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) donne lieu à des partenariats avec des organismes sans but lucratif en vue de combler des besoins de développement social en relation avec l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les personnes handicapées et l'inclusion sociale des populations vulnérables. Les subventions et contributions versées dans le cadre du PPDS visent à favoriser la recherche de nouvelles connaissances, la création de réseaux et le renforcement des capacités des organismes sociaux sans but lucratif.

L'octroi de financement découle d'un processus de demande de propositions en vertu duquel les organismes intéressés sont invités à présenter des projets visant des domaines prioritaires du développement social. Les organismes et projets financés dans le cadre du volet du PPDS relatif à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants comprennent, notamment : Campagne 2000, la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et la Child Care Research and Resource Unit de l'université de Toronto.

À la suite d'une demande de propositions publique diffusée en décembre 2002, environ vingt d'entre elles font l'objet d'un processus d'approbation pour fin de financement dans le cadre du volet relatif à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants. Ces projets ont trait, entre autres : aux effets de la qualité des services de garde sur les enfants au Canada; à la recherche de partenaires qui appuient l'application de méthodes intégrées; à l'élaboration d'outils d'intervention pour les professionnels de la santé qui s'occupent d'enfants agressifs; à la mise au point de méthodes d'évaluation des progrès accomplis en vue de placer des enfants ayant des besoins spéciaux dans des centres d'aide à l'enfance.

### ***Comprendre la petite enfance***

Les projets réalisés dans le cadre du programme Comprendre la petite enfance (CPE) se poursuivent dans douze centres au Canada. Chacun bénéficie du soutien d'un regroupement d'organismes sans but lucratif, caritatifs et communautaires. DRHC a publié cinq rapports de référence sur cinq collectivités en 2002-2003, ce qui porte à huit le nombre total de ces rapports. Ceux-ci donnent des renseignements sur certains indicateurs (p. ex., de santé, d'apprentissage et de comportement) qui permettent aux collectivités de savoir

comment leurs enfants se développent. De tels renseignements leur permettent de situer les domaines auxquels elles doivent apporter des améliorations et leur servent à élaborer des politiques, des programmes et des services qui favorisent plus adéquatement le bien-être des enfants qui y vivent. Ces rapports sont consultables sur le site Web du programme CPE, à l'adresse [http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/nlscy-elnej/uey-cpe/pub\\_f.shtml](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/nlscy-elnej/uey-cpe/pub_f.shtml).

#### **COMPRENDRE LA PETITE ENFANCE :**

##### **Les jeunes enfants de la région sud-ouest de Terre-Neuve**

Le rapport de référence a permis de tirer les conclusions suivantes :

- Le taux de chômage était très élevé au sein des familles de la région sud ouest de Terre-Neuve comparativement à la moyenne canadienne; plus de 60 % des mères et près de 40 % des pères n'occupaient pas d'emploi à l'extérieur de leur foyer.
- Dans l'ensemble, les enfants de cette région étaient en bonne santé et montraient des signes évidents de développement normal et de bonnes capacités d'apprentissage.
- Une évaluation sur place a révélé que ces enfants se situaient au-dessus de la moyenne nationale pour ce qui est de leur vocabulaire, de leur comportement et de leur développement cognitif.
- Ils se situaient également au-dessus de la moyenne nationale dans quatre des cinq domaines d'évaluation de la maturité scolaire.
- En dépit de leur condition socio-économique, dans cette région, les parents possédaient de très bonnes compétences parentales et participaient régulièrement aux activités d'apprentissage de leurs enfants.

*KSI Research International Inc.  
pour DRHC (juin 2002)*

## **Environnement Canada – Faits saillants**

Les enfants tirent directement et indirectement parti des efforts que déploie Environnement Canada en vue de protéger et de conserver l'environnement. À cette fin, le Ministère s'emploie à protéger les Canadiens des sources de pollution nationales et mondiales; à conserver la biodiversité dans les écosystèmes en surveillant leur salubrité; à faire en sorte que les Canadiens s'adaptent au changement climatique ainsi qu'à l'influence et aux répercussions qu'il peut avoir sur la santé et la sécurité humaines, la prospérité économique et la qualité de l'environnement.

Les activités de ce ministère comprennent également l'élaboration de politiques destinées à mieux protéger les enfants des menaces environnementales auxquelles ils sont exposés sur les plans national et international. En 2002, sous l'égide de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, les ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis ont adopté le Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord. Ce programme est axé sur quatre éléments prioritaires : l'asthme et d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb, les effets de l'exposition à d'autres substances toxiques et les maladies d'origine hydrique.

Dans le cadre de sa participation aux activités de la CCE, Environnement Canada collabore avec le Mexique et les États-Unis à l'établissement d'un premier rapport sur des indicateurs de salubrité de l'environnement que la CCE publiera en 2004.



Recherche et information									
Tableau des activités et des dépenses									
Autres programmes de soutien									
	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités			Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille			
	Intermédiaires 2002-2003	Nombre d'intermédiaires 2002-2003	Enfants de moins de six ans 2002-2003	Familles 2002-2003	Autres 2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
<b>Santé Canada</b>									
Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants	--	--	X	X		263 000 \$ <sup>i</sup>	223 000 \$ <sup>i</sup>	227 000 \$ <sup>i</sup>	
Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes	Décideurs, unités de santé publique, hôpitaux, ONG, professionnels de la santé, chercheurs, médias et public.	--				400 000 \$ <sup>i</sup>	480 000 \$ <sup>i</sup>	132 000 \$ <sup>ii</sup>	
Système canadien de surveillance périnatale (y compris le Système canadien de surveillance des anomalies congénitales)	Tous les paliers gouvernementaux. Organismes professionnels et ONG. Hôpitaux universitaires et de recherche. Centres de santé et cliniques.	1 204 595 433 341					2 100 000 \$	1 460 000 \$ <sup>ii</sup>	
Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants	Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (revue et interaction) Institut canadien de la santé infantile (bulletin) Institut canadien de la santé infantile (site Web) Réseau des parents branchés (site Web)	20 000 1 500 2 000 000 432 000					650 000 \$	650 000 \$	
Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants	Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada	100				525 000 \$ <sup>iii</sup>	260 000 \$ <sup>i</sup>	300 000 \$ <sup>i</sup>	
Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux	Société canadienne d'autisme Bureaux provinciaux de protection de la jeunesse Conseil pour l'enfance en difficulté Troubles d'apprentissage - Association canadienne	n. d.					358 000 \$ <sup>i</sup>	440 000 \$ <sup>iv</sup>	

Autres programmes de soutien (suite)									
	Intermédiaires dans les activités			Groupes ciblés par les activités			Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille		
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
						2002-2003	2002-2003	2002-2003	
Activités de surveillance des mauvais traitements infligés aux enfants (y compris l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants)	--	--			Chercheurs, autres ministères et organismes fédéraux, provinces et territoires, unités de santé publique, ONG, professionnels de la santé, médias et public.	314 000 \$ <sup>i</sup>	268 000 \$ <sup>i</sup>	94 000 \$ <sup>v</sup>	
Salubrité de l'environnement des enfants	Ministères de la Santé	n. d.			Parents et gardiens d'enfant	100 000 \$	200 000 \$ <sup>vii</sup>	70 000 \$ <sup>vi, viii</sup>	
Initiative de lutte contre la violence familiale et Centre national d'information sur la violence dans la famille	--	--			12 ministères fédéraux participants et le public.	886 000 \$ <sup>viii</sup>	886 000 \$ <sup>viii</sup>	701 000 \$ <sup>viii, ix</sup>	
Projet pilote Mère-Net	Professionnels de la santé	--			Femmes enceintes	259 000 \$	131 000 \$	0 \$	
Journée nationale de l'enfant	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	70 000 \$ <sup>xi</sup>	40 000 \$ <sup>xii, xiii</sup>	
Enquête nationale sur le conflit entre le travail et la vie personnelle	Site Web de Santé Canada	n. d.			Gouvernements, entreprises et public.	--	77 000 \$ <sup>xiii</sup>	34 700 \$ <sup>xiii, ix</sup>	
Fonds pour la santé de la population	Éducateurs de la petite enfance, professionnels de la santé, public, infirmiers, travailleurs sociaux, travailleurs auprès de pairs, parents et gardiens, puéricultrices et organismes de garde, éducateurs familiaux, commissions scolaires, enseignants et services autochtones de protection de l'enfance.	n. d.	X	X	Professionnels et organismes de la santé, fournisseurs de soins aux enfants, éducateurs de la petite enfance, parents, familles, personnel des services autochtones de protection de l'enfance, familles d'accueil, adoptives et naturelles, et groupes jeunesse.	257 000 \$ <sup>i</sup>	59 000 \$ <sup>i</sup>	524 000 \$ <sup>vv</sup>	
Lutte contre le tabagisme (projets s'adressant aux femmes enceintes et aux femmes ayant des bébés ou de jeunes enfants)	--	--	X	X		--	173 000 \$	165 000 \$	

Autres programmes de soutien (suite)						
	Intermédiaires dans les activités			Groupes ciblés par les activités		
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	
				2002-2003	2002-2003	2002-2003
	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003
<b>Développement des ressources humaines Canada</b>						
Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)	Gouvernement du Canada Développement des ressources humaines Canada Gouvernements provinciaux et territoriaux	n. d.			7 742 000 \$ <sup>vi</sup>	8 500 000 \$ <sup>viii</sup>
Comprendre la petite enfance	--	--				
Programme de partenariats pour le développement social	Organismes sans but lucratif voués à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants	20 environ	X	X	5 224 000 \$ <sup>viii</sup>	5 224 000 \$ <sup>viii</sup>
<b>Environnement Canada<sup>ix</sup></b>	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
<b>Dépenses totales</b>					<b>18 570 000 \$</b>	<b>18 977 000 \$</b>

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

- i Estimation.
- ii Diminution des dépenses en raison de restrictions budgétaires.
- iii Comprend le budget total du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants ainsi qu'une estimation des dépenses pour certaines activités portant sur le DPE réalisées par d'autres centres d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.
- iv Estimation. Bien que les fonds varient d'une année à l'autre, le financement total sur cinq ans n'a pas changé.
- v Estimation. Diminution des dépenses en raison de restrictions budgétaires.
- vi Consacré à tous les enfants, mais la plus grande partie vise les moins de six ans.
- vii Diminution des dépenses en raison de postes vacants.
- viii Consacré à tous les enfants jusqu'à 18 ans.
- ix Des changements de priorités ont forcé Santé Canada à réaffecter une partie du budget à un autre service.
- x Supprimé en raison de changements de priorités à Santé Canada.
- xi Consacré aux enfants de 5 à 18 ans; ne peut se ventiler pour déterminer la partie visant les moins de six ans.
- xii Diminution du montant budgétaire en raison d'un partage des dépenses avec d'autres ministères fédéraux et des ONG prévoyant participer à la Journée nationale de l'enfant.
- xiii Comprend les dépenses de toute l'Enquête étant donné que l'on ne dispose pas des données sur les familles avec des enfants de moins de six ans.
- xiv Estimation. Accroissement de dépenses découlant du financement de nouvelles propositions approuvées en 2001-2002.
- xv Les dépenses consacrées à l'ELNEJ (pour les enfants de moins de six ans) et le programme Comprendre la petite enfance sont trop étroitement liées pour les diviser en deux montants distincts.
- xvi Augmentation due à une hausse des frais supportés par Statistique Canada pour la réalisation de l'ELNEJ.
- xvii Financement de tous les projets; toutefois, la plupart des activités visent les enfants de moins de six ans.
- xviii Étant donné qu'il est difficile d'extrapoler les dépenses des programmes d'Environnement Canada consacrées aux enfants de moins de six ans, elles ne figurent pas dans le présent rapport. Dans les prochains rapports, on s'efforcera de divulguer des données plus précises sur ces programmes et les dépenses qu'ils occasionnent.
- xix





## 8. Rapport de référence sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

### Introduction

#### Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Conformément aux engagements qu'ils ont pris aux termes de l'Entente sur le développement de la petite enfance (DPE), les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont convenu, le 13 mars 2003, d'instaurer un cadre, intitulé *Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, en vue d'améliorer l'accès aux programmes et services que régissent les provinces et les territoires dans ce domaine, et de faire en sorte qu'ils soient abordables et de qualité.

Les programmes et services en question jouent un rôle crucial en favorisant le développement social, affectif, physique et cognitif des jeunes enfants, mais le Cadre multilatéral leur impose des critères d'abordabilité et de qualité en matières d'apprentissage et de garde de ces jeunes enfants afin de soutenir tant leur développement que la formation professionnelle de leurs parents ou leur participation au marché du travail. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont convenu d'investir encore davantage dans des programmes d'apprentissage et de garde qui relèvent de leur compétence et répondent aux normes de qualité qu'ils ont établies et dont ils surveillent l'application.

Les programmes et services financés en vertu de ce cadre doivent avoir pour principal objectif d'assurer l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans des établissements tels que des centres de garde, des garderies en milieu familial, des pré-maternelles et des garderies éducatives. Les investissements financés dans le cadre de cette initiative visent à supporter les coûts d'immobilisation et d'exploitation, les subventions pour les places en garderie, les augmentations salariales, la formation, le perfectionnement professionnel, l'encadrement du personnel, l'assurance de la qualité, ainsi que l'information et l'orientation des parents.



## Chapitre 8

### Ventilation des fonds que les gouvernements provinciaux et territoriaux consacrent à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants

(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	TOTAL
Terre-Neuve et Labrador	0,4	1,2	2,4	4,8	5,6	14,4
Île-du-Prince-Édouard	0,1	0,3	0,6	1,3	1,5	3,9
Nouvelle-Écosse	0,7	2,2	4,4	8,7	10,1	26,1
Nouveau-Brunswick	0,6	1,8	3,5	7,0	8,1	20,9
Québec	5,9	17,7	35,3	70,4	81,9	211,2
Ontario	9,7	29,1	58,4	117,3	137,3	351,8
Manitoba	0,9	2,7	5,5	10,9	12,7	32,8
Saskatchewan	0,8	2,3	4,6	9,2	10,6	27,5
Alberta	2,5	7,5	15,1	30,3	35,5	90,8
Colombie-Britannique	3,3	9,8	19,6	39,2	45,7	117,6
Yukon	0,02	0,07	0,1	0,3	0,3	0,9
Territoires du Nord-Ouest	0,03	0,10	0,2	0,4	0,5	1,2
Nunavut	0,02	0,07	0,2	0,3	0,4	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>25,0</b>	<b>75,0</b>	<b>150,0</b>	<b>300,0</b>	<b>350,0</b>	<b>900,0</b>

Les totaux peuvent ne pas être exacts en raison de l'arrondissement des montants.

Les montants se fondent sur les prévisions démographiques de Statistique Canada pour 2003-2004, ainsi que sur les projections démographiques de Finances Canada pour 2004-2005 à 2007-2008. Étant donné que le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux est calculé en fonction du nombre d'habitants, tous les montants peuvent être révisés dans le cadre du processus périodique d'estimation de ce transfert, et ce, à mesure que des nouvelles données démographiques seront disponibles. Les paiements prévus en 2004-2005 s'effectueront à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 en vertu du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

#### *Reddition de comptes au public*

En vertu du Cadre multilatéral, les ministres se sont engagés à rendre compte aux Canadiens des progrès réalisés en vue d'élargir l'accès à des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui sont à la fois abordables et de qualité. Ils ont plus précisément exprimé leur volonté de faire annuellement état de ceux qui offrent des services de garde de première ligne en commençant par établir un rapport de référence sur la période 2002-2003 comprenant les éléments suivants :

- Une description des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ainsi qu'un bilan des dépenses qu'ils occasionnent.
- Des indicateurs de disponibilité, dont le nombre de places dans les établissements qui assurent l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, en les ventilant par

tranche d'âge des enfants et par type d'établissement.

- Des indicateurs d'abordabilité, dont le nombre d'enfants subventionnés, le type de situation sociale et de revenu donnant droit à une subvention, et le montant maximal de subvention selon l'âge de l'enfant.
- Des indicateurs de qualité, dont la formation exigée, le ratio éducateur enfants et la taille du groupe.

Les gouvernements se sont engagés à publier leur rapport de référence au plus tard à la fin de novembre 2003.

Le présent rapport, qui s'appuie sur le Cadre commun, témoigne du fait que le gouvernement du Canada respecte son engagement à rendre compte des progrès réalisés en vue d'améliorer les programmes et services consacrés au DPE.

## Chapitre 8

### ***Bien-fondé de la démarche des gouvernements et importance de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants***

Des conclusions de recherche ont prouvé que les premiers moments de la vie ont une influence marquante sur le bien-être ultérieur des jeunes enfants et, au cours des années 1990, d'importantes découvertes sur le développement mental au cours de la petite enfance sont venues corroborer ces conclusions. De nouvelles constatations dans diverses disciplines scientifiques ont confirmé que le développement mental est lié à l'expérience de vie au stade de l'enfance, y compris à celle de la mère pendant la grossesse, et qu'il a des incidences sur l'apprentissage, le comportement et la santé physique et mentale tout au long de la vie<sup>1, 2</sup>.

Il est également prouvé que des services de garde de grande qualité ont une influence positive et durable sur le développement et l'apprentissage des enfants. De tels services peuvent accélérer leur apprentissage de la langue et améliorer leurs connaissances et leur comportement. En outre, les services de garde apportent une aide des plus bénéfiques aux enfants dont la famille ne dispose que d'un faible revenu ou appartient à une minorité en leur permettant de perfectionner leurs aptitudes intellectuelles et linguistiques, d'adapter leur comportement et d'évoluer sur le plan socio-affectif<sup>3, 4</sup>.

Des études internationales ont par ailleurs révélé que des programmes préscolaires adéquats favorisent le développement intellectuel des jeunes

enfants et les préparent fructueusement à entrer à l'école. D'autre part, ceux qui bénéficient de programmes de garde bien conçus au stade préscolaire nouent de meilleures relations avec les enfants de leur âge lorsqu'ils entrent à l'école, et cette transition vers l'école s'avère plus facile. En outre, ils font preuve de meilleures aptitudes scolaires, d'un vocabulaire plus riche, de plus grandes capacités linguistiques et d'un plus haut degré de fonctionnement cognitif<sup>5</sup>.

### ***Rôle du gouvernement du Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants***

La principale responsabilité des gouvernements provinciaux et territoriaux consiste à gérer et à offrir des programmes et des services d'apprentissage et de garde aux jeunes enfants. De son côté, le gouvernement du Canada a pris un engagement à long terme à l'égard des enfants et des familles, et il joue un rôle prépondérant afin que les enfants bénéficient du meilleur départ qui soit dans la vie en investissant globalement pour soutenir le revenu de la population et répondre à ses besoins, notamment grâce à un certain nombre de programmes et de services directement liés à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants.

#### ***Investissements directs***

Le gouvernement du Canada apporte son aide à la prestation de services d'apprentissage et de garde aux collectivités inuites et des Premières nations, ainsi qu'à celle d'un certain nombre de programmes novateurs pour les enfants et leur famille,

<sup>1</sup> Shore R. (1997). *Rethinking the Brain*, Families and Work Institute, New York.

<sup>2</sup> McCain, M.N. et Mustard J.F. (1999). *Reversing the Real Brain Drain: Early Years Study: Final Report*, Secrétariat à l'enfance de l'Ontario, Toronto.

<sup>3</sup> NICHD Early Child Care Research Network (2002). « Early child care and children's development prior to school entry: Results from the NICHD Study of Early Child Care », *American Educational Research Journal*, 2002 : 39.

<sup>4</sup> Doherty, G. (1996). *The Great Child Care Debate: The Long-Term Effects of Non-Parental Child Care*, document hors série, n° 7, Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto, Toronto.

<sup>5</sup> NICHD, *ibid.*

## Chapitre 8

y compris des programmes d'apprentissage précoce pour les enfants autochtones. Ces programmes comprennent l'initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations, les Programmes d'aide préscolaire aux Autochtones ainsi que des services de garde dans certaines provinces et certains territoires à l'intention des enfants qui vivent dans les réserves.

Le présent rapport fait état de ces programmes, mais il se restreint à ceux qui sont réglementés et qui fournissent des services de garde de première ligne aux enfants. Il est important de noter que le gouvernement du Canada a également apporté une contribution importante aux domaines de l'apprentissage et des services de garde par le truchement de plusieurs autres activités.

*Transferts visant à soutenir les services et programmes territoriaux et provinciaux*

### Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Conformément au *Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, le gouvernement du Canada verse 900 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les investissements des provinces et des territoires dans des programmes connexes qui relèvent de leur compétence.

### Le développement de la petite enfance

Le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants constitue l'un des quatre domaines d'investissement visés par l'Entente sur le DPE que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conclue en septembre 2000. En vertu de cette entente, plusieurs provinces et territoires consacrent les 500 millions de dollars que leur verse annuellement le gouvernement du Canada à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants.

### *Mesures fiscales et de soutien du revenu*

#### La Prestation nationale pour enfants

La Prestation nationale pour enfant (PNE) établit une relation entre les nouveaux investissements fédéraux et les réinvestissements effectués par les provinces, les territoires et les Premières nations. En vertu d'un cadre national de réinvestissement de la PNE, les provinces et les territoires réinvestissent les surplus de l'aide sociale sous forme de prestations et de services pour les enfants de famille à faible revenu, notamment dans les services de garde, à condition de répondre aux critères de la PNE.

#### Réinvestissement de la PNE par les Premières nations

À l'instar des provinces et des territoires, ce programme permet aux Premières nations de réinvestir l'excédent de la PNE. Elles ont ainsi pu réinvestir 617 000 \$ dans les services de garde en 2000-2001 et 697 000 \$ en 2001-2002.

#### Déduction pour frais de garde d'enfant

En vertu de cette déduction, le gouvernement du Canada permet aux parents qui ont besoin de travailler de soustraire les frais de garde d'enfant de leur revenu imposable. Ils peuvent ainsi déduire jusqu'à 7 000 \$ par année pour des enfants de moins de sept ans, et jusqu'à 4 000 \$ pour les enfants de sept à seize ans. Par ailleurs, les parents d'enfants gravement handicapés peuvent réclamer jusqu'à 10 000 \$ par année pour la totalité de leurs frais de garde. Tous les ans, cette déduction permet à 1,2 million de familles de couvrir leurs frais de garde.

### *Recherche et promotion*

#### Soutien au DPE dans les collectivités de langue officielle en situation minoritaire

Dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du



## Chapitre 8

### EXAMEN THÉMATIQUE DE L'OCDE DES POLITIQUES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

À l'automne de 2003, le Canada participera au deuxième cycle de l'Examen thématique des politiques d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cet examen a pour but de recueillir de l'information sur tous les pays membres de l'OCDE et de l'analyser, afin d'améliorer l'élaboration des politiques dans ce domaine. Elle est menée par une équipe internationale de spécialistes de la petite enfance. L'examen réalisé au Canada vise à relever les politiques en matière d'éducation et de garde des jeunes enfants et à déterminer leur degré d'efficacité. Il porte sur un certain nombre d'éléments, notamment la réglementation, l'accès, la qualité, le financement, la formation et les conditions de travail du personnel, les programmes et la participation des parents. Le gouvernement canadien s'attend à publier les conclusions de cet examen au printemps de 2004.

Canada, ce dernier a augmenté l'aide qu'il apporte aux parents afin qu'ils transmettent leur langue maternelle à leurs jeunes enfants. Aux termes de ce plan, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) investira 22 millions de dollars sur cinq ans afin de réaliser de nouvelles activités en faveur du DPE dans les collectivités de langue officielle en situation minoritaire. Ce financement comprend de l'aide à la recherche afin, notamment, de mieux saisir à quel point les services de garde offerts en français influencent le développement culturel et linguistique des jeunes enfants.

Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance  
DRHC finance les activités du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance, un organisme qui regroupe des intervenants du milieu des services de garde dont les activités ont trait à l'éducation, à la formation, au travail, à la défense des droits et à la prestation de services. Il a pour mandat d'examiner des questions relatives aux ressources humaines dans ce milieu, et de proposer des stratégies en vue de relever le défi que suscite la main d'œuvre. Le Conseil a également pour mandat de promouvoir des stratégies

novatrices afin de régler les problèmes que posent depuis longtemps les ressources humaines dans le milieu, par exemple en trouvant le moyen d'amener le personnel à posséder les compétences requises pour fournir des services de garde et d'éducation des plus adéquats. Il s'emploie également à remédier aux enjeux de plus en plus graves que représentent le recrutement et la stabilité d'employés compétents pouvant se charger de la garde et de l'éducation des enfants canadiens au cours des premières années de leur vie.

#### Programme de partenariats pour le développement social

Le Programme de partenariats pour le développement social verse, à l'échelle nationale, des subventions et des contributions à des organismes sociaux sans but lucratif. L'apprentissage et la garde d'enfants représentant l'une de ses principales priorités, le financement qu'il accorde est destiné à soutenir la recherche et la diffusion de connaissances dans ce domaine, à favoriser la concertation pour atteindre les buts établis par tous les partenaires, et à renforcer les capacités des organismes sociaux bénévoles qui s'emploient à répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

## Chapitre 8

### Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) est une étude à long terme qui permet d'exercer un suivi du développement et du bien-être des enfants canadiens, de la naissance jusqu'au début de l'âge adulte. Cette enquête, menée tous les deux ans, permet de recueillir des données à l'échelle nationale sur plus de 30 000 enfants, dont environ la moitié ont moins de six ans. Elle est destinée à recueillir des données sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui peuvent s'avérer utiles aux décideurs, aux chercheurs, aux universitaires, aux fournisseurs de services, aux collectivités et au public<sup>6</sup>.

### Comprendre la petite enfance

Le programme Comprendre la petite enfance (CPE) constitue une activité

nationale de recherche quinquennale menée dans douze collectivités du Canada. Elle a pour but de les aider à mieux comprendre le comportement des jeunes enfants et à cerner les principaux éléments qui l'influencent, afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées lorsqu'elles élaborent des politiques et programmes qui doivent s'avérer pertinents pour les familles ayant de jeunes enfants. Cette activité consiste, outre la collecte de données sur la garde d'enfants, à faire des constatations au sujet des enfants et de mettre ces dernières en relation avec leurs antécédents familiaux, leur situation familiale et des facteurs au sein de leur collectivité. Elle est également censée aider les collectivités à se servir plus adéquatement de cette information pour suivre le développement des enfants et intervenir fructueusement à son sujet<sup>7</sup>.

## **PRIX DU PREMIER MINISTRE POUR L'EXCELLENCE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE**

Le 23 mai 2003, le premier ministre a annoncé la création de prix d'excellence en matière d'éducation de la petite enfance afin de récompenser le travail exceptionnel et novateur d'éducateurs de la petite enfance qui apportent une contribution remarquable au développement et à la socialisation des jeunes enfants. À l'occasion de la première année de ce programme, les titulaires recevront l'un des six certificats d'excellence accompagnés d'une bourse de 5 000 \$. Ces prix seront attribués dans chacune des cinq régions du Canada et un prix supplémentaire rendra hommage au travail exceptionnel d'un éducateur autochtone. En outre, le premier ministre décernera quinze certificats de réussite accompagnés d'une bourse de 1 000 \$, dont l'un est destiné à récompenser le travail exceptionnel d'un éducateur autochtone. Les critères de sélection des titulaires se fondent sur le soutien au développement des enfants; l'innovation; la participation des parents, des familles et de la collectivité; le degré d'engagement et d'esprit d'initiative dans le domaine. Les titulaires sont choisis par des évaluateurs provenant d'organismes d'éducation de la petite enfance dans l'ensemble du pays.

Plus de 350 candidats ont été proposés pour les 21 prix qui seront attribués en 2002-2003. L'administration de ces prix relève d'Industrie Canada, en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada et Santé Canada.

<sup>6</sup> Le chapitre 7, intitulé *Recherche et Information*, donne de plus amples renseignements sur l'ELNEJ.

<sup>7</sup> *Ibid.* sur le programme CPE.

## Chapitre 8

### Portée et mode de présentation du présent rapport de référence

Ce rapport de référence est axé sur les activités que le gouvernement du Canada réalise en vue d'offrir des programmes et des services de première ligne en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Les données du rapport ont trait à six programmes et services réglementés d'apprentissage et de garde que le gouvernement du Canada offre dans les collectivités autochtones, ainsi qu'à un programme destiné aux bases des Forces canadiennes. La description de chacun de ces programmes et services

comporte des données relatives aux indicateurs énoncés dans le Cadre multilatéral, à savoir la disponibilité, l'abordabilité et la qualité. Le rapport débute par un tableau, intitulé *Coup d'œil sur les activités*, qui donne un aperçu de chaque programme et service, et il se termine par un tableau des programmes et services et des dépenses qui s'y rapportent.

Le gouvernement du Canada reconnaît que des améliorations s'imposent quant à l'information qu'il publie sur ses activités en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, mais aux termes du *Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, il s'est engagé à améliorer les renseignements que contiennent ses rapports.

### Coup d'œil sur les activités

#### Santé Canada

##### Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN) est un programme général d'intervention précoce qui s'adresse aux enfants et aux familles des peuples inuits, métis et des Premières nations vivant dans les centres urbains et les grandes collectivités nordiques. Il s'agit principalement d'un programme préscolaire destiné à préparer les enfants autochtones à entrer à l'école, et qui répond à leurs besoins spirituels, affectifs, intellectuels et physiques.

##### Programme d'aide préscolaire aux Autochtones vivant dans les réserves

Ce programme d'intervention précoce est destiné aux enfants jusqu'à six ans et à leur famille vivant dans les réserves, et il a pour objet de préparer ces enfants à entrer à l'école en répondant à leurs besoins affectifs, sociaux, sanitaires, nutritionnels et psychologiques.

#### Développement des ressources humaines Canada

##### Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations

L'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations (IGEIPN) donne aux collectivités la possibilité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes offrant des services de garde d'enfants qui répondent aux besoins locaux et régionaux des Autochtones et des Inuits. Cette activité est aussi destinée à multiplier les services adéquats de garde d'enfants offerts à ces collectivités.

## Chapitre 8

### **Affaires indiennes et du Nord Canada**

#### **Programme de garde d'enfants en Alberta**

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière et administrative avec celui de l'Alberta en vertu de laquelle il finance directement des places en garderie pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves. Ces fonds doivent servir à fournir des services de DPE et d'apprentissage comparables à ceux qu'offre ce gouvernement provincial aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

#### **Programme de garde d'enfants en Ontario**

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière avec celui de l'Ontario en vertu de laquelle il soutient les services de garde d'enfants dans les réserves. Ces fonds doivent servir à fournir des services de DPE et d'apprentissage comparables à ceux qu'offre ce gouvernement provincial aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

#### **Programme d'aide préscolaire aux enfants et de services aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick**

Les principaux objectifs du Programme d'aide préscolaire aux enfants et de services aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick consistent à entretenir l'union au sein des familles, à aider les enfants qui souffrent de carences physiques, affectives, sociales et/ou éducatives, et à les soutenir et à les protéger lorsqu'ils vivent dans un milieu qui leur est préjudiciable. Ce programme offre des soins et des services, dans des centres ou à domicile, aux enfants de moins de six ans et à leurs parents. Ce programme est présentement sous révision.

### **Défense nationale**

#### **Services aux familles des militaires**

Dans le cadre des Services aux familles des militaires, les Centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) situés au sein des bases, des escadres et des stations des Forces canadiennes offrent, notamment, de l'information et de l'orientation aux familles, des services aux enfants et aux adolescents, ainsi que des services de prévention et d'intervention. Le volet des CRFM consacré aux jeunes et aux adolescents fournit différents services, dont la garde d'enfants.

### **Programmes et services réglementés du gouvernement du Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**

#### ***Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations***

L'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations (IGEIPN) a pour but de financer l'élaboration de programmes de garde

d'enfants qui tiennent compte de la culture et de la langue des collectivités inuites et des Premières nations. Cette initiative est visée par la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones.

L'Initiative s'adresse essentiellement aux enfants de moins de six ans, mais elle permet aux enfants jusqu'à douze ans de bénéficier de services de garde après la classe. Elle est conçue pour aider les parents qui travaillent, qui cherchent activement un emploi ou qui suivent des cours ou une formation.

## Chapitre 8

### **AUTORISATION D'EXERCER ET SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DES CENTRES SUBVENTIONNÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE VISANT LA GARDE D'ENFANTS CHEZ LES INUITS ET LES PREMIÈRES NATIONS :**

- Ces centres obtiennent une autorisation d'exercer et font l'objet d'une surveillance gouvernementale dans les provinces et territoires suivants : la Colombie-Britannique, le Yukon, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, et Terre-Neuve et le Labrador.
- À l'Île-du-Prince-Édouard, les Premières nations ont adopté les normes et les lignes directrices provinciales, et le centre qui y est assujéti fait l'objet d'inspections et de visites périodiques par des employés de Santé Canada et d'Affaires indiennes et du Nord Canada.
- L'autorisation d'exercer et la surveillance des centres du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse incombent aux autorités des Premières nations, notamment les conseils tribaux ou l'Assembly of Manitoba Chiefs.
- L'autorisation d'exercer des centres de la Saskatchewan est assujéti aux règlements établis par les conseils tribaux des Premières nations, par les règlements de la Federation of Saskatchewan Indian Nations, ou par des règlements fondés sur les normes provinciales.

#### *Dépenses*

DRHC finance l'IGEIPN en vertu des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) conclues avec des organismes représentant les Inuits et les Premières nations. Les bureaux régionaux de DRHC sont chargés de gérer ces ententes, et les signataires gèrent de leur côté les accords auxiliaires passés avec les fournisseurs de services de garde dans les collectivités inuites et des Premières nations.

En 2002-2003, l'Initiative disposait de 50 millions de dollars, dont 9 millions de dollars visés par la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations (voir le chapitre 6). Les décisions relatives aux services à financer sont prises localement, en fonction des besoins et des priorités de chaque collectivité. C'est pour cette raison que, dans le cadre de l'IGEIPN, le gouvernement fédéral ne fixe aucun objectif concernant les services de garde pour des sous-populations, des tranches d'âge ou des programmes et services particuliers.

Les fonds de l'Initiative servent à supporter les frais de création et de

gestion de places en garderie, et même si le montant annuel de subvention de ces places varie légèrement selon les besoins locaux, il se chiffre à 6 500 \$ en moyenne à l'échelle nationale.

Le mode de financement consiste à répartir les fonds entre les cinquante-quatre signataires des EDRHA, ou les organismes autochtones régionaux, en se fondant sur le nombre de personnes qu'ils administrent. Il est également en fonction de la taille et de l'isolement des collectivités afin de tenir à la fois compte du fait qu'elles doivent supporter des coûts élevés de construction et de gestion des centres de garde lorsqu'elles sont éloignées, et du fait que les collectivités moins peuplées ne peuvent bénéficier d'économies d'échelle.

Une fois que les signataires des EDRHA ont reçu les fonds qui leur sont alloués, ils concluent des accords auxiliaires avec les fournisseurs de services aux collectivités en se fondant sur les besoins et les priorités régionales et locales. Certains signataires accordent des fonds aux collectivités en fonction de leur nombre d'habitants, alors que d'autres tiennent compte des besoins

## Chapitre 8

de chaque collectivité en matière de services de garde.

L'IGEIPN donne la latitude voulue aux décideurs locaux pour qu'ils puissent adapter les dépenses à leurs différents besoins en matières de salaires, d'élaboration de programmes, d'entretien, d'équipement et d'immobilisations selon leur degré d'importance. Bien que des données ne soient pas disponibles pour toutes les régions, les estimations des coûts en personnel représentent de 60 % à 85 % des budgets pour la garde d'enfants prévus dans les ententes, et ces budgets dépendent des montants à consacrer au cours de l'année à l'exploitation ou aux immobilisations. Les frais d'administration sont limités à 15 % des budgets, toutefois, de nombreux signataires ont mentionné ne pas utiliser les fonds de l'Initiative pour couvrir ces frais.

### *Autorisation d'exercer et réglementation*

L'autorisation d'exercer est une condition d'obtention du financement des services de garde dans le cadre de l'Initiative, et les fournisseurs de services doivent faire des démarches à cette fin auprès des

autorités responsables de la réglementation ou de la délivrance de cette autorisation. Les responsabilités dans ce domaine, notamment la surveillance, ont fait ou font l'objet de négociations dans chaque province ou territoire afin qu'elles prennent en compte des situations ou des relations particulières. Par exemple, dans certains cas, les autorisations sont réglementées et contrôlées par les gouvernements provinciaux et territoriaux, par les autorités inuites ou des Premières nations, ou encore, en vertu d'un partenariat entre le gouvernement et les organismes représentant ces peuples.

### *Disponibilité*

L'Initiative gère plus de 7 000 places en garderie dans l'ensemble du Canada. Aux termes de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, les collectivités ont commencé à recevoir, vers la fin de l'exercice 2002-2003, de nouveaux fonds qui sont partiellement destinés à la création de 500 places supplémentaires.

Le choix des parents et des enfants admissibles aux services de garde

## COMPÉTENCES DU PERSONNEL AU QUÉBEC

Le Québec est la seule région ayant imposé des exigences en ce qui a trait à la formation du personnel appelé à travailler auprès des enfants Autochtones. Dans les centres exploités par l'Administration régionale crie, deux des trois éducateurs doivent détenir un diplôme attestant qu'ils ont suivi un programme de cours sur la garde d'enfants autochtones reconnu par le gouvernement du Québec. Toutes les administrations crie ont instauré des programmes d'éducation des plus adéquats qui sont adaptés à la culture des collectivités autochtones. Dans les collectivités du Québec, depuis la création des neuf centres financés par l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations, les éducateurs de maternelle ont dû modifier leur programme d'enseignement parce que les enfants qui proviennent des centres de la petite enfance possèdent davantage d'aptitudes qu'auparavant. En outre, ces centres sont en mesure de repérer les enfants qui ont des besoins spéciaux avant qu'ils n'entrent à l'école, ce qui leur permet d'intervenir précocement à leur égard en collaboration avec le Conseil régional cri pour les services de santé et les services sociaux. Cette intervention précoce fait en sorte que ces enfants réussissent mieux lorsqu'ils entrent à l'école.

## Chapitre 8

s'effectue localement, par souci d'équilibrer les besoins avec les ressources; les places en garderie ne sont donc pas attribuées à l'avance par tranche d'âge. Bien que l'on ne possède pas de données sur la disponibilité et l'admissibilité par tranche d'âge pour la plupart des régions, en Nouvelle-Écosse, des centres ont indiqué que 90 % du financement qu'ils reçoivent sont consacrés à des places en garderie pour les enfants de moins de six ans. En ce qui concerne le Manitoba et le Québec, les centres affectent tout leur financement à des places pour cette tranche d'âge.

Le financement vise à la fois des places en centres de garde et dans les garderies familiales réglementées, toutefois, la majorité de ce financement est destinée aux centres. Dans certaines provinces, notamment en Alberta et en Ontario, toutes les places subventionnées se trouvent dans des centres, tandis qu'au Manitoba et en Saskatchewan, il s'agit tout autant de centres que de garderies en milieu familial.

### *Abordabilité*

Les décisions concernant les frais, les subventions, et l'accès aux places en garderie relèvent, localement, de chaque bande ou de chaque collectivité. En général, le financement provenant de l'Initiative est complété par les parents, par des souscriptions au sein des collectivités, par des contributions de la part des conseils de bande et par d'autres sources de financement participant au Programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants par les Premières nations.

Les enfants qui vivent dans les réserves ne sont généralement pas admissibles aux subventions provinciales, toutefois, au Québec, leurs parents peuvent bénéficier du programme provincial

de garderie à 5 \$ par jour. En outre, les enfants dont les parents sont prestataires de l'aide sociale ont gratuitement droit à 23,5 heures de garde par semaine dans les centres de la petite enfance. En Nouvelle-Écosse, la majorité des places sont offertes aux parents à un tarif qui varie de 10 \$ à 15 \$ par jour. Si les parents suivent des cours ou une formation, il appartient à chaque bande de décider si elle leur remboursera les frais de garde. En Saskatchewan, tous les parents paient des frais pour couvrir une partie des coûts d'exploitation des centres.

### *Qualité*

La qualité des services offerts dans les centres est un critère important du financement versé dans le cadre de l'Initiative. On déploie beaucoup d'efforts pour veiller globalement à la qualité de ces services, tout en accordant aux responsables la latitude nécessaire pour répondre aux besoins de chaque collectivité.

En vertu des EDRHA, les centres financés par l'Initiative sont tenus de rendre des comptes en fonction de principes directeurs qui les régissent. Ces centres doivent donc :

- être dirigés et gérés par les Inuits ou les Premières nations;
- avoir un caractère communautaire, être axés sur le développement de l'enfant, respecter les valeurs culturelles, les croyances et les traditions de la collectivité, et appliquer une approche holistique afin de répondre aux besoins affectifs, intellectuels, psychologiques et spirituels des enfants;
- offrir des services de garde d'excellente qualité;
- être ouverts à tous les enfants, et offrir des services complets et souples de garde aux enfants et aux familles inuits et des Premières nations;

## Chapitre 8

### Exemples à suivre

#### Prix du premier ministre pour l'excellence en matière d'éducation de la petite enfance décernés dans le cadre de l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations

En 2002-2003, deux éducateurs autochtones travaillant dans des centres subventionnés par l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations ont reçu un prix du premier ministre récompensant l'excellence de leur travail en matière d'éducation de la petite enfance.

M<sup>me</sup> Elizabeth Kaye a reçu un certificat d'excellence pour son travail dans le centre de garde de jour en milieu familial Tri Nin Tsul Zeh, situé à Old Crow, au Yukon. Elle s'occupe des enfants en se fondant sur le principe qu'ils sont empreints du puissant héritage culturel des Premières nations. Elle veille à ce que les enfants sous sa garde connaissent et respectent les activités des Gwitch'in, en faisant valoir la fierté et le soin avec lesquels ils ont perpétué leur habitudes de vie. M<sup>me</sup> Kaye sert de modèle et de conseillère parmi les autres éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans le Nord.

M. Al Lawrence a reçu un certificat de réussite pour le travail qu'il accomplit au centre de garde d'enfants Le'lum'uy'l situé à Duncan, en Colombie-Britannique. Il se consacre aux enfants en faisant participer les aînés à la planification et à la mise en œuvre de programmes culturels. Fondateur du centre de garde d'enfants autochtones de la réserve Cowichan, il a élaboré des politiques et des méthodes de travail qui ont permis au centre de recevoir des subventions qui ne lui étaient pas accordées auparavant. M. Lawrence a apporté son soutien de diverses manières au développement culturel des enfants et à la participation de la collectivité.

« Son esprit d'initiative, en plus de stimuler les enfants, motive le personnel, les parents et les membres de la collectivité à participer plus activement aux activités quotidiennes du centre ainsi qu'à tous les domaines touchant le développement des enfants »

*Le chef des tribus Cowichan*

- être accessibles aux parents qui travaillent, suivent des cours ou participent à des activités économiques traditionnelles;
- assumer la responsabilité des enfants, des familles et des collectivités visés par leurs services.

L'établissement du cadre de l'Initiative a donné lieu à une collaboration avec des organismes inuits et des Premières nations, des groupes de femmes, des organismes de services sociaux, des membres des collectivités participant à la planification et à la prestation des services de garde aux

niveaux local et régional, et des fonctionnaires de DRHC, d'Affaires indiennes et du Nord Canada, et de Santé Canada. L'élaboration des principes directeurs, aux tous premiers stades de l'Initiative, a fait l'objet d'une consultation à grande échelle auprès des collectivités inuites et des Premières nations.

Les services de garde financés par l'Initiative sont censés respecter les normes de qualité suivantes, établies à la suite d'un vaste processus de consultation :

- Favoriser et accompagner le développement sain des enfants dans le cadre de programmes officiels



## Chapitre 8

connexes, en recourant éventuellement aux centres de ressources, aux conseils des anciens, aux programmes linguistiques, aux ressources documentaires ainsi qu'à d'autres types de soutien qui sont adaptés aux méthodes parentales des Inuits et des Premières nations et qui favorisent leur application.

- Viser les enfants de moins de six ans durant leurs années de formation, tout en apportant un soutien à ceux de moins de douze ans.
- Offrir des services autorisés et réglementés qui soient conformes à la législation provinciale ou territoriale jusqu'à ce que leur contrôle soit confié aux Inuits et aux Premières nations.
- Servir de complément aux programmes de développement économique, éducatif, sanitaire et social de ces peuples.
- Inclure des programmes culturels qui tiennent compte des croyances et des valeurs autochtones.

Les centres financés par l'Initiative dont l'exploitation est réglementée par les provinces et les territoires sont également censés respecter les normes de qualité qui y sont en vigueur.

Les compétences et la formation du personnel des services de garde sont normalisés par les régimes réglementaires en application dans l'ensemble du Canada (voir l'annexe du présent chapitre), et ce, que ces régimes soient instaurés par les provinces, les territoires ou les Premières nations. Les normes peuvent exiger un diplôme en éducation de la petite enfance, un diplôme en orientation en matière de garde, ou une formation générale et/ou quelques années d'expérience. Plusieurs régions consacrent une certaine partie du financement qu'elles obtiennent dans le cadre de l'Initiative au perfectionnement

du personnel<sup>8</sup>, et, dans certains cas, cette formation est financée par d'autres fonds provenant des conseils de bande.

Les ratios éducateur-enfants relèvent également des divers régimes réglementaires instaurés par les provinces, les territoires ou les Premières nations. Ces ratios sont différents dans l'ensemble du Canada et sont en moyenne de un éducateur pour trois enfants et de un éducateur pour quatre bébés. Au niveau préscolaire, ces ratios varient de un à cinq à un à huit selon la tranche d'âge. Le nombre d'enfants par groupe est également visé par les régimes réglementaires, mais il ne peut dépasser trente enfants dans l'ensemble du pays. Le nombre maximum d'enfants de moins de trois ans par groupe relève également de la compétence des autorités provinciales et territoriales (l'annexe 1 du présent chapitre donne de plus amples renseignements sur les règlements provinciaux et territoriaux régissant le ratio éducateur enfants et le nombre d'enfants par groupe).

Les normes concernant la santé et la sécurité sont également déterminées par les régimes réglementaires instaurés par les provinces, les territoires et les Premières nations.

Le barème salarial est établi localement, et même si l'on ne dispose pas de données pour toutes les régions, le salaire varie de 7 \$ à 15 \$ de l'heure pour les employés alors que celui des directeurs est plus élevé.

### ***Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques***

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN) a pour but d'aider les enfants autochtones à éprouver de l'estime de soi et le désir

<sup>8</sup> Une région a estimé que 3 % du financement accordé en vertu des EDRHA étaient consacrés à la formation du personnel des services de garde, et une autre région a indiqué que, en moyenne, 2,1 % du financement du programme étaient consacrés au perfectionnement professionnel.

## Chapitre 8

d'apprendre, tout en leur offrant la possibilité de se développer pleinement comme y a droit tout autre jeune.

Ce programme s'adresse aux familles considérées les plus vulnérables en fonction d'un certain nombre d'indicateurs, notamment leur situation socio-économique. La plupart des projets ne visent que les enfants de trois et quatre ans afin de les prendre en main deux ans avant qu'ils n'entrent à la maternelle. Dans certaines collectivités, tous les enfants de trois et quatre ans participent au programme.

Le PAPACUN finance les projets qui sollicitent la participation de la collectivité autochtone locale à leur conception, à leur gestion, à leur administration et à leur évaluation. Un comité consultatif composé de représentants des projets régionaux a pour tâche d'orienter l'exécution du programme, et la participation des parents constitue un élément important de ce dernier. Ils contribuent en effet à sa conception, à sa gestion et à son évaluation, et participent activement aux cours et aux activités qui leur sont destinés.

### *Dépenses*

Chaque année, le PAPACUN dispose de 22,5 millions de dollars dont quelque 80 % sont consacrés au salaire du personnel. Toutefois, ce pourcentage est difficile à déterminer en raison de contributions « en nature », par exemple, des coûts d'administration, de loyer et de locaux qui sont déjà payés. De nombreux établissements reçoivent des fonds supplémentaires d'autres partenaires, par exemple l'Administration régionale Kativik, dans le Nord québécois, dont la majeure partie du financement provient d'autres sources gouvernementales fédérales et provinciales.

### *Autorisation d'exercer et réglementation*

Les projets du PAPACUN sont gérés en vertu de principes et de lignes directrices, en vue de veiller à l'exécution adéquate et cohérente du programme à l'échelle nationale, qui stipulent que ces projets doivent respecter la réglementation provinciale et territoriale relative à la garde d'enfants. À certains endroits, notamment en Saskatchewan, les établissements préscolaires ne sont pas visés par la réglementation provinciale ou territoriale, mais leur exploitation est l'objet d'une surveillance, par des conseils d'administration, de l'application des principes et des lignes directrices en question.

### *Disponibilité*

Le PAPACUN permet annuellement de financer la garde de quelque 3 500 enfants dans 114 centres.

Les places en garderie ne sont pas réservées à des enfants particuliers, par exemple ceux qui ont des besoins spéciaux et ceux appartenant à des minorités francophones ou à d'autres groupes déterminés. Toutefois, selon l'Enquête d'évaluation nationale du processus et de l'administration du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones menée en 2001, 84 % des établissements ont indiqué qu'ils comptaient au moins un enfant ayant des besoins spéciaux. Cette enquête a aussi révélé que 571 enfants subventionnés par le programme avaient des besoins analogues, ce qui représente 16 % du nombre total d'enfants participants. Par ailleurs, quatre établissements ont mentionné qu'ils offraient le programme en français.

### *Abordabilité*

Les projets du PAPACUN n'occasionnent aucuns frais aux parents, comme le prescrivent les principes et les lignes directrices de ce programme.

## Chapitre 8

### RÉFLEXIONS PERSONNELLES SUR LE PROGRAMME D'AIDE PRÉSCOLAIRE AUX AUTOCHTONES DANS LES COLLECTIVITÉS URBAINES ET NORDIQUES

#### *Les bienfaits du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones pour ma famille*

En février 2001, nous avons commencé à participer au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) et, en une seule année, mes enfants ont fait d'immenses progrès en apprenant à partager, à faire des choses à tour de rôle (même s'il leur reste des efforts à faire dans ce domaine), et à montrer du respect envers les gens et leur culture. Nous avons commencé à parler de plus en plus le cri à la maison, une langue que mon mari n'avait pas parlée depuis des années. C'est vraiment motivant de conserver notre culture lorsque nous entendons nos enfants parler notre langue; elle nous remémore qui nous sommes et ne peut que nous insuffler un sentiment de fierté et de confiance en nous.

Au même titre que les autres parents qui participent au PAPA, c'est la meilleure chose que j'ai pu faire, tant pour mes enfants que pour moi-même. Je me suis fait de nouveaux amis et j'ai noué des relations avec les remarquables membres du personnel qui sont toujours désireux de nous aider lorsque nous en avons besoin. Le PAPA est un programme vraiment fructueux que je recommande fortement aux autres familles de notre collectivité.

*Une mère participant à un projet du PAPA au Manitoba*

Source : *Récits d'une création*

#### *Qualité*

Ces principes et lignes directrices nationaux visent à ce que les projets offrent des services les plus adéquats qui soient tout en se conformant ou en surpassant les normes provinciales et territoriales régissant la garde d'enfants et l'enseignement préscolaire. Les projets tiennent aussi compte des fêtes et des activités culturelles des diverses collectivités autochtones du Canada en y faisant participer les enfants.

Les principes et les lignes directrices du PAPACUN exigent des bénéficiaires de subvention que les projets :

- fassent appel à la participation des Autochtones dans le cadre de leur planification, de leur conception, de leur gestion et de leur évaluation;
- prévoient des moyens de faire participer les parents ou les principaux éducateurs à tous les volets du projet;
- soient sans but lucratif;
- soient offerts dans un secteur urbain ou dans une grande collectivité nordique;
- bénéficient d'une contribution « en nature » de la part de la collectivité locale sous forme de biens et services tels que du bénévolat, du matériel, des livres pour enfants ou des jouets.

En outre, tout projet financé par le PAPACUN doit comporter les éléments suivants :

- Des activités préscolaires et de développement des enfants adaptées aux enfants autochtones avant leur entrée à l'école.
- Un volet destiné à informer les parents de ces enfants.
- Un soutien aux enfants autochtones qui se préparent à entrer en maternelle.
- Une aide aux participants leur facilitant l'accès à des services sanitaires, éducatifs et sociaux, ainsi qu'à d'autres services offerts au sein de leur collectivité.
- La participation et l'appui des parents.
- La coordination des services à la collectivité.

## Chapitre 8

Tous les projets doivent porter sur les six champs d'action favorisant le développement sain des enfants : la culture et la langue, l'éducation, la santé, la nutrition, le soutien social et la participation des parents.

En ce qui concerne la formation du personnel, les exigences varient selon les provinces et les territoires (voir l'annexe 1 du présent chapitre). La tenue d'un atelier national de formation sur les thèmes du programme, auquel ont participé des représentants de tous les projets subventionnés, a constitué une activité vraiment remarquable. Selon l'Enquête d'évaluation nationale du processus et de l'administration du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones menée en 2001, 47 % des employés qui travaillent auprès des enfants possèdent un diplôme d'éducateur de la petite enfance, et plus de 90 % des enseignants sont autochtones.

Le barème salarial est établi localement, et selon l'enquête menée en 2001, en moyenne, les employés de projet y travaillent depuis 20 mois, à raison de 31 heures par semaine et pour un salaire de 15,40 \$ de l'heure durant 45 semaines par année. Ce barème salarial varie grandement selon les endroits, les plus élevés se situant dans les zones éloignées et les plus bas dans les zones rurales.

La taille maximale des groupes et le ratio éducateur-enfants relèvent des divers régimes réglementaires instaurés par les provinces, les territoires et les Premières nations (voir l'annexe 1 du présent chapitre).

Un cadre établi en 1997 sert de fondement à l'évaluation du PAPACUN aux échelles nationale et locale, et plusieurs régions ont également mené une évaluation de son exécution. Des données sont recueillies sur le plan national depuis 1999 et des méthodes d'évaluation des résultats du programme

ont été mises à l'essai entre 2000 et 2002. Une telle évaluation est en cours au sein de dix projets types, et elle applique une méthode et des mécanismes uniques qui sont adaptés à la culture. Ils ont été conçus par une équipe compétente en matière de développement et d'éducation de la petite enfance et d'évaluation des programmes pour enfants, sans compter l'expérience que les membres de cette équipe ont acquise dans les collectivités autochtones. Cette évaluation des résultats du programme fait appel à des évaluateurs confirmés.

### ***Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPAR)***

En 1998-1999, la portée du PAPAR a été étendue pour viser les collectivités des Premières nations. Ce programme favorise la mise sur pied de projets gérés par ces collectivités, incite les parents à participer, préconise une approche holistique visant l'application de méthodes traditionnelles d'éducation afin d'insuffler aux enfants la fierté de leur culture, de former les parents et de leur donner confiance en leurs moyens, et de favoriser des changements dans le comportement affectif et social de tous les membres des familles.

Dans certaines collectivités des Premières nations, le PAPAR et l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations (IGEIPN) peuvent donner lieu à un partage de locaux, de personnel et/ou de ressources pour les parents. De nombreuses collectivités offrent aussi des programmes axés à la fois sur la garde d'enfants et sur le développement de la petite enfance.

### ***Dépenses***

En 2002-2003, les dépenses totales du programme ont atteint 34,7 millions de dollars, et le financement a connu

## Chapitre 8

une décentralisation pour que les régions soient en mesure de le ventiler vers les projets. Ce financement est régi par des accords que gèrent les bureaux régionaux de Santé Canada. Il vise les enfants vivant dans les réserves, et les responsables de projet sont chargés de répondre aux besoins spéciaux de certains de ces enfants lorsqu'ils planifient l'exécution du programme.

### *Autorisation d'exercer et réglementation*

Chaque région a la responsabilité de déterminer à quelle réglementation les projets sont astreints. Il peut s'agir de normes provinciales ou territoriales, de normes établies par les Premières nations, ou encore des normes nationales relatives au PAPAN. Aux termes des accords de contribution, les responsables de projet doivent attester, par écrit, des normes qu'ils appliquent et présenter un plan de suivi de leurs activités ainsi qu'un plan d'enregistrement des données. Les exemples suivants illustrent de telles exigences :

- En Alberta, les projets du PAPAN sont régis par un accord de contribution et par les normes nationales de ce programme que les Premières nations ont convenu d'appliquer. Certaines d'entre elles ont également accepté d'appliquer les normes provinciales en matière de garde d'enfants.
- Au Manitoba, les centres des Premières nations se conforment également aux normes provinciales.

### *Disponibilité*

On estime que les établissements réglementés et/ou agréés offrent 7 000 places en garderie aux enfants jusqu'à six ans; il s'agit de centres de garde et de garderies en milieu familial.

### *Abordabilité*

Les projets du PAPAN n'occasionnent aucuns frais aux parents, comme le prescrivent les principes et les lignes directrices de ce programme.

### *Qualité*

Tous les projets doivent porter sur les six champs d'action du PAPAN : la culture et la langue, l'éducation ou la préparation à l'école, la santé, la nutrition, le soutien social et la participation des parents. Un comité national et sept comités régionaux supervisent la planification et la mise en œuvre des projets; ils sont essentiellement composés de représentants de collectivités et d'organismes des Premières nations. Il est prévu que chaque projet fasse participer la collectivité à tous les volets de la programmation, c'est-à-dire de la mise en œuvre à l'évaluation.

En collaboration avec les Premières nations, les responsables du PAPAN organisent des ateliers nationaux de formation du personnel, mais les projets et les régions ont le soin de cerner les besoins dans ce domaine en fonction de la réglementation en vigueur.

Les conditions d'autorisation provinciales et territoriales déterminent le ratio éducateur-enfants et la taille maximale des groupes pour tous les projets du PAPAN; c'est la raison pour laquelle ces conditions peuvent varier d'un endroit à un autre (voir l'annexe 1 du présent chapitre).

Les projets du PAPAN appliquent les normes relatives à la santé et à la sécurité qu'établissent les provinces et les territoires. Dans certaines régions, des agents de la salubrité de l'environnement effectuent des inspections au hasard dans les établissements et font part de leurs constatations par écrit aux coordonnateurs de programme de Santé Canada.

## Chapitre 8

L'établissement du barème salarial est du ressort de chaque projet. Dans la région du Manitoba, par exemple, le salaire du personnel qualifié, dont font partie les coordonnateurs, varie de 18 000 \$ à 30 000 \$ par an, alors que celui du reste du personnel varie de 16 700 \$ à 25 000 \$ par an.

En 2002, Santé Canada a entrepris une étude de référence sur l'exécution du PAPP qui procurera de l'information sur sa mise en œuvre et donnera un aperçu de son état d'avancement, ce qui permettra d'établir des comparaisons lors de l'évaluation des résultats de ce programme.

### *Programme de garde d'enfants en Alberta*

Les collectivités des Premières nations se chargent de concevoir et de réaliser les projets que finance le Programme de garde d'enfants en Alberta.

#### *Dépenses*

En 2002-2003, ce programme a occasionné des dépenses d'un peu plus de 2,6 millions de dollars pour subventionner des services aux enfants de moins de douze ans.

#### *Autorisation d'exercer et réglementation*

En vertu de l'autorisation d'exercer que leur délivre la province de l'Alberta, les centres doivent se conformer à ses normes et règlements.

#### *Disponibilité*

En ce moment, 812 places sont financées dans 17 collectivités des Premières nations.

#### *Abordabilité*

La tarification du programme de garde d'enfants dans les collectivités des Premières nations incombe à

chacune d'elles, et certaines familles peuvent bénéficier de subventions dont le montant varie d'une collectivité à l'autre.

#### *Qualité*

Le personnel des centres doit au moins détenir un diplôme de premier niveau en garde d'enfants délivré par la province. Les ratios éducateur-enfants sont réglementés par cette dernière, ainsi que la taille maximale des groupes (voir l'annexe 1 du présent chapitre). Les centres doivent également respecter les normes de santé et de sécurité provinciales pour avoir le droit d'exercer.

En règle générale, les collectivités des Premières nations appliquent le barème salarial des provinces, mais elles sont habilitées à établir le barème qui leur convient.

### *Programme de garde d'enfants en Ontario*

La prestation des services offerts dans le cadre du Programme de garde d'enfants en Ontario est assurée par les Premières nations, et ces services s'adressent aux enfants jusqu'à neuf ans. Par l'entremise du Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille, du ministère des Services sociaux et communautaires, le gouvernement de l'Ontario s'occupe de la gestion du programme et travaille étroitement avec les Premières nations sur des questions touchant les programmes et les politiques, les autorisations d'exercer et les budgets.

#### *Dépenses*

En 2002-2003, les dépenses du programme se sont chiffrées à un peu plus de 14 millions de dollars pour

## Chapitre 8

subventionner la garde d'enfants jusqu'à neuf ans, mais la majorité d'entre eux n'avait pas plus de six ans.

### *Autorisation d'exercer et réglementation*

Les établissements visés par le programme obtiennent un permis d'exercer et sont réglementés en vertu de la *Loi sur les garderies* de l'Ontario.

### *Disponibilité*

En 2002-2003, les 57 projets de l'Ontario ont offert des services à 3 018 enfants dans 51 centres de garde, cinq établissements de garde après la classe et une garderie en milieu familial.

### *Abordabilité*

Les subventions provinciales en matière de garde d'enfants sont versées aux familles à faible revenu, mais seulement à la suite d'une évaluation de leurs besoins afin de respecter la législation provinciale dans ce domaine. Ces subventions peuvent couvrir la totalité des frais de garde.

### *Qualité*

Les lois et règlements de la province régissent l'exécution du programme, et les collectivités des Premières nations offrent les services visés par le programme en se conformant à ces lois et règlements. Elles disposent toutefois d'une certaine latitude quant à la conception des services.

Le personnel doit avoir reçu la formation minimale qu'imposent les lois et règlements provinciaux. Le ratio éducateur enfants est établi en vertu de ces derniers, tout comme la taille maximale des groupes (voir l'annexe 1 du présent chapitre). Les projets doivent également répondre à des normes provinciales minimales en matières de santé et de sécurité.

### ***Programme d'aide préscolaire aux enfants et de services aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick***

Le Programme d'aide préscolaire aux enfants et de services aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick est offert à la suite d'un processus d'orientation de ses participants. Selon le projet auquel ils prennent part, les enfants et leurs parents obtiennent des services de garde dans un centre ou dans une garderie en milieu familial. Ces services peuvent viser à améliorer la sociabilité et les connaissances des enfants ainsi qu'à offrir une formation aux parents afin de les sensibiliser au rôle qu'ils doivent jouer à l'égard de leurs enfants. Les services qui s'adressent aux parents consistent, entre autres, à travailler avec d'autres enfants que les leurs dans un milieu supervisé et/ou d'assister à des cours destinés aux parents, sans que leurs enfants y soient présents. Ce programme est présentement sous révision.

Affaires indiennes et du Nord Canada finance ce programme, et des organismes des Premières nations en assurent la prestation et/ou la supervision. L'accord régissant cet arrangement devant prendre fin le 31 décembre 2003, des fonctionnaires fédéraux sont en train d'élaborer un nouvel accord en concertation avec des représentants de la province du Nouveau-Brunswick et des Premières nations.

### *Dépenses*

En 2002-2003, ce programme a donné lieu à des dépenses totales de 1 408 000 \$.

### *Autorisation d'exercer et réglementation*

Les organismes des Premières nations du Nouveau-Brunswick, en collaboration

## Chapitre 8

avec la province, ont élaboré des normes concernant les services aux enfants et aux familles des collectivités mi'kmaq et malécites, c'est-à-dire des normes qu'elles appliqueront elles-mêmes dans le cadre du programme.

### *Disponibilité*

L'admissibilité d'un enfant à ce programme est déterminée par son degré de vulnérabilité, ce qui signifie qu'il peut obtenir une place en garderie si cela s'avère nécessaire. Un plan d'intervention établi à l'égard de chaque enfant dicte la durée des services dont il aura besoin. Pour cette raison, le nombre d'enfants visés par le programme peut varier quotidiennement et comprendre une partie ou la totalité des enfants jusqu'à six ans vivant dans une réserve.

### *Abordabilité*

La prestation des services offerts dans le cadre de ce programme n'occasionne aucuns frais aux parents des enfants participants.

### *Qualité*

Le Programme est assujéti aux normes concernant les services aux enfants et aux familles des collectivités mi'kmaq et malécites. Le personnel des projets est censé suivre une formation en matière de santé et de sécurité en vertu des mêmes normes, lesquelles énoncent des principes régissant la prestation des services ainsi que les compétences du personnel. Ces normes stipulent que les employés doivent être en mesure de tenir compte des besoins spéciaux et de l'héritage culturel unique des enfants indiens; de comprendre leurs besoins; d'accepter de suivre une formation, si nécessaire; d'être sensible aux ressources adaptées à la culture qu'offre chaque collectivité; de travailler en collaboration

avec les aînés, les membres des familles, les bénévoles et les spécialistes des Premières nations qui participent à l'exécution du programme.

### *Services aux familles des militaires*

Le programme des Services aux familles des militaires est subventionné par des fonds publics et vise l'ensemble des Forces canadiennes. Il est censé offrir une approche coordonnée, cohérente et fructueuse pour la prestation d'un éventail de services à ces familles, tant au Canada qu'à l'étranger. Ce programme a pour but de favoriser le bien-être personnel, familial et collectif en encourageant et en facilitant la mise en place de services qui répondent aux besoins des familles.

À cette fin, le programme finance une variété de Centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) situés au sein des bases, des escadres et des stations des Forces canadiennes. Ceux-ci offrent plusieurs programmes et services aux enfants et à leur famille, notamment des services de garde occasionnels, de relève et d'urgence, des programmes d'apprentissage précoce, des services préscolaires et des terrains de jeu. Grâce à leur coût abordable et à leur accessibilité, les services de garde d'urgence permettent aux parents qui sont membres des Forces canadiennes d'exercer leurs fonctions en temps opportun. Ces services d'urgence sont fournis par divers établissements, notamment des centres de garde et des garderies familiales agréées, selon les endroits. Ils sont offerts pour une période maximale de 72 heures mais, dans certains cas, elle peut atteindre quatre jours.

Il incombe à l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes de la Direction des services aux familles



## Chapitre 8

des militaires de gérer et d'administrer le programme.

Ces centres sont des organismes incorporés, indépendants et sans but lucratif qui sont dirigés par un conseil d'administration auquel siègent des membres bénévoles élus comprenant au moins 51 % d'épouses civiles de membres des Forces canadiennes. Ces conseils ont pour mandat de veiller à l'efficacité de la planification, de la prestation et de l'évaluation des services offerts par leur CRFM local dans le cadre du programme, et ce, conformément aux politiques nationales connexes. Ils ont également la responsabilité de s'assurer que la gestion et l'exploitation de leur centre se déroulent adéquatement.

À l'étranger, les CRFM sont des organismes sans but lucratif non incorporés qui sont dirigés par un comité consultatif composé de bénévoles et d'épouses civiles de membres des Forces canadiennes. Ce comité est habilité à formuler des recommandations concernant les programmes et services de leur CRFM, mais il incombe à l'officier supérieur qui commande la base de prendre toute décision à ce sujet.

### *Dépenses*

Les programmes des CRFM pour les enfants jusqu'à six ans suscitent des dépenses annuelles de 4 millions de dollars environ, et le financement accordé à ces centres est destiné à supporter les frais de gestion et de coordination de leurs programmes. Les coûts d'exploitation liés à ces programmes et à d'autres services offerts sur place relèvent du conseil d'administration ou du comité consultatif, et celui-ci peut décider

de couvrir ces coûts avec les frais que paient les utilisateurs, des subventions ou des souscriptions.

### *Autorisation d'exercer et réglementation*

Chaque CRFM est un organisme incorporé, indépendant et sans but lucratif. Au Canada, il est réglementé par la province dans laquelle il est situé et doit obtenir une autorisation d'exercer de la part de cette dernière. Lorsque des services de garde d'enfants ne sont pas assujettis à une telle autorisation (par exemple, lorsqu'ils sont offerts dans des bases canadiennes situées aux États-Unis), un CRFM doit se conformer à des lignes directrices énonçant des pratiques exemplaires.

### *Disponibilité*

Quelque 36 CRFM sont en exploitation au Canada et aux États-Unis, et le nombre de ceux qui offrent des places en garderies réglementées et/ou assujetties à une autorisation d'exercer dépend de la demande. Par exemple, en 2002-2003, on comptait :

- plus de 40 000 enfants et de 10 000 adultes dans 4 000 garderies préscolaires où les parents participent à des activités d'apprentissage avec leurs jeunes enfants;
- plus de 1 000 approbations de demande de services de garde d'urgence représentant plus de 15 000 heures de garde.

### *Abordabilité*

Le barème tarifaire, le cas échéant, relève de chaque CRFM. Les services de garde d'urgence sont offerts gratuitement pour une période maximale de 72 heures à tous les membres des Forces canadiennes et à leur épouse ou époux. Dans certains cas, ils peuvent bénéficier d'un prolongement de cette période et même

## Chapitre 8

d'une subvention en fonction d'une échelle d'ajustement au revenu familial. À partir du deuxième enfant d'une famille, cette subvention couvre la totalité des frais de garde.

### *Qualité*

Chaque CRFM détermine le niveau de compétences de son personnel, le ratio éducateur enfants, la taille maximale des groupes et le barème salarial des employés, et ce, en conformité avec les normes provinciales et/ou les lignes directrices sur les pratiques exemplaires. En vertu du Programme de sécurité générale, chaque base des Forces canadiennes établit les normes de santé et de sécurité auxquelles doit se conformer son CRFM.

Une base de données nationale aide les conseils d'administration, les comités consultatifs, les directeurs généraux, les directeurs et les coordonnateurs de programme des CRFM à gérer et à administrer les services. À compter de 2001, tous les centres ont pu transmettre des données par Internet, ce qui simplifie le processus de transmission de ces données et garantit leur exactitude. Cette collecte de données a donné lieu à la publication d'un premier rapport en 2001.



## Chapitre 8

### *Apprentissage et garde des jeunes enfants Tableau des activités et des dépenses*

Programme	Nombre de places réglementées offertes	Dépenses en 2002-2003
Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations	7 000	50 000 000 \$ <sup>9</sup>
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques	3 500 <sup>10</sup>	22 500 000 \$ <sup>11</sup>
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves	7 000 <sup>12</sup>	34 727 000 \$ <sup>13</sup>
Programme de garde d'enfants en Alberta	812 <sup>14</sup>	2 665 000 \$ <sup>15</sup>
Programme de garde d'enfants en Ontario	3 018 <sup>16</sup>	14 291 000 \$
Programme d'aide préscolaire aux enfants et de services aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick	n. d.	1 408 000 \$
Services aux familles des militaires	n. d.	4 000 000 \$ <sup>17</sup>

- Notes :
- « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication.
  - En vertu du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ainsi que pour les besoins du présent rapport, l'expression « places réglementées » s'applique aux programmes qui imposent des normes de qualité et prévoient la surveillance de leur application.

<sup>9</sup> Comprend toutes les dépenses du programme, dont certaines peuvent être consacrées aux garderies après la classe pour les enfants de 7 à 12 ans. La proportion de ces dépenses visant les enfants de moins de six ans représente plus de 75 % du total.

<sup>10</sup> Indique le nombre d'enfants gardés annuellement dans 114 établissements.

<sup>11</sup> En raison de l'annonce tardive (Octobre 2002), le montant disponible de 35 millions de dollars sur une base annuelle n'a pu être alloué totalement pendant l'année fiscale 2002-2003. L'augmentation du financement pour le programme et du nombre d'enfants desservis sera documenté dans le rapport d'activités et dépenses de l'an prochain.

<sup>12</sup> Indique le nombre d'enfants gardés annuellement.

<sup>13</sup> En raison de l'annonce tardive (Octobre 2002), le montant disponible de 46,5 millions de dollars sur une base annuelle n'a pu être alloué totalement pendant l'année fiscale 2002-2003. Tout le financement disponible a été alloué de manière à répondre aux besoins des programmes à l'échelle régionale y compris les services jugés prioritaires par les Premières Nations.

<sup>14</sup> En ce moment, 812 places en garderie pour des enfants de moins de 12 ans sont subventionnées dans 17 collectivités des Premières nations, étant donné qu'une garderie de 20 places dans une collectivité n'offre pas de garde de jour.

<sup>15</sup> Ces fonds sont disponibles pour un nombre maximal de 832 places, mais seulement 812 d'entre elles sont actuellement occupées.

<sup>16</sup> Indique le nombre d'enfants gardés dans le cadre de 57 projets en 2002-2003. Le nombre de places réglementées n'est pas disponible.

<sup>17</sup> Indique les dépenses totales consacrées aux enfants jusqu'à six ans dans le cadre des nombreux services aux familles des militaires, dont la garde d'enfants.

## Chapitre 8

### Annexe 1

#### Normes provinciales régissant les ratios éducateur-enfants et la taille maximale des groupes

Source de tous les tableaux : Friendly, Martha, Jane Beach et Michelle Turiano. *Early Childhood Education and Care in Canada: 2001*, Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto, Toronto, décembre 2002

#### Ratios maximaux éducateur-enfants par province et par territoire dans les centres de jour à plein temps en fonction des tranches d'âge<sup>18</sup> en 2001

Province ou territoire	Un an	Trois ans	Cinq ans
Terre-Neuve et Labrador	1-3	1-8	1-12
Île-du-Prince-Édouard	1-3	1-10	1-12
Nouvelle-Écosse	1-4	1-7	1-15
Nouveau-Brunswick	1-3	1-7	1-12
Québec	1-5	1-8	1-10
Ontario	3-10	1-8	1-12
Manitoba	1-4	1-8	1-10
Saskatchewan	1-3	1-10	1-10
Alberta	1-4	1-8	1-10
Colombie-Britannique	1-4	1-8	1-8
Territoires du Nord-Ouest	1-4	1-8	1-10
Nunavut	1-4	1-8	1-10
Yukon	1-4	1-8	1-8

#### Taille maximale des groupes par province et par territoire dans les centres de jour à plein temps en fonction des tranches d'âge<sup>19</sup> en 2001

Province ou territoire	Un an	Trois ans	Cinq ans
Terre-Neuve et Labrador	6	16	24
Île-du-Prince-Édouard	6	n. p.	n. p.
Nouvelle-Écosse	n. p.	n. p.	n. p.
Nouveau-Brunswick	9	14	24
Québec	n. p.	n. p.	n. p.
Ontario	10	16	24
Manitoba	8	16	20
Saskatchewan	6	20	20
Alberta	8	16	20
Colombie-Britannique	12	25	25
Territoires du Nord-Ouest	8	16	20
Nunavut	8	16	20
Yukon	8	16	16

Note : « n. p. » signifie « non précisé ».

<sup>18</sup> Dans certaines provinces et certains territoires, une tranche d'âge peut figurer dans plus d'une tranche. La taille des groupes vise la tranche d'âge la plus élevée.

<sup>19</sup> Ibid.

# Chapitre 8

Exigences en matière de formation des éducateurs de la petite enfance par province et par territoire en 2001				
Province ou territoire	Âge exigé	Exigences en matière de formation ou d'orientation	Exigence d'un certificat de secouriste	Autres exigences
Terre-Neuve et Labrador	Non précisé.	30 à 60 heures de cours.	Non précisée.	30 heures de perfectionnement tous les trois ans.
Île-du-Prince-Édouard	Non précisé.	30 heures de cours.	Oui.	Aucune de précisée.
Nouvelle-Écosse	18	Aucune.	Non précisée.	Aucune de précisée.
Nouveau-Brunswick	19	Aucune.	Oui.	Aucune de précisée.
Québec	Non précisé.	Les éducateurs sont supervisés par un centre de la petite enfance et doivent avoir suivi 45 heures de cours.	Oui.	Aucune de précisée.
Ontario	18	Aucune, mais de nombreux organismes donnent une formation.	Si l'éducateur s'occupe d'enfants ayant des besoins spéciaux.	Aucune de précisée.
Manitoba	18	Aucune <sup>20</sup> .	Oui.	Aucune de précisée.
Saskatchewan	18	40 heures de cours pour les éducateurs diplômés après juillet 2001, et 120 heures de cours (en trois ans au plus) pour ceux travaillant en milieu familial.	Oui.	6 heures de perfectionnement.
Alberta	Non précisé.	Aucune, mais de nombreux organismes donnent une formation.	Non précisée.	Aucune de précisée.
Colombie-Britannique	19	Expérience de travail pertinente OU un cours sur la garde des jeunes enfants.	Oui.	Les garderies doivent faire partie d'un programme de ressources et d'orientation pour recevoir une subvention visant les nouveau-nés et les bébés.
Territoires du Nord-Ouest	19	Aucune.	Oui.	Non précisée.
Nunavut	19	Aucune.	Oui.	Non précisée.
Yukon	18	60 heures de cours ou l'équivalent.	Oui.	Non précisée.

<sup>20</sup> En avril 2002, le Manitoba a instauré une formation obligatoire (40 heures de cours) pour les nouveaux éducateurs en milieu familial.



# Annexe A – Sommaire des activités et des dépenses par chaque ministère fédéral

<b>Agence des douanes et du revenu Canada</b>										
<b>Programmes offrant un soutien direct</b>										
<b>Groupes ciblés par les activités</b>										
<b>Nombre</b>										
<b>Cadres d'activité</b>			<b>Enfants de moins de six ans et leur famille</b>			<b>Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille</b>				
<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2002-2003</b>
			1 642 486 enfants 1 234 252 familles	1 627 680 enfants 1 236 809 familles	1 562 983 enfants 1 191 124 familles	284 200 000 \$ <sup>i</sup>	297 449 000 \$ <sup>ii</sup>	295 460 000 \$ <sup>iii</sup>		
			1 072 780 demandes	1 080 210 demandes	1 086 010 demandes	2 893 438 000 \$	2 911 392 000 \$	2 891 969 000 \$		
<b>Dépenses totales</b>						<b>3 177 638 000 \$</b>	<b>3 208 841 000 \$</b>	<b>3 187 429 000 \$</b>		

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

<sup>i</sup> Montant correspondant à la période s'étendant de juillet 2000 à juin 2001.

<sup>ii</sup> Montant correspondant à la période s'étendant de juillet 2001 à juin 2002.

<sup>iii</sup> Montant correspondant à la période s'étendant de juillet 2002 à juin 2003.

<b>Citoyenneté et Immigration Canada</b>										
<b>Programmes offrant un soutien direct</b>										
<b>Groupes ciblés par les activités</b>										
<b>Nombre</b>										
<b>Cadres d'activité</b>			<b>Enfants de moins de six ans et leur famille</b>			<b>Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille</b>				
<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2002-2003</b>
			50 000 immigrants adultes	50 000 immigrants adultes	50 000 immigrants adultes	92 136 000 \$ <sup>iv</sup>	90 311 000 \$ <sup>iv</sup>	91 794 000 \$ <sup>iv</sup>		
<b>Dépenses totales</b>						<b>92 136 000 \$</b>	<b>90 311 000 \$</b>	<b>91 794 000 \$</b>		

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

<sup>iv</sup> Comprend les frais de cours de langue aux adultes, de garde d'enfants et de déplacement.

## Santé Canada

## Programmes offrant un soutien direct

	Groupes ciblés par les activités										Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille					
	Nombre										2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	Cadres d'activité			Enfants de moins de six ans et leur famille												
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)	301 projets	325 projets	320 projets	34 000 femmes	45 600 femmes	44 000 femmes	34 000 femmes	45 600 femmes	44 000 femmes	27 366 000 \$	31 000 000 \$	31 000 000 \$	27 366 000 \$	31 000 000 \$	31 000 000 \$	
Volet du PCNP pour les Premières nations et les Inuits	> 550 projets	439 <sup>v</sup> projets	n. d.	7 500 <sup>vi</sup> enfants > 6 000 familles	6 000 enfants	n. d.	7 500 <sup>vi</sup> enfants > 6 000 familles	6 000 enfants	n. d.	14 200 000 \$	14 200 000 \$	14 200 000 \$	14 200 000 \$	14 200 000 \$	14 200 000 \$	
Programme d'action communautaire pour les enfants	409	410	408 <sup>vi</sup>	57 038 enfants 47 234 parents et/ou fournisseurs de soins	60 729 enfants 50 435 parents et/ou fournisseurs de soins	66 468 enfants 52 136 parents et/ou fournisseurs de soins	57 038 enfants 47 234 parents et/ou fournisseurs de soins	60 729 enfants 50 435 parents et/ou fournisseurs de soins	66 468 enfants 52 136 parents et/ou fournisseurs de soins	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	59 500 000 \$	
Y'a personne de parfait		1 000	1 000	12 000 parents	12 000 parents	12 000 parents	12 000 parents	12 000 parents	12 000 parents	140 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	140 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques	114	114	114	3 200 enfants	3 536 enfants	3 536 enfants	3 200 enfants	3 536 enfants	3 536 enfants	22 500 000 \$	22 500 000 \$	22 500 000 \$ <sup>v</sup>	22 500 000 \$	22 500 000 \$	22 500 000 \$ <sup>v</sup> (voir p. 108)	
Grandir ensemble	650	650	650	45 000 enfants	n. d.	n. d.	45 000 enfants	n. d.	n. d.	20 000 000 \$	18 300 000 \$	17 600 000 \$ <sup>vii</sup>	20 000 000 \$	18 300 000 \$	17 600 000 \$	
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones vivant dans les réserves	n. d.	n. d.	n. d.	7 700 enfants	7 000 enfants	7 000 enfants	7 700 enfants	7 000 enfants	7 000 enfants	25 000 000 \$	25 000 000 \$	34 727 000 \$ <sup>viii</sup>	25 000 000 \$	25 000 000 \$	34 727 000 \$	
<b>Dépenses totales</b>										<b>168 706 000 \$</b>	<b>170 570 000 \$</b>	<b>179 597 000 \$</b>	<b>168 706 000 \$</b>	<b>170 570 000 \$</b>	<b>179 597 000 \$</b>	

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

<sup>v</sup> Cette diminution est due à la manière de dénombrer les projets, car un certain nombre d'entre eux peuvent desservir des collectivités avoisinantes.

<sup>vi</sup> Estimation.

<sup>vii</sup> Diminution des dépenses due à un transfert de fonds aux collectivités des Premières nations.

<sup>viii</sup> En raison de l'annonce tardive (Octobre 2002), le montant disponible de 46,5 millions de dollars sur une base annuelle n'a pu être alloué totalement pendant l'année fiscale 2002-2003. Tout le financement disponible a été alloué de manière à répondre aux besoins des programmes à l'échelle régionale y compris les services jugés prioritaires par les Premières Nations.



Santé Canada									
Autres programmes de soutien									
	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités			Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille			
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
<b>Santé Canada</b>									
Activité relative aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF)	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
Employés des projets communautaires. Professionnels de la santé.	n. d.	X	X		Intervenants auprès des familles et des enfants	2 650 000 \$	3 300 000 \$	3 300 000 \$	
Volet de l'Activité relative aux TCAF pour les Premières nations et les Inuits	--	X	X		Intervenants auprès des familles et des enfants	1 350 000 \$	1 700 000 \$	1 700 000 \$ <sup>ix</sup>	
Campagne de marketing social sur les TCAF	--	--			Femmes de 25 à 40 ans	--	240 000 \$	120 000 \$ <sup>xiii</sup>	
Campagne de sensibilisation à l'acide folique	Médecins de famille. Néonatalogistes, obstétriciens, sages-femmes et hôpitaux. Pharmaciens, diététiciens, généticiens et écoles de sciences infirmières. Services de santé publique.	26 000 2 800 21 500 800		X	Professionnels de la santé	--	600 000 \$	85 000 \$ <sup>x</sup>	
Campagne de marketing social pour une grossesse en santé	n. d.	n. d.			Femmes enceintes ou prévoyant l'être	--	12 000 \$	125 000 \$ <sup>xi</sup>	
Programme d'aide postnatale aux parents	Hôpitaux et centres de santé publique et communautaire	600		X	Professionnels de la santé	100 000 \$	35 000 \$	5 500 \$ <sup>xii</sup>	
Réduction du risque de mort subite du nourrisson	Infirmières, sages-femmes et médecins. Hôpitaux et centres de santé publique et communautaire.	n. d.		X	Professionnels de la santé	40 000 \$	50 000 \$	5 000 \$ <sup>xiii</sup>	

<sup>ix</sup> En raison de l'annonce tardive (Octobre 2002) et la nécessité de planifier et de consulter avant d'allouer les fonds, le montant additionnel disponible de 10 millions de dollars n'a pu être alloué totalement pendant l'année fiscale 2002-2003. Tout le financement disponible a été alloué de manière à répondre aux besoins des programmes à l'échelle régionale y compris les services jugés prioritaires par les Premières Nations.

<sup>x</sup> Diminution des dépenses en raison de l'élaboration d'aucun autre document en 2002-2003.

<sup>xi</sup> Augmentation des dépenses en raison des contributions versées dans le cadre de l'Activité relative aux TCAF et de la Campagne de sensibilisation à l'acide folique.

<sup>xii</sup> Diminution des dépenses due au fait que Santé Canada a cessé de soutenir la mise en œuvre et la surveillance du programme pour fournir des ressources documentaires.

<sup>xiii</sup> Diminution des dépenses due au fait que Santé Canada a continué de diffuser des documents en 2002-2003, mais sans en élaborer de nouveaux.

## Santé Canada

## Autres programmes de soutien (suite)

	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités			Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille		
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes	Enseignants, parents, médecins et dirigeants de collectivité.	n. d.			Autres enfants, enseignants, parents, médecins et dirigeants de collectivité.	100 000 \$ <sup>xiv</sup>	200 000 \$ <sup>xv</sup>	500 000 \$ <sup>xvi</sup>
Carnet de santé de l'enfant	Professionnels de la santé, organismes de santé publique et communautaire, et organismes de services sociaux.	n. d.		X		105 000 \$	85 000 \$	0 \$ <sup>xvii</sup>
Préparez-vous pour la vie	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	100 000 \$	50 000 \$	0 \$ <sup>xviii</sup>
Votre enfant est-il en sécurité?	Médecins, infirmières en santé publique, travailleurs sociaux et personnel hospitalier.	n. d.		X	Gardiens d'enfants	--	--	25 000 \$
Calendrier « En toute sécurité »	n. d.	n. d.		X		--	135 000 \$	0 \$ <sup>xix</sup>
Campagne de marketing social pour la santé des enfants	--	--	X	X		--	25 000 \$	0 \$ <sup>xx</sup>
Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants	--	--	X	X		263 000 \$ <sup>xxi</sup>	223 000 \$ <sup>xxii</sup>	227 000 \$ <sup>xxiii</sup>
Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes	Décideurs, unités de santé publique, hôpitaux, ONG, professionnels de la santé, chercheurs, médias et public.	--			Décideurs, unités de santé publique, ONG, professionnels de la santé, chercheurs, médias et public.	400 000 \$ <sup>xxiv</sup>	480 000 \$ <sup>xxv</sup>	132 000 \$ <sup>xxvi,xxvii</sup>

<sup>xiv</sup> Comprend les dépenses pour les enfants de six à neuf ans.

<sup>xv</sup> Comprend les dépenses pour les enfants de six à neuf ans.

<sup>xvi</sup> Comprend les dépenses pour les enfants de 6 à 9 ans. L'augmentation des dépenses découle des frais d'impression.

<sup>xvii</sup> Santé Canada distribue ce carnet, mais ne l'a ni réimprimé ni mis à jour en 2002-2003.

<sup>xviii</sup> Santé Canada a subventionné la mise au point d'outils pour le programme Préparez-vous pour la vie, mais ne finance plus la campagne.

<sup>xix</sup> En raison d'autres restrictions budgétaires, Santé Canada a décidé de ne pas publier la version 2003 de ce calendrier.

<sup>xx</sup> En raison de changements dans les priorités, Santé Canada a décidé de reporter la campagne générale sur la santé des enfants, ce qui signifie qu'aucune campagne n'a eu lieu en 2002-2003.

<sup>xxi</sup> Estimation.

<sup>xxii</sup> Diminution des dépenses en raison de restrictions budgétaires.

Autres programmes de soutien (suite)						
	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités			Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	
	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001
Système canadien de surveillance périnatale (y compris le Système canadien de surveillance des anomalies congénitales)	Tous les paliers gouvernementaux. Organismes professionnels et ONG. Hôpitaux universitaires et de recherche. Centres de santé et cliniques.	1 204 595 433 341			Organismes professionnels, ministères et organismes de la santé, instituts de recherche sur la santé, facultés de médecine, collèges, particuliers et chercheurs.	2 600 000 \$ 2 100 000 \$ 1 460 000 \$ <sup>xviii</sup>
Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants	Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (revue et interaction) Institut canadien de la santé infantile (bulletin) Institut canadien de la santé infantile (site Web) Réseau des parents branchés (site Web)	20 000 1 500 2 000 000 432 000			Décideurs, planificateurs et fournisseurs de services.	650 000 \$ 650 000 \$
Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants	Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada	100			Décideurs, chercheurs et intervenants.	525 000 \$ <sup>xv</sup> 260 000 \$ <sup>xv</sup> 300 000 \$ <sup>xv</sup>
Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux	Société canadienne d'autisme Bureaux provinciaux de protection de la jeunesse Conseil pour l'enfance en difficulté Troubles d'apprentissage - Association canadienne	n. d.			Parents, enseignants, fournisseurs de services, chercheurs et décideurs.	358 000 \$ <sup>xv</sup> 440 000 \$ <sup>xvix,xvi</sup>

xviii

xvix Diminution des dépenses en raison de restrictions budgétaires.

xvi Comprend le budget total du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants ainsi qu'une estimation des dépenses pour certaines activités portant sur le DPE réalisées par d'autres centres d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.

xvii Estimation.

xviii Bien que les fonds varient d'une année à l'autre, le financement total sur cinq ans n'a pas changé.

## Santé Canada

## Autres programmes de soutien (suite)

	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités			Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille		
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Activités de surveillance des mauvais traitements infligés aux enfants (y compris l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants)	--	--			Chercheurs, autres ministères et organismes fédéraux, provinces et territoires, unités de santé publique, ONG, professionnels de la santé, médias et public.	314 000 \$ <sup>xxv</sup>	268 000 \$ <sup>xxvi</sup>	94 000 \$ <sup>xxv,xxiii</sup>
La salubrité de l'environnement des enfants	Ministères de la Santé	n. d.			Parents et gardiens d'enfants	100 000 \$	200 000 \$ <sup>xxvii</sup>	70 000 \$ <sup>xxvii,xxviii</sup>
Initiative de lutte contre la violence familiale et Centre national d'information sur la violence dans la famille	--	--			12 ministères fédéraux participants et le public	886 000 \$ <sup>xxix</sup>	886 000 \$ <sup>xxix</sup>	701 000 \$ <sup>xxix,xxx</sup>
Projet pilote Mere-Net	Professionnels de la santé	--			Femmes enceintes	259 000 \$	131 000 \$	0 \$ <sup>xxxi</sup>
Journée nationale de l'enfant	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	70 000 \$ <sup>xxxii</sup>	40 000 \$ <sup>xxxii</sup>
Enquête nationale sur le conflit entre le travail et la vie personnelle	Site Web de Santé Canada	n. d.			Gouvernements, entreprises et public.	--	77 000 \$ <sup>xxxiii</sup>	34 700 \$ <sup>xxxiii,xxx</sup>

<sup>xxvii</sup> Consacré à tous les enfants, mais la plus grande partie vise les moins de six ans.

<sup>xxviii</sup> Diminution des dépenses en raison de postes vacants.

<sup>xxix</sup> Consacré à tous les enfants jusqu'à 18 ans.

<sup>xxx</sup> Des changements de priorités ont forcé Santé Canada à réaffecter une partie du budget à un autre service.

<sup>xxxi</sup> Supprimé en raison de changements de priorités à Santé Canada.

<sup>xxxii</sup> Consacré aux enfants de 5 à 18 ans; ne peut se ventiler pour déterminer la partie visant les moins de six ans. Diminution du montant budgétaire en raison d'un partage des dépenses avec d'autres ministères fédéraux et des ONG prévoyant participer à la Journée nationale de l'enfant.

<sup>xxxiii</sup> Comprend les dépenses de toute l'Enquête étant donné que l'on ne dispose pas des données sur les familles avec des enfants de moins de six ans.

Santé Canada						
Autres programmes de soutien (suite)						
Intermédiaires dans les activités	Groupes ciblés par les activités			Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille		
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	
	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001
Fonds pour la santé de la population	Éducateurs de la petite enfance, professionnels de la santé, public, infirmiers, travailleurs sociaux, travailleurs auprès de pairs, parents et gardiens, puéricultrices et organismes de garde, éducateurs familiaux, commissions scolaires, enseignants et services autochtones de protection de l'enfance.	n. d.	X	X	Professionnels et organismes de la santé, fournisseurs de soins aux enfants, éducateurs de la petite enfance, parents, familles, personnel des services autochtones de protection de l'enfance, familles d'accueil, adoptives et naturelles, et groupes jeunesse.	257 000 \$ <sup>xxv</sup>
Lutte contre le tabagisme (projets s'adressant aux femmes enceintes et aux femmes ayant des bébés ou de jeunes enfants)	--	--	X	X		59 000 \$ <sup>xxv</sup>
<b>Dépenses totales</b>						<b>10 049 000 \$</b>
						<b>12 367 000 \$</b>
						<b>165 000 \$</b>
						<b>524 000 \$<sup>xxv,xxv</sup></b>

xxv Estimation. Accroissement de dépenses découlant du financement de nouvelles propositions approuvées en 2001-2002.

## Développement des ressources humaines Canada

### Programmes offrant un soutien direct

	Groupes ciblés par les activités										Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille				
	Nombre														
	Cadres d'activité			Enfants de moins de six ans et leur famille							2000-2001	2001-2002	2002-2003		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Assurance-emploi : prestations de maternité	--	--	--	176 000 nouvelles demandes	193 020 nouvelles demandes	n. d.	176 000 nouvelles demandes	196 000 nouvelles demandes	n. d.	752 000 000 \$	848 000 000 \$	859 000 000 \$ <sup>xxxvi</sup>			
Assurance-emploi : prestations parentales	--	--	--	178 000 nouvelles demandes	196 000 nouvelles demandes	n. d.	178 000 nouvelles demandes	196 000 nouvelles demandes	n. d.	502 000 000 \$	1 311 000 000 \$	1 930 000 000 \$ <sup>xxxvii</sup>			
Projets du Secrétariat national à l'alphabétisation à l'intention des familles	104 projets	90 projets	67 <sup>xxxviii</sup> projets	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	4 101 000 \$ <sup>xxxix</sup>	3 123 000 \$ <sup>xxxix</sup>	4 578 000 \$ <sup>xxxix</sup>			
Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations (IGEIPN)	389	389	389	> 7 000 enfants	7 000 enfants	7 000 enfants	> 7 000 enfants	7 000 enfants	7 000 enfants	41 000 000 \$ <sup>xl</sup>	41 000 000 \$ <sup>xl</sup>	50 000 000 \$ <sup>xli</sup>			
<b>Dépenses totales</b>										<b>1 299 101 000 \$</b>	<b>2 203 123 000 \$</b>	<b>2 843 578 000 \$</b>			

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

xxxvi

xxxvii

Estimation.

Estimation. Augmentation des dépenses découlant des améliorations apportées aux prestations; les Canadiens sont plus nombreux à s'en prévaloir et durant une plus longue période.

Le nombre de projets a diminué en raison d'une augmentation du financement accordé à certains projets pour réaliser des activités d'envergure. Comprend le financement de tous les projets; la plupart visaient les jeunes enfants et leur famille.

xxxviii

xxxix

xl

xli

Comprend les dépenses pour les enfants de moins de 12 ans, mais la plupart visent ceux de moins de six ans. Comprend les dépenses pour les enfants de moins de 12 ans, mais la plupart visent ceux de moins de six ans. Le financement de l'IGEIPN a augmenté de 9 000 000 \$ en vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations.

## Développement des ressources humaines Canada

### Autres programmes de soutien

	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités		Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille			
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)	Gouvernement du Canada Développement des ressources humaines Canada Gouvernements provinciaux et territoriaux	2002-2003 n. d.	2002-2003	2002-2003	2002-2003 ELNEJ : Milieu de la recherche et de l'élaboration de politiques, gouvernements et ONG.	7 742 000 \$ <sup>xlii</sup>	7 818 000 \$	8 500 000 \$ <sup>xliii</sup>
Comprendre la petite enfance	--	--			Collectivités			
Programme de partenariats pour le développement social	Organismes sans but lucratif voués à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	20 environ	X	X	Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, milieu de la recherche, organismes de spécialistes du DPE, politiques et de services, et collectivités.	5 224 000 \$ <sup>xliiv</sup>	5 224 000 \$ <sup>xliiv</sup>	5 224 000 \$ <sup>xliiv</sup>
<b>Dépenses totales</b>						<b>12 966 000 \$</b>	<b>13 042 000 \$</b>	<b>13 724 000 \$</b>

<sup>xlii</sup> Les dépenses consacrées à l'ELNEJ (pour les enfants de moins de six ans) et le programme Comprendre la petite enfance sont trop étroitement liées pour les diviser en deux montants distincts.

<sup>xliiii</sup> Augmentation due à une hausse des frais supportés par Statistique Canada pour la réalisation de l'ELNEJ.

<sup>xliiv</sup> Financement de tous les projets; toutefois, la plupart des activités visent les enfants de moins de six ans.

## Affaires indiennes et du Nord Canada

## Programmes offrant un soutien direct

	Groupes ciblés par les activités						Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille					
	Cadres d'activité			Nombre			Enfants de moins de six ans et leur famille					
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Programme de garde d'enfants en Alberta	17	17	17	1 046 enfants	1 113 enfants	1 006 <sup>xv</sup> enfants	2 665 000 \$	2 665 000 \$	2 665 000 \$	2 665 000 \$	2 665 000 \$	2 665 000 \$
Programme de garde d'enfants en Ontario	67 programmes	51 Premières nations avec 57 programmes	51 Premières nations avec 57 programmes	2 097 places subventionnées	3 243 enfants	3 018 enfants	12 177 000 \$	13 407 000 \$	14 291 000 \$ <sup>xvii</sup>	12 177 000 \$	13 407 000 \$	14 291 000 \$ <sup>xvii</sup>
Études primaires (pré-maternelle et maternelle)	384	387	387	13 793 enfants	13 409 enfants	13 846 enfants	33 055 000 \$	32 388 000 \$	34 615 000 \$ <sup>xviii</sup>	33 055 000 \$	32 388 000 \$	34 615 000 \$ <sup>xviii</sup>
Services d'aide préscolaire aux enfants et aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick	15	15	15	n. d.	381	n. d.	1 544 000 \$	1 466 000 \$	1 408 000 \$	1 544 000 \$	1 466 000 \$	1 408 000 \$
Dépenses totales							49 441 000 \$	49 926 000 \$	52 979 000 \$	49 441 000 \$	49 926 000 \$	52 979 000 \$

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

## Autres programmes de soutien

	Intermédiaires dans les activités				Groupes ciblés par les activités				Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille					
	Intermédiaires		Nombre d'intermédiaires		Enfants de moins de six ans		Autres		Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille					
	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations	--	--					X		4 080 000 \$ <sup>xviii</sup>	1 943 000 \$ <sup>xix</sup>	n. d.	4 080 000 \$	1 943 000 \$	n. d.
<b>Dépenses totales</b>									<b>4 080 000 \$</b>	<b>1 943 000 \$</b>	<b>n. d.</b>	<b>4 080 000 \$</b>	<b>1 943 000 \$</b>	<b>n. d.</b>

<sup>xv</sup> Estimation.

<sup>xvi</sup> Le montant des dépenses en 2001-2002 ne comprenait la part provinciale.

<sup>xvii</sup> Hausse découlant d'un accroissement du nombre d'élèves.

<sup>xviii</sup> Inclut les réinvestissements de la Prestation nationale pour enfants, en 2000-2001, par les Premières nations dans les garderies de jour (617 000 \$) et dans les programmes relatifs au DPE (3 463 000 \$).

<sup>xix</sup> Inclut les réinvestissements de la Prestation nationale pour enfants, en 2001-2002, par les Premières nations dans les garderies de jour (697 000 \$) et dans les programmes relatifs au DPE (1 246 000 \$).



## Justice Canada

## Autres programmes de soutien

	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités		Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille			
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	2000-2001	2001-2002	2002-2003
2002-2003		2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Stratégie nationale pour la prévention du crime	Enseignants, milieu policier, services de santé et services de loisirs. <sup>1</sup>	n. d.	X	X		1 370 000 \$ <sup>ii</sup>	1 378 000 \$ <sup>ii</sup>	2 628 000 \$ <sup>iii</sup>
<b>Dépenses totales</b>						<b>1 370 000 \$</b>	<b>1 378 000 \$</b>	<b>2 628 000 \$</b>

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

## Défense nationale

## Autres programmes de soutien

	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités		Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille			
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	2000-2001	2001-2002	2002-2003
2002-2003		2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Défense nationale								
Services aux familles des militaires	n. d.	n. d.			Familles avec des enfants jusqu'à 18 ans	4 000 000 \$ <sup>iii</sup>	4 000 000 \$ <sup>iii</sup>	4 000 000 \$ <sup>iii</sup>
<b>Dépenses totales</b>						<b>4 000 000 \$</b>	<b>4 000 000 \$</b>	<b>4 000 000 \$</b>

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

<sup>i</sup> Cette liste ne comprend pas tous les intermédiaires.

<sup>ii</sup> Représente le montant total des subventions et des contributions versées par le SNPC. Il est impossible de déterminer le montant exact consacré aux enfants de moins de six ans et à leur famille.

<sup>iii</sup> Augmentation des dépenses en raison du financement d'un plus grand nombre de projets.

<sup>iiii</sup> Estimation fondée sur la proportion du financement total consacrée aux services pour les enfants et les adolescents ainsi qu'à d'autres domaines d'activité pouvant viser cette catégorie d'âge.

## Environnement Canada

### Autres programmes de soutien

	Intermédiaires dans les activités		Groupes ciblés par les activités			Dépenses pour les enfants de moins de six ans et leur famille		
	Intermédiaires	Nombre d'intermédiaires	Enfants de moins de six ans	Familles	Autres	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Environnement Canada <sup>iv</sup>	n. d.	2002-2003 n. d.	2002-2003 n. d.	2002-2003 n. d.	2002-2003 n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
<b>Dépenses totales</b>						<b>n. d.</b>	<b>n. d.</b>	<b>n. d.</b>

Note : « n. d. » signifie « non disponible » au moment de la publication; « -- » signifie « sans objet ».

<sup>iv</sup> Étant donné qu'il est difficile d'extrapoler les dépenses des programmes d'Environnement Canada consacrées aux enfants de moins de six ans, elles ne figurent pas dans le présent rapport. Dans les prochains rapports, on s'efforcera de divulguer des données plus précises sur ces programmes et les dépenses qu'ils occasionnent.

<sup>v</sup> En raison de l'annonce tardive (Octobre 2002), le montant disponible de 35 millions de dollars sur une base annuelle n'a pu être alloué totalement pendant l'année fiscale 2002-2003. L'augmentation du financement pour le programme et du nombre d'enfants desservis sera documenté dans le rapport d'activités et dépenses de l'an prochain.

## Annexe B

---

*Afin d'assurer l'uniformité des renseignements qu'ils fournissent au public sur leurs activités et leurs dépenses aux termes de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance (DPE), les gouvernements ont convenu de mettre en place un cadre commun pour l'établissement de rapports. Ce cadre comprend un ensemble de principes et de lignes directrices qui permettent à chacun des gouvernements de rendre annuellement compte des progrès réalisés en vue d'améliorer et d'accroître les programmes et services qu'ils financent dans le cadre de l'Entente sur le DPE. Ci-dessous, on trouve le texte intégral du cadre commun dont ont convenu les gouvernements*

### **Cadre commun pour l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'extension des programmes et des services visant le développement de la petite enfance**

#### **1. Introduction / Contexte**

La présentation de rapports au public constitue un élément clé de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance. Le Communiqué sur le développement de la petite enfance de la réunion des premiers ministres de septembre 2000<sup>1</sup> précise que :

*«...Les premiers ministres croient en l'importance de rendre des comptes à la population canadienne en ce qui concerne les programmes et les services qu'ils offrent pour le développement de la petite enfance. Des rapports clairs pour le public amélioreront le processus de reddition de compte et permettront au public de suivre les progrès réalisés en vue d'accroître le bien-être des jeunes enfants canadiens. Des évaluations périodiques du développement de la petite enfance et des rapports réguliers à ce sujet constituent pour les gouvernements et d'autres intervenants des outils puissants aux fins de l'élaboration des politiques et pour s'assurer que les mesures prises sont les mieux ciblées et les plus efficaces possibles. Les premiers ministres s'engagent donc à :*

- remettre à la population canadienne un rapport annuel sur leurs investissements et leurs progrès en ce qui concerne l'amélioration des programmes et des services dans les quatre domaines décrits précédemment<sup>2</sup>, en commençant par l'établissement des données de base sur les dépenses et activités actuelles en matière de développement de la petite enfance. Les gouvernements commenceront à fournir des rapports d'ici un an et s'efforceront de continuer d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps;*
- élaborer un cadre commun, y compris des indicateurs comparables acceptés conjointement, de façon à permettre à chacun des*

<sup>1</sup> Le gouvernement de Québec a indiqué que, bien qu'il partage les mêmes préoccupations sur le développement de la petite enfance, il n'adhère pas à l'initiative fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance parce que certaines de ses sections empiètent sur ses compétences constitutionnelles en matière sociale. Le Québec entend préserver sa responsabilité pleine et entière pour développer, planifier, gérer et fournir des programmes visant le développement de la petite enfance.

<sup>2</sup> Les quatre domaines d'action sont : promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance; améliorer le soutien aux parents et aux familles; renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants; et renforcer le soutien des communautés.

*gouvernements de rendre des comptes sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services visant le développement de la petite enfance dans les quatre domaines décrits précédemment. L'élaboration de ce cadre devra reconnaître que le point de départ de chacun des gouvernements est différent, que chacun doit faire face à des pressions différentes et que leurs priorités sont diversifiées. Mentionnons, à titre d'exemple, les indicateurs de la disponibilité et de la croissance des programmes et des services prénatals, les indicateurs relatifs à la petite enfance, aux mesures de soutien aux parents et aux familles, au développement de la petite enfance, à l'apprentissage et aux soins ainsi qu'au soutien offert par la collectivité. Les gouvernements présenteront les résultats de ce travail d'ici septembre 2002 et chaque année par la suite, en commençant par l'élaboration d'indicateurs dans les domaines déclarés prioritaires par chaque gouvernement et s'étendant par la suite à l'ensemble des programmes et des services relatifs au développement de la petite enfance. »*

## **2. Objectif**

Comme le souligne le communiqué, « l'objectif des mesures de rendement est de faire en sorte que tous les gouvernements rendent compte de leurs activités à leurs publics et non pas l'un à l'autre. »

Le cadre commun vise à fournir une série de principes et de lignes directrices, « y compris des indicateurs comparables

acceptés conjointement, de façon à permettre à chacun des gouvernements de rendre des comptes sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services visant le développement de la petite enfance » dans les quatre domaines d'action désignés par les premiers ministres.

Outre leur engagement à présenter des rapports sur les programmes et les services, les gouvernements se sont aussi engagés à présenter régulièrement des rapports sur une série d'indicateurs convenus relatifs au bien-être des enfants. Toutefois, cet engagement s'inscrit dans un processus distinct et, par conséquent, à l'extérieur du cadre commun.

## **3. Principes sous-jacents / Point à considérer**

Les rapports au public des gouvernements se fonderont sur les énoncés suivants contenus dans le Communiqué sur le développement de la petite enfance :

- « L'élaboration de ce cadre devra reconnaître que le point de départ de chacun des gouvernements est différent, que chacun doit faire face à des pressions différentes et que leurs priorités sont diversifiées. »
- Les gouvernements « s'efforceront de continuer d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps. »
- « Les premiers ministres conviennent que chaque gouvernement consultera des tierces parties pour les aider, au besoin, lors de l'élaboration des indicateurs et de l'évaluation des progrès concernant le développement de la petite enfance. »

Outre les directives énoncées dans le communiqué, les gouvernements provinciaux et territoriaux conviennent que :

- les programmes et les services axés sur le développement de la petite enfance diffèrent grandement à travers le pays et que les capacités et les systèmes de donnés sur lesquels il faut faire rapport varient.
- les rapports des provinces et territoires portant sur les progrès réalisés dans l'amélioration des programmes et des services visant le développement de la petite enfance devront rendre compte de la contribution financière du fédéral.

#### 4. Lignes directrices

##### a. Portée des rapports utilisant le cadre commun

Chaque gouvernement remettra un rapport annuel sur les activités qu'il considère prioritaires en matière d'investissement. Établi à partir du cadre commun, ce rapport devra indiquer les changements qui ont été mis en œuvre relativement aux investissements de l'année précédente. Il précisera aussi dans quels domaines d'action le gouvernement a investi en vertu de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance.

Les quatre domaines d'action sont les suivants :

- promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- améliorer le soutien offert aux parents et aux familles;
- renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants; et
- renforcer le soutien des communautés.

##### b. Genre de renseignements dont il faut rendre compte

###### i. Information descriptive

Les rapports comprendront l'*information descriptive* suivante sur les programmes et les services qui ont été améliorés :

- objectifs du programme;;
- population ciblée;
- description du programme;
- ministère(s) responsable(s);
- fournisseur(s).

L'*information descriptive* peut aussi porter sur les secteurs suivants en ce qui a trait à l'élaboration, à l'amélioration et à l'intégration des programmes, selon le cas :

- liens intersectoriels;
- consultation et participation des collectivités;
- renforcement des capacités des collectivités;
- participation du secteur bénévole ou privé;
- conclusions des évaluations des programmes;
- modèles de programmes;
- résultats du projet pilote;
- changements apportés au milieu de la réglementation;
- investissements de capitaux ou dans l'infrastructure.

###### ii. Indicateurs de programme

S'il y a lieu, les gouvernements peuvent présenter des rapports sur les programmes et les services en utilisant d'autres indicateurs en plus de ceux décrits ci-dessous.

##### Dépenses

Les gouvernements feront rapport sur les changements au chapitre des *dépenses* pour les programmes et les services axés sur le DPE, par rapport à l'exercice précédent.

***Pour les programmes et les services qui offrent des services directs aux clients :***

***Disponibilité***

Les gouvernements rendront compte de la *disponibilité* des programmes et des services axés sur le développement de la petite enfance, financés en vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance, à l'aide d'un ou de plusieurs des indicateurs suivants :

- le nombre de clients ayant reçu des services (c.-à-d., le nombre d'enfants et de familles ou le nombre de places disponibles ou l'équivalent);
- le nombre de lieux où le programme est offert.

***Accessibilité***

Lorsque l'objectif d'investissement des gouvernements est d'améliorer *l'accessibilité*, leur rapport portera sur un ou plusieurs des indicateurs d'accessibilité suivants :

- l'augmentation du pourcentage de la population ciblée qui est servie;
- un changement du profil socio-démographique de la clientèle.

***Abordabilité***

Lorsque l'objectif d'investissement des gouvernements est d'améliorer *l'abordabilité*, ils feront rapport sur les changements dans la structure des prix et des subventions des programmes pertinents.

***Qualité***

Lorsque l'objectif d'investissement des gouvernements est d'améliorer la *qualité*, ils rendront compte d'un ou de plusieurs indicateurs de qualité, notamment :

- l'amélioration quant à la formation des fournisseurs de services;
- la hausse des taux salariaux;
- l'amélioration du ratio fournisseur de services-clients;
- l'accroissement de la satisfaction du client.

**Pour d'autres programmes et initiatives touchant les quatre domaines d'action** (par exemple la recherche, la sensibilisation du public, l'information et les activités connexes) :

Les gouvernements feront rapport sur l'information descriptive et les dépenses, tel qu'indiqué ci-dessus.

***c. Mécanismes et choix du moment***

Il est possible d'utiliser différents véhicules pour répondre à l'obligation de rendre compte au public, tel qu'il est prévu dans le cadre commun, notamment, des rapports autonomes, de nouveaux rapports ou des rapports existants sur les enfants ainsi que des rapports ministériels et des plans d'activités.

Les gouvernements ont convenu d'informer les autres gouvernements des outils qu'ils utiliseront pour répondre à l'obligation de rendre compte au public et de les aviser à l'avance, dans la mesure du possible, de la date de diffusion possible de leurs rapports sur le développement de la petite enfance.

À compter de septembre 2002, les gouvernements présenteront un rapport annuel sur leurs investissements dans le développement de la petite enfance et sur les progrès réalisés en ce qui a trait à l'amélioration des programmes et des services dans les quatre domaines d'action.

### ***5. Examen du cadre commun***

Les premiers ministres se sont engagés à « améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps ». Suivant la diffusion de la première série de rapports utilisant le cadre commun, les hauts fonctionnaires pourraient effectuer un examen du cadre et formuler, au besoin, des recommandations à l'intention des ministres responsables de la santé et des services sociaux.







## Annexe C

---

# Le développement de la petite enfance

*Communiqué de la réunion des premiers ministres, le 11 septembre 2000*

**L**e 11 septembre 2000, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont conclu une entente historique sur le développement de la petite enfance

À compter d'avril 2001, le gouvernement du Canada transférera 2,2 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux et territoriaux, sur une période de cinq ans, pour appuyer les investissements dans les programmes et les services liés au développement de la petite enfance.

**Voici le texte intégral du communiqué diffusé par les premiers ministres le 11 septembre 2000.**

### *Introduction*

*Les premiers ministres, sauf celui du Québec*<sup>1</sup>, reconnaissent qu'il est important d'appuyer les efforts déployés par les familles et les communautés dans le but d'assurer le meilleur avenir possible à leurs enfants. Chaque enfant devrait être respecté et avoir la possibilité d'exploiter les capacités physiques, affectives, intellectuelles, spirituelles et créatives qui lui sont propres.

*Les premiers ministres affirment* leur engagement envers le bien-être des enfants en précisant leur vision du développement de la petite enfance comme un investissement dans l'avenir du Canada. Le dynamisme social et la prospérité économique de la société canadienne de demain dépendent des possibilités qui sont offertes aujourd'hui aux enfants.

*Les premiers ministres reconnaissent* que les parents et la famille jouent un rôle primordial dans le soutien et le soin des enfants. Les communautés, les entreprises, les organismes à but non lucratif, les réseaux de professionnels, les associations, les bénévoles et les gouvernements contribuent également de façon importante au bien-être des enfants. Les gouvernements ont fait preuve de leadership en prenant individuellement et en partenariat des mesures pour répondre aux enjeux clés qui concernent les enfants.

Les premières années de la vie sont très importantes pour le développement et le bien-être d'un enfant puisque c'est à ce moment-là que s'acquiescent les capacités et les habiletés d'adaptation qui influenceront sur l'apprentissage, le comportement et la santé. Les enfants s'épanouissent au sein d'une famille et d'une communauté qui répondent à leurs besoins physiques et de développement et qui fournissent sécurité, attention, respect et amour. De nouvelles preuves démontrent que le développement de la période prénatale à l'âge de six ans est rapide et impressionnant, et qu'il détermine les résultats à long terme.

Une intervention précoce pour promouvoir le développement de l'enfant au cours de cette période critique peut procurer des avantages durables pouvant s'étendre sur toute la vie. Les gouvernements et d'autres partenaires

---

<sup>1</sup> Bien que partageant les mêmes préoccupations sur le développement de la petite enfance, le Québec n'adhère pas au présent document fédéral-provincial-territorial parce que certaines de ses sections empiètent sur ses compétences constitutionnelles en matière sociale. Le Québec entend préserver sa responsabilité pleine et entière pour développer, planifier, gérer et fournir des programmes visant le développement de la petite enfance. Conséquemment, le Québec s'attend à recevoir sa part de tout financement fédéral additionnel pour tout programme visant le développement de la petite enfance et ce sans nouvelles conditions.

offrent présentement une vaste gamme de programmes et de services visant à appuyer efficacement le développement de la petite enfance. Le défi est de tabler sur les services et les mesures de soutien qui existent déjà afin de mieux les coordonner et de les rendre plus accessibles.

*Les premiers ministres acceptent donc de travailler ensemble afin que les jeunes enfants puissent s'épanouir pleinement et qu'ils soient en santé, en sécurité, prêts à apprendre ainsi qu'impliqués socialement et responsables.*

À l'appui de cet objectif commun, les gouvernements amélioreront et étendront, au fil des ans, les programmes et les services visant le développement de la petite enfance. Les gouvernements travailleront avec les familles et les communautés dans le but de répondre aux besoins des jeunes enfants et de leurs familles. Ils rendront régulièrement compte des progrès réalisés et continueront d'améliorer les connaissances et de diffuser l'information auprès des parents, des communautés et des fournisseurs de services afin de les aider à assurer aux enfants le meilleur départ possible dans la vie.

## Objectif

Les objectifs de cette initiative de développement de la petite enfance qui met l'accent sur les enfants, de la période prénatale à l'âge de six ans, sont les suivants :

- promouvoir le développement de la petite enfance de façon à ce que les enfants s'épanouissent pleinement, c'est-à-dire qu'ils soient en bonne santé sur les plans physique et affectif, qu'ils soient en sécurité, prêts à apprendre ainsi que socialement engagés et responsables;

- aider les enfants à s'épanouir pleinement et les familles à appuyer leurs enfants dans des communautés fortes.

## Quatre grands domaines d'action

Afin d'atteindre les objectifs précisés précédemment, *les premiers ministres s'entendent* sur quatre grands domaines d'action. Les efforts des gouvernements dans ce cadre cibleront l'un ou l'ensemble de ces domaines, s'appuyant ainsi sur la priorité accordée par les gouvernements au développement de la petite enfance et sur les investissements déjà faits par ceux-ci.

### 1. Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance

Les expériences périnatales exercent une influence profonde sur la santé et le bien-être du nouveau-né et du jeune enfant et contribuent à un bon état de santé durant toute la vie. Cette priorité tient compte des besoins associés à la période prénatale, à la naissance et à la petite enfance et inclut des mesures de soutien pour les femmes enceintes, les nouveaux parents, les nouveau-nés et les personnes qui prennent soin des enfants. Parmi les exemples possibles, on retrouve des programmes et de l'information prénatals et des programmes de dépistage ciblant les jeunes enfants.

### 2. Améliorer le soutien aux parents et aux familles

Les parents et la famille sont les premiers responsables du soin des enfants. Cette priorité répond aux besoins associés au rôle parental et

inclut des mesures de soutien pour les parents et les personnes qui prennent soin des enfants. Parmi les exemples possibles, on retrouve des centres de ressources pour les familles, de l'information à l'intention des parents et des visites à la maison.

### ***3. Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants***

On a démontré que des programmes d'aide au développement et à l'apprentissage ainsi que des soins de qualité durant la petite enfance favorisent le développement des habiletés physiques, linguistiques et motrices ainsi que le développement social, affectif et cognitif. Cette priorité inclut des mesures qui favorisent un sain développement, fournissent des occasions d'interaction et de jeu; aident à préparer les enfants pour l'école et répondent aux besoins variés et changeants des familles. Parmi les exemples possibles, on retrouve des programmes préscolaires, de garderies et des programmes ciblés de développement pour les jeunes enfants.

### ***4. Renforcer le soutien des communautés***

Les communautés contribuent de façon significative au bien-être des enfants par l'intermédiaire de réseaux formels et informels. Cette priorité inclut des mesures visant à renforcer la capacité des communautés de répondre aux besoins des enfants et des familles dans l'esprit des communautés en bonne santé. Parmi les exemples possibles, on retrouve le soutien à la planification axée sur la communauté et l'intégration des services.

### ***Les gouvernements reconnaissent que pour appuyer le développement de la petite enfance, les méthodes doivent :***

- être axées sur la prévention et l'intervention précoce;
- être intersectorielles;
- être intégrées; et
- appuyer l'enfant dans le milieu communautaire et familial.

Les programmes et services relatifs au développement de la petite enfance devraient inclure :

- enfants possédant différentes habiletés; et
- les enfants de différents milieux linguistiques, culturels, économiques et régionaux.

### ***Collaborer pour répondre aux besoins des enfants***

Les gouvernements travailleront ensemble en respectant pleinement leurs responsabilités respectives, reconnaissant que la responsabilité des programmes et des services de développement de la petite enfance incombe d'abord aux provinces et aux territoires. Chaque gouvernement déterminera ses priorités à l'intérieur de ce cadre.

Les gouvernements travailleront en collaboration avec les Autochtones du Canada en vue de trouver des solutions pratiques aux problèmes de développement des jeunes enfants autochtones.

Les gouvernements s'assureront qu'il existe des mécanismes de participation des Canadiens à la définition des priorités en matière de développement de la petite enfance et à l'examen des résultats.

## Financement

*Les premiers ministres conviennent que le développement de l'enfance exige un engagement à long terme en faveur de l'avenir de nos enfants. Les premiers ministres ont également convenu que le financement pour le développement de la petite enfance devait être augmenté, prévisible et soutenu au fil des ans.*

*Les premiers ministres se sont engagés à aider tous les secteurs de la société à soutenir les enfants en bas âge et à consacrer des investissements supplémentaires à ce domaine.*

*Les premiers ministres reconnaissent que cette initiative mise sur les investissements considérables déjà faits par les provinces et les territoires dans le développement de la petite enfance et s'entendent sur la nécessité de faire preuve de souplesse face aux priorités et aux besoins locaux. L'initiative s'ajoute également aux sommes importantes déjà consacrées par le fédéral aux enfants et aux familles.*

## Rapports au public

*Les premiers ministres croient en l'importance de rendre des comptes à la population canadienne en ce qui concerne les programmes et les services qu'ils offrent pour le développement de la petite enfance. Des rapports clairs pour le public amélioreront le processus de reddition de compte et permettront au public de suivre les progrès réalisés en vue d'accroître le bien-être des jeunes enfants canadiens. Des évaluations périodiques du développement de la petite enfance et des rapports réguliers à ce sujet constituent pour les gouvernements et d'autres intervenants des outils puissants aux fins de l'élaboration des politiques et pour s'assurer que les mesures prises sont les mieux ciblées et les plus efficaces possibles.*

*Les premiers ministres s'engagent donc à :*

- remettre à la population canadienne un rapport annuel sur leurs investissements et leurs progrès en ce qui concerne l'amélioration des programmes et des services dans les quatre domaines décrits précédemment, en commençant par l'établissement des données de base sur les dépenses et activités actuelles en matière de développement de la petite enfance. Les gouvernements commenceront à fournir des rapports d'ici un an et s'efforceront de continuer d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps;
- élaborer un cadre commun, y compris des indicateurs comparables acceptés conjointement, de façon à permettre à chacun des gouvernements de rendre des comptes sur les progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services visant le développement de la petite enfance dans les quatre domaines décrits précédemment. L'élaboration de ce cadre devra reconnaître que le point de départ de chacun des gouvernements est différent, que chacun doit faire face à des pressions différentes et que leurs priorités sont diversifiées. Mentionnons à titre d'exemple les indicateurs de la disponibilité et de la croissance des programmes et des services prénatals, les indicateurs relatifs à la petite enfance, aux mesures de soutien aux parents et aux familles, au développement de la petite enfance, à l'apprentissage et aux soins ainsi qu'au soutien offert par la collectivité. Les gouvernements présenteront les résultats de ce travail d'ici septembre 2002 et chaque année par la suite, en commençant par l'élaboration d'indicateurs dans les

domaines déclarés prioritaires par chaque gouvernement et s'étendant par la suite à l'ensemble des programmes et des services relatifs au développement de la petite enfance;

- présenter régulièrement au public des rapports sur les indicateurs de résultats sur le bien-être des enfants, en utilisant un ensemble d'indicateurs communs, devant être mis au point pour septembre 2002, qui se rattachent aux objectifs établis relativement au développement de la petite enfance et qui seront élaborés progressivement. Des indicateurs qui existent déjà pourraient servir à cette fin (par ex., le pourcentage de nouveau-nés dont le poids est normal à la naissance et le taux de mortalité infantile), de même que des indicateurs élaborés récemment (comme le pourcentage des enfants prêts à apprendre à leur entrée à l'école).

*Les premiers ministres conviennent* que chaque gouvernement consultera des tierces parties pour les aider, au besoin, lors de l'élaboration des indicateurs et de l'évaluation des progrès concernant le développement de la petite enfance.

L'objectif des mesures de rendement est de faire en sorte que tous les gouvernements rendent compte de leurs activités à leurs publics et non pas l'un à l'autre. Le montant du financement fédéral que recevront les divers gouvernements ne dépendra pas de la réalisation d'un niveau particulier du rendement.

## *Connaissances, information et pratiques efficaces*

La recherche, les connaissances et l'information sont à la base de décisions fondées sur des faits et des politiques éclairées. La diffusion de l'information et

les échanges concernant les pratiques efficaces contribuent à informer la population sur le développement de la petite enfance et peuvent encourager l'amélioration des programmes et services de développement de la petite enfance.

Les gouvernements conviennent de travailler ensemble, s'il y a lieu, à des activités de recherche et d'acquisition de connaissances sur le développement de la petite enfance, d'échanger de l'information sur les pratiques qui donnent des résultats chez les enfants en bas âge et de travailler ensemble pour diffuser les résultats des travaux de recherche.

## *Prochaines étapes*

*Les premiers ministres demandent* aux ministres responsables de la Santé et des Services sociaux de commencer le plus tôt possible la mise en œuvre des engagements et des priorités précédemment décrits.





## Annexe D

# L'apprentissage et la garde des jeunes enfants

### *Cadre multilatéral, mars 2003*

**L**e 13 mars 2003, les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux ont conclu une entente sur un cadre améliorant l'accès aux programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité sous réglementation provinciale et territoriale.

En vertu de ce cadre multilatéral, le gouvernement du Canada versera 900 millions de dollars sur cinq ans à l'appui d'investissements provinciaux-territoriaux dans l'apprentissage et les services de garde des jeunes enfants.

**Voici le texte intégral du cadre multilatéral.**

### *Introduction*

En septembre 2000, les premiers ministres<sup>1</sup> ont diffusé un communiqué sur l'Initiative de développement de la petite enfance (DPE) dans lequel ils ont reconnu l'importance capitale des premières années de la vie pour le développement et le bien être futur de l'enfant. Reconnaissant que les familles jouent un rôle primordial dans l'éducation des enfants, ils se sont engagés à améliorer et à élargir les programmes de développement de la petite enfance, en s'appuyant sur les investissements existants.

Dans le cadre de l'Initiative de développement de la petite enfance, des progrès ont été réalisés dans chacun

des quatre grands domaines d'action cernés par les premiers ministres, soit :

- promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- améliorer le soutien aux parents et aux familles;
- renforcer le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- renforcer le soutien des communautés.

Les gouvernements ont à cœur de poursuivre l'amélioration et l'élargissement des programmes et des services dans l'un de ces domaines, ou tous ces domaines.

En conséquence, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux sont prêts à investir davantage dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Ils reconnaissent l'importance d'offrir des programmes de qualité dans ce domaine pour contribuer au développement social, affectif, physique et cognitif des jeunes enfants.

Le présent cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants représente un autre important pas en avant dans l'élaboration de programmes et de services de développement de la petite enfance. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement des engagements pris par les premiers ministres en septembre 2000.

<sup>1</sup> Bien qu'il souscrive aux principes généraux de l'Initiative sur le développement de la petite enfance et de l'Initiative sur l'apprentissage précoce et les soins aux enfants, le gouvernement du Québec n'a pas participé à l'élaboration de ces initiatives, car il entend conserver la responsabilité exclusive dans le domaine social. Le gouvernement du Québec reçoit néanmoins sa part des fonds fédéraux et il investit des sommes importantes afin d'offrir des programmes et des services aux familles et aux enfants. Toute référence à des positions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le présent document n'inclut pas celles du gouvernement du Québec.

## *Objectif*

Cette initiative vise à promouvoir encore davantage le développement de la petite enfance et à favoriser la formation des parents et leur participation au marché du travail en améliorant l'accès à des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

## *Domaines d'investissement*

À l'appui de l'objectif exposé ci-dessus, les ministres conviennent d'investir davantage dans des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de moins de six ans réglementés par les provinces et les territoires.

Dans ce cadre, les programmes réglementés sont ceux qui sont conformes aux normes de qualité établies et surveillées par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants financés dans le cadre de cette initiative fourniront principalement des services directs de garde et d'apprentissage des jeunes enfants dans des établissements tels que les garderies, les services de garde en milieu familial, les garderies préscolaires et les garderies éducatives. Les investissements pourraient comprendre le financement des budgets d'immobilisation et d'exploitation, les subventions pour les places en garderie, les subventions salariales, la formation, le perfectionnement et le soutien de ceux qui offrent les services, l'assurance de la qualité, la fourniture d'information aux parents et leur aiguillage.

Les programmes et services qui font partie du système scolaire ne seront pas inclus dans cette initiative.

## *Approches efficaces*

Dans les établissements mentionnés précédemment, les approches efficaces en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont fondées sur les principes suivants :

### *Disponibilité et accessibilité :*

Des options souples et adaptées en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être offertes partout pour promouvoir le développement de la petite enfance et aider les parents à poursuivre leur formation et à participer au marché du travail. On pourrait, par exemple, augmenter le nombre de places dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et l'accessibilité à celles-ci, et appuyer les horaires souples exigeant la prolongation des heures d'ouverture ainsi que la fourniture d'information aux parents et leur aiguillage.

### *Abordabilité*

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être abordables. Les gouvernements mettent sur pied des mécanismes pour aider les parents à assumer le coût de ces services. Par exemple, on pourrait augmenter les subventions offertes aux parents en tenant compte de leur capacité de payer et de la disponibilité des fonds d'exploitation.

### *Qualité*

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être de qualité élevée pour favoriser le développement optimal des enfants. On pourrait, par exemple, effectuer des améliorations dans les domaines suivants : la formation et le soutien,



le ratio éducateur/enfants, la taille des groupes, la rémunération, le recrutement et le maintien en emploi, l'environnement matériel, la santé et la sécurité et le milieu d'apprentissage.

### *Intégration*

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient assurer l'inclusion des enfants ayant des capacités différentes, des enfants autochtones (c'est-à-dire Indiens, Inuits et Métis) et des enfants de culture ou de situation linguistique différentes, et répondre à leurs besoins particuliers. Par exemple, pour assurer l'inclusion, on pourrait offrir des programmes et un soutien adaptés aux enfants qui ont des besoins particuliers et des ressources et formations culturelles et linguistiques appropriées.

### *Choix des parents*

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être suffisamment souples pour tenir compte des préférences et des besoins différents des parents et des enfants. Ainsi, on pourrait appuyer des approches innovatrices dans les collectivités rurales et éloignées et des approches souples pour tenir compte des diverses situations familiales et professionnelles des clients.

## *Collaboration*

Conformément aux engagements pris par les premiers ministres, les gouvernements collaboreront dans le respect intégral des responsabilités de chacun, sachant que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants relèvent principalement des provinces et des territoires. Chaque gouvernement déterminera ses priorités et reconnaîtra et expliquera publiquement les rôles et les responsabilités ainsi que les contributions des autres gouvernements dans ce cadre.

Les gouvernements continueront de collaborer avec les Autochtones du Canada pour trouver des solutions pratiques aux problèmes de développement de leurs enfants.

Les gouvernements mettront en place des mécanismes efficaces pour permettre aux Canadiens de participer à l'élaboration des priorités et à l'examen des résultats obtenus en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

## *Financement*

Les premiers ministres conviennent que les investissements dans le développement de la petite enfance doivent être augmentés, prévisibles et soutenus au fil des ans.

Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux conviennent que le soutien des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est un investissement crucial dans l'avenir de nos enfants. Les ministres conviennent également que tout investissement additionnel dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devrait également être augmenté, prévisible et soutenu au fil des ans.

Les ministres reconnaissent que cette initiative mise sur les investissements considérables déjà faits par les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et ils conviennent de la nécessité de faire preuve de souplesse face aux priorités et aux besoins locaux. Cette initiative s'ajoute aussi aux sommes importantes déjà consacrées par le fédéral aux enfants et aux familles.

## *Rapports publics*

Les ministres croient en l'importance de rendre des comptes au peuple canadien au sujet des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Des rapports clairs amélioreront la reddition de comptes et permettront au public de suivre les progrès réalisés en matière d'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

Dans le communiqué sur l'Initiative de développement de la petite enfance, les gouvernements se sont engagés à publier un rapport annuel sur leurs investissements et leurs progrès dans ce domaine. En conséquence, les ministres s'engagent à présenter au peuple canadien, chaque année, un rapport sur les progrès réalisés en matière d'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité.

Plus précisément, Les ministres s'engagent à présenter au peuple canadien un rapport annuel sur tous leurs programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, tels qu'ils sont définis dans ce cadre, à commencer par un rapport de référence pour 2002-2003. Ce rapport comprendrait :

- une description des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et les dépenses connexes;
- des indicateurs de la disponibilité, comme le nombre d'espaces dans les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ventilés selon l'âge de l'enfant et le genre d'établissement;
- des indicateurs de l'abordabilité, comme le nombre d'enfants touchant des subventions, les critères d'admissibilité sur le plan social et sur le plan du revenu aux subventions pour les places dans les établissements et le montant maximal de la subvention selon l'âge de l'enfant; et
- des indicateurs de la qualité, comme la formation exigée, le ratio éducateur/enfants et la taille du groupe, lorsque ces données sont disponibles.

Les gouvernements s'engagent à publier les rapports de référence d'ici la fin de novembre 2003 et les rapports annuels à compter de novembre 2004.

L'évaluation du rendement vise à permettre aux gouvernements de rendre des comptes à leurs publics et non les uns aux autres. Le montant du financement fédéral que recevront les divers gouvernements ne dépendra pas de la réalisation d'un niveau particulier du rendement.

Les gouvernements s'efforceront d'améliorer constamment la qualité de leurs rapports.



## *Connaissances, information et pratiques efficaces*

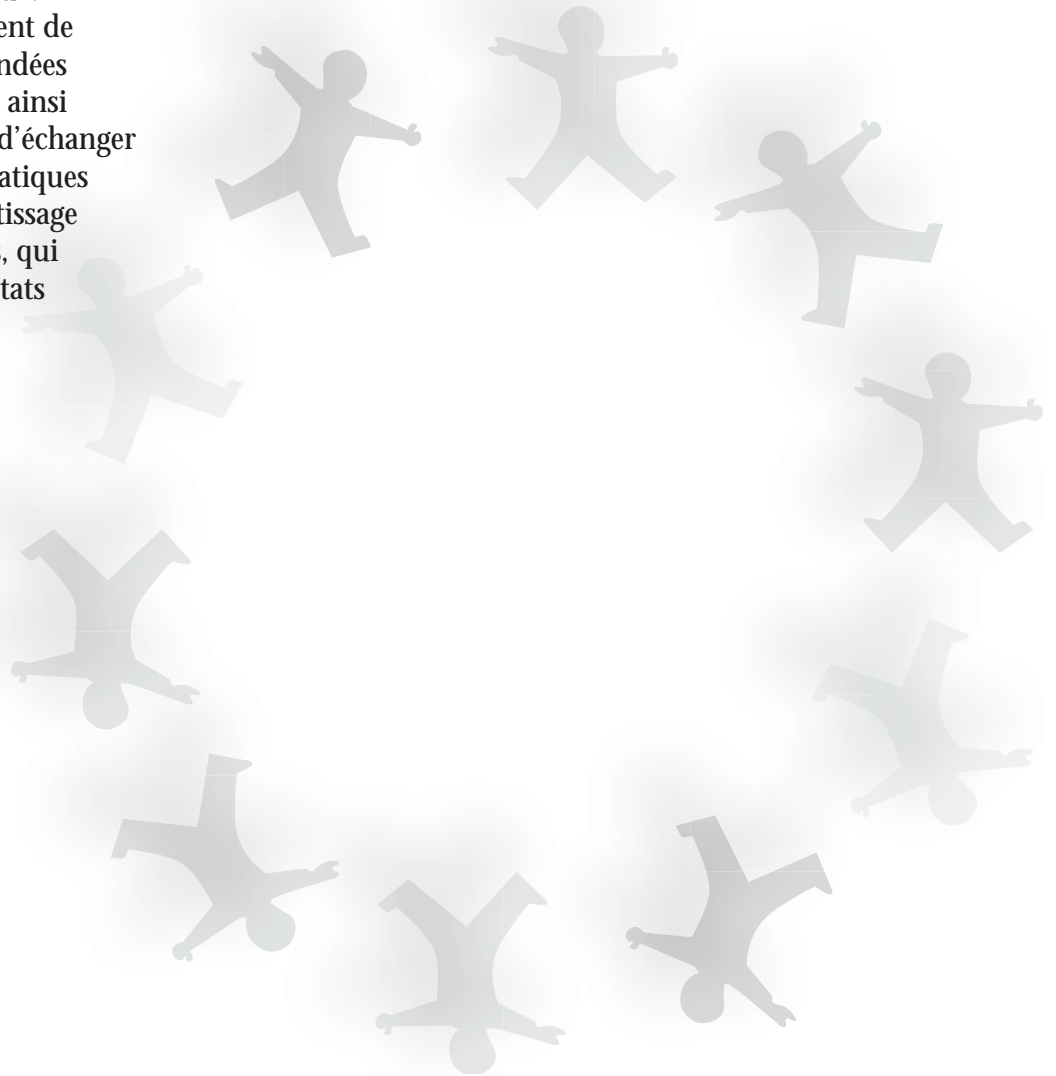
La recherche, les connaissances et l'information permettent de prendre des décisions fondées sur les faits et d'élaborer des politiques éclairées.

Les gouvernements reconnaissent l'importance de l'évaluation pour déterminer l'efficacité et l'influence des initiatives sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et conviennent d'élaborer de concert un cadre d'évaluation dans l'année suivant le versement des fonds fédéraux.

Les gouvernements conviennent de procéder à des évaluations fondées sur ce cadre, lorsqu'il y a lieu, ainsi que de travailler ensemble et d'échanger des renseignements sur les pratiques efficaces en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui peuvent comprendre les résultats des évaluations.

## *Prochaines étapes*

Les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Services sociaux entreprendront le plus tôt possible la mise en œuvre des engagements et des priorités décrits dans ce cadre.





## Annexe E – Renseignements

---

On trouve de plus amples renseignements sur plusieurs des activités décrites dans le présent rapport et sur d'autres services qu'offre le gouvernement du Canada aux enfants et à leur famille dans la publication suivante :

*Services pour enfants : Guide des services du gouvernement du Canada pour les enfants et leur famille*

On peut consulter ce document sur le site Web suivant : [http://www.communication.gc.ca/children-enfants/serv\\_f.htm](http://www.communication.gc.ca/children-enfants/serv_f.htm) ou le commander par téléphone, au 1 800 O-Canada

### Agence des douanes et du revenu Canada

Renseignements généraux sur l'impôt : 1 800 959-8281  
Service d'information ATS : 1 800 665-0354  
Site Web : [www.ccra-adrc.gc.ca](http://www.ccra-adrc.gc.ca)  
Système électronique de renseignements par téléphone (SERT) :  
1 800 267 6999 (jour et nuit, sept jours par semaine)  
SERT en direct : [www.ccra-adrc.gc.ca/sert](http://www.ccra-adrc.gc.ca/sert)  
Ou se présenter à bureau local de services fiscaux.

### Santé Canada

Division de l'enfance et de l'adolescence  
Direction générale de la santé de la population et de la santé publique  
Santé Canada  
Édifice Jeanne-Mance  
Indice de l'adresse : 1909C2  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9  
Téléphone : (613) 946-1683  
Télécopie : (613) 952-7042  
Courriel : [enfant@hwcweb.hc-sc.gc.ca](mailto:enfant@hwcweb.hc-sc.gc.ca)  
Site Web : [www.hc-sc.gc.ca/enfance-jeunesse](http://www.hc-sc.gc.ca/enfance-jeunesse)

Division de l'enfance et de la jeunesse  
Direction des programmes communautaires  
Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits  
Santé Canada  
Édifice Jeanne-Mance  
Indice de l'adresse : 1919B  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9  
Téléphone : (613) 946-4622  
Télécopie : (613) 946-4625  
Courriel : [annie\\_villeneuve@hc-sc.gc.ca](mailto:annie_villeneuve@hc-sc.gc.ca)  
Site Web : [www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni](http://www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni)

### Développement des ressources humaines Canada

Groupe de la politique sur les enfants  
Développement des ressources humaines Canada  
Place du Portage, Phase IV, 3<sup>e</sup> étage  
140, promenade du Portage  
Gatineau (Québec) K1A 0J9  
Téléphone : (819) 997-9922  
Télécopie : (819) 994-1506  
Courriel : [childrenspolicy-politiquesenfants@drhc.gc.ca](mailto:childrenspolicy-politiquesenfants@drhc.gc.ca)  
Site Web : [www.hrhc-drhc.gc.ca](http://www.hrhc-drhc.gc.ca)

### Affaires indiennes et du Nord Canada

Programmes pour les enfants  
Affaires indiennes et du Nord Canada  
10, rue Wellington, 19<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec) K1A 0H4  
Ligne téléphonique sans frais : 1800 567-9604  
ATS : 1 866 553-0554  
Téléphone : (819) 953-2523  
Télécopie : (819) 953-9139  
Courriel : [lesenfants@ainc.gc.ca](mailto:lesenfants@ainc.gc.ca)

### Justice Canada

Centre national de prévention du crime  
Justice Canada  
284, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8  
Téléphone : 1 877 302-CNPC  
ou (613) 941-9306  
Télécopie : (613) 952-3515  
Courriel : [cnpc@crime-prevention.org](mailto:cnpc@crime-prevention.org)  
Site Web : [www.prevention.gc.ca](http://www.prevention.gc.ca)

### Défense nationale

Directeur des Services aux familles des militaires  
Soutien du personnel des Forces canadiennes  
Défense nationale  
245, rue Cooper  
Ottawa (Ontario) K2P 0G2  
Téléphone : (613) 995-6792  
Télécopie : (613) 995-2178  
Site Web : [www.cfpsa.com](http://www.cfpsa.com)



## **Annexe F – Sites Web et renseignements connexes**

---

En cas de difficulté d'accès au site de l'un des programmes, il est possible de consulter le programme en question sur le site principal du Ministère dont l'adresse figure à l'annexe E.

### **Activité relative aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale**

[www.hc-sc.gc.ca/francais/vie\\_saine/saf.html](http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vie_saine/saf.html)

### **Assurance-emploi : prestations parentales et de maternité**

[www.hrdc-drhc.gc.ca/ae-ei](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/ae-ei)

Cliquer sur la rubrique Genres de prestations.

### **Campagne de sensibilisation à l'acide folique**

[www.hc-sc.gc.ca/francais/acidefolique](http://www.hc-sc.gc.ca/francais/acidefolique)

### **Carnet de santé de l'enfant**

[www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/allchildren\\_touslesenfants/cse\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/allchildren_touslesenfants/cse_f.html)

### **Centres d'excellence pour le bien-être des enfants**

[www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/allchildren\\_touslesenfants/centres\\_acceuil\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/allchildren_touslesenfants/centres_acceuil_f.html)

### **Centres de ressources pour les familles des militaires**

[www.cfpsa.com/fr/](http://www.cfpsa.com/fr/)

### **Comprendre la petite enfance**

[www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/nlscy-elnej/uey-cpe/cpe.shtml](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/nlscy-elnej/uey-cpe/cpe.shtml)

### **Déduction pour frais de garde d'enfants**

[www.ccra-adrc.gc.ca/benefits/menu-f.html](http://www.ccra-adrc.gc.ca/benefits/menu-f.html) Ou composer le 1 800 959-8281.

### **Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes**

[www.hrdc-drhc.gc.ca/nlscy-elnej/accueil\\_elnej.shtml](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/nlscy-elnej/accueil_elnej.shtml)

### **Enseignement primaire (pré-maternelle et maternelle)**

Courriel : [lesenfants@ainc.gc.ca](mailto:lesenfants@ainc.gc.ca)

### **Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants**

[www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgsp/cm-vee/cis\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgsp/cm-vee/cis_f.html)

### **Étude nationale sur la recherche d'une conciliation entre le travail et la vie personnelle**

[labour-travail.hrdc-drhc.gc.ca/travailvie/vcswlb-tcrctvp/presentation.cfm](http://labour-travail.hrdc-drhc.gc.ca/travailvie/vcswlb-tcrctvp/presentation.cfm)

### **Fonds pour la santé de la population**

[www.hc-sc.gc.ca/hppb/ddsp/budget/index.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/ddsp/budget/index.html)

### **Guides d'activité physique pour les enfants et les jeunes**

[www.hc-sc.gc.ca/hppb/guideap/index.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/guideap/index.html)

### **Initiative de lutte contre la violence familiale et Centre national d'information sur la violence dans la famille**

[www.hc-sc.gc.ca/hppb/violencefamiliale/index.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/violencefamiliale/index.html) Ou composer le 1 800 267-1291.

### **Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations**

[www17.hrdc-drhc.gc.ca/ARO-BRA/bra.cfm](http://www17.hrdc-drhc.gc.ca/ARO-BRA/bra.cfm)

Cliquer sur la rubrique Service de garde.

### **Journée nationale de l'enfant**

[www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/ncd/french/f\\_splash.html](http://www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/ncd/french/f_splash.html)

### **Lutte contre le tabagisme**

[www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tabac/index.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tabac/index.html)

### **Programme d'action communautaire pour les enfants**

[www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/pace\\_acceuil\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/pace_acceuil_f.html)

Cliquer sur la rubrique Programmes dans le menu de gauche.

### **Programme d'aide postnatale aux parents**

Courriel : [enfant@hwcweb.hc-sc.gc.ca](mailto:enfant@hwcweb.hc-sc.gc.ca)

### **Programme d'aide préscolaire aux Autochtones**

[www.hc-sc.gc.ca/dgspni/pc/papa/index.htm](http://www.hc-sc.gc.ca/dgspni/pc/papa/index.htm)

### **Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques**

[www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/papa\\_acceuil\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/papa_acceuil_f.html)

### **Programme d'aide préscolaire aux enfants et services aux familles des Premières nations du Nouveau-Brunswick**

Courriel : [lesenfants@ainc.gc.ca](mailto:lesenfants@ainc.gc.ca)

### **Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)**

[www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/pcnp\\_acceuil\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/pcnp_acceuil_f.html)

Pour de plus amples renseignements sur le PCNP :

### **Volet du PCNP pour les Premières nations et les Inuits**

[www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/fnihb/cp/ahsor/index.htm](http://www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/fnihb/cp/ahsor/index.htm)



**Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants**

[www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/ch-se\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/ch-se_f.html)

**Programmes de garde d'enfants en Alberta**

Courriel : [lesenfants@ainc.gc.ca](mailto:lesenfants@ainc.gc.ca)

**Programmes de garde d'enfants en Ontario**

Courriel : [lesenfants@ainc.gc.ca](mailto:lesenfants@ainc.gc.ca)

**Projets du Secrétariat national à l'alphabétisation pour la famille**

[www.nald.ca/nlsf.htm](http://www.nald.ca/nlsf.htm)

**Réduction du risque de syndrome de mort subite du nourrisson**

[www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/prenatal/sids\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/prenatal/sids_f.html)

**Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants par les Premières nations**

[www.nationalchildbenefit.ca/home\\_f.html](http://www.nationalchildbenefit.ca/home_f.html)

**Salubrité de l'environnement des enfants**

[www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/dsse/index.htm](http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/dsse/index.htm)

**Stratégie de marketing pour une grossesse en santé**

[www.hc-sc.gc.ca/francais/marketing/social/recherche\\_surveillance/grossesse.html](http://www.hc-sc.gc.ca/francais/marketing/social/recherche_surveillance/grossesse.html)

**Stratégie nationale pour la prévention du crime**

[www.prevention.gc.ca/fr/](http://www.prevention.gc.ca/fr/)

**Supplément de la prestation nationale pour enfants**

[www.ccra-adrc.gc.ca/benefits/menu-f.html](http://www.ccra-adrc.gc.ca/benefits/menu-f.html) Ou composer le 1 800 387-1193.

**Système canadien de surveillance périnatale**

[www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/rhs-ssg/factshts/index\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/rhs-ssg/factshts/index_f.html)

**Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes**

[www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/injury-bles/chirpp/index\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/injury-bles/chirpp/index_f.html)

**Y'a personne de parfait**

[www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/family\\_famille/personne\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/dca-dea/family_famille/personne_f.html)

